



# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2024

# Sommaire

Introduction	02
Rapport moral du président	04
<b>Chapitre 1 - L'institution</b>	06
Les familles et les associations adhérentes	08
Tableau d'évolution du nombre d'associations familiale et de familles adhérentes	09
Années 2022–2023–2024	
Liste récapitulative des associations familiales adhérentes	10
Le conseil d'administration	13
<b>Chapitre 2 - L'action de l'UDAF</b>	14
Publications et outils d'information	16
La convention pluriannuelle d'objectifs	17
La médaille de l'enfance et des familles	17
Les relations avec l'UNAF	18
Les relations avec les élus, les représentants de l'Etat et du département	19
Les relations avec la ville de Nancy	20
Les relations avec les associations et les fédérations familiales et associations diverses	21
<b>Chapitre 3 - Les représentations</b>	24
Parentalité - Enfance - Éducation	26
Prestation - Droit des familles	28

Consommation - Budget - Économie - Économie sociale et solidaire	35
Santé - Handicap - Vieillesse	36
Cohésion sociale - Vulnérabilités	42
Logement - Environnement - Transport	43
<b>Chapitre 4 - Les sites et le personnel de l'UDAF54</b>	48
<b>Chapitre 5 - Activités et services gérés par l'UDAF</b>	50
Délégué aux prestations familiales (DPF)	52
Parrainage-marrainage de proximité	54
Cercle des parents Grand-Est	57
Café des parents	59
Parent solo / projet pro	61
Conseiller numérique	63
Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)	64
Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)	68
Mobilisation sociale renforcée	70
Accompagnement social lié au logement (ASLL)	73
Intérmédiation locative droit commun (IML)	75

Intermédiation locative Ukraine (IML UKRAINE)	77
Intermédiation locative primo arrivants (IML)	79
Action logement	81
Habitat inclusif : mieux vivre dans un habitat plus adapté	83
Le réseau d'accompagnement aux personnes handicapées vieillissantes (RAPH)	84
La maison des aidants	86
La médiation familiale aidant-aide	89
Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)	92
Centre de ressources Grand-Est Intim'Agir	94
Formation: violences subies par les femmes en situation de handicap : prévenir, repérer et agir	96
Handigyneco Grand-Est: améliorer le suivi gynécologique des femmes en situation de handicap	97
Reprendre sa santé en main avec Mo'Bilan Santé	99
Point conseil budget (PCB)	100
Microcrédit personnel garanti	103
Défense des consommateurs	106
Prévention surendettement agents des collectivités	108
<b>Chapitre 6 - Rapport financier 2024</b>	110
Glossaire	119





## INTRODUCTION

**L’Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle (Udaf54),** association loi 1901, reconnue d’utilité publique, représente l’ensemble des familles du département auprès des pouvoirs publics.

Les missions qui lui ont été confiées par le gouvernement de la République en 1945, restent pertinentes et pérennes. La place et le rôle de l’Union ont été régulièrement réaffirmés.

Conformément aux dispositions de l’article L211-3 du Code de l’action sociale et des familles, l’Udaf est habilitée sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de ses statuts, à :

- 1-** Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d’ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2-** Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l’ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l’Etat, la région, le département et la commune ;
- 3-** Gérer tout service d’intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge ;
- 4-** Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d’un agrément ou d’une autorisation préalable de l’autorité publique, notamment de l’agrément prévu à l’article L621-1 du code de la consommation, l’action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l’article 227-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d’associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts dont elle a assumé la charge. Le présent rapport est soumis aux membres composant l’assemblée générale réunie dans ses locaux de Nancy :

**Samedi 21 juin 2025**



## RAPPORT MORAL DU PRESIDENT



# Fraternité !

**L**es Humains que nous sommes ne peuvent pas vivre isolément. Tous les Humains sur la planète terre vivent « en groupe », « en société », quelle qu'en soit la forme et l'organisation... Comme le proclame la devise de notre République, Ils ont besoin de liberté, d'égalité et de ...

### Fraternité

La fraternité n'existe pas à l'Etat « natif », elle n'existe que lorsqu' « on fait », que lorsqu' « on crée », que lorsqu' « on construit » quelque chose ensemble.

L'UDAF et les associations fédérées dans l'UDAF, par leurs activités, sont des sources qui créent des relations humaines et donc ... de la fraternité. C'est le sentiment, la sensation, le bonheur d'être bien ensemble après l'accomplissement d'une réussite commune dont on peut être fiers ! C'est se sentir liés par des buts communs.

« Il n'est qu'un luxe véritable, c'est celui des relations humaines »

L'UDAF et les associations adaptent leurs actions aux besoins, aux nécessités, aux souhaits des personnes, innovent en permanence et développent de nouvelles activités. C'est « l'Humanité en marche » !

L'idéal n'est pas de devenir parfait, c'est la volonté d'être toujours meilleur !

Jean-Paul LACRESSE  
Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lacresse".





CHAPITRE 1

# L'INSTITUTION

- *Les familles et les associations adhérentes*
- *Le conseil d'administration*

## LES FAMILLES ET LES ASSOCIATIONS ADHERENTES

Années	Nombre d'associations	Nombre d'adhérents votants	Nombre de suffrages familiaux
2014	111	10 418	30 830
2015	111	9 808	27 649
2016	108	9 678	28 069
2017	102	9 506	27 546
2018	100	9 528	27 384
2019	108	9 396	26 771
2020	98	8 109	22 852
2021	98	6 836	18 604
2022	93	7 217	19 173
2023	85	7 440	17 817
2024	91	6 539	16 419

ASSOCIATION AGREEE EN 2024 : \_\_\_\_\_ 1

Association Familya Nancy

ASSOCIATION REACTIVEE EN 2024 : \_\_\_\_\_ 8

ADMR de Baccarat  
ADMR des 4 cantons  
ADMR de Varangéville-St Nicolas de Port  
ADMR du Sanon  
AFR aux 4 villages  
AFR de Benney- Peris'cool  
AFR de Custines  
AFR de Tantonville

ASSOCIATIONS SUSPENDUES AU 31.12.2024 : \_\_\_\_\_ 3

AFR de Chenières  
AFR de Loisy  
U2AF

ASSOCIATIONS ARRET D'ACTIVITE AU 31.12.2024 : \_\_\_\_\_ 0

# TABLEAU D'EVOLUTION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS FAMILIALE ET DE FAMILLES ADHERENTES - ANNEES 2022– 2023 - 2024

	Nombre d'associations			Nombre de familles adhérentes votantes		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b><u>Mouvements familiaux et associations à recrutement général</u></b>						
- Familles Rurales	48	48	50	3409	3472	3623
- Familles de France	2	2	2	218	182	168
- Fédération des AFC	2	2	2	103	103	84
- Union Départementale des CSF	3	3	3	105	94	89
- UFAL	2	2	2	24	25	23
- Association familiale protestante l'Oasis	1	1	1	15	18	18
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>3874</b>	<b>3894</b>	<b>4005</b>
<b><u>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</u></b>						
- ADMR	13	7	11	418	330	291
- AEIM	1	1	1	363	671	599
- Association des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins	1	1	1	335	314	248
- Association des Paralysés de France, France Handicap	1	1	1	53	64	70
- Enfance et Familles d'Adoption 54 et 55	1	1	1	48	38	37
- La Famille du Cheminot	1	1	1	29	21	22
- Jumeaux et Plus, l'Association 54	1	1	1	60	60	46
- Médaille de la Famille				35		
- UNAFAM	1	1	1	154	137	134
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>1495</b>	<b>1635</b>	<b>1447</b>
<b><u>Associations indépendantes</u></b>						
- ADAPA	1	1	1	140	101	167
- Association de Chanteheux	1	1	1	143	177	171
- Des Familles en Lorraine	1	1	1	17	17	15
- Deuil Espoir	1	1	1	33	33	16
- Association Essey Les Nancy et Dommartemont	1	1	1	97	96	111
- Association Lay Saint-Christophe	1	1	1	91	91	95
- Association My Handi Cap	1	1	1	3	2	2
- Association Neuves Maisons	1	1	1	19	18	18
- Association Saint-Nicolas de Port	1			40		
- Association Saulxures les Nancy	1	1	1	274	91	78
- Solidarité Nationales et Internationales	1	1	1	35	41	50
- U2AF	1	1		663	946	
- Association de Villers les Nancy	1	1	1	284	286	278
- Le jour d'après	1	1	1	9	9	5
- Association Familya Nancy				1		81
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>1848</b>	<b>1908</b>	<b>1087</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93</b>	<b>85</b>	<b>91</b>	<b>7217</b>	<b>7440</b>	<b>6539</b>

# LISTE RECAPITULATIVE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHERENTES

Nom Association	Siège Social	Date Déclaration Préfecture	Date Agrément U.D.A.F.	Nombre Adhérents	Nombre Suffrages
<b>CONFEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES</b>					
AFC DE LUNEVILLE	LUNEVILLE	29/06/1976	16/07/1976	22	75
AFC DE NANCY	NANCY	23/06/1975	20/07/1975	62	207
			<b>Sous-Total :</b>	<b>84</b>	<b>282</b>
<b>CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES</b>					
CSF DE BLAINVILLE DAMELEVIERES	DAMELEVIERES	20/03/1969	10/04/1969	38	72
CSF DE JOEUF ET ENVIRONS	HOMECOURT	23/05/1967	25/06/1967	32	66
CSF DE LAXOU	LAXOU	10/04/1961	21/04/1961	19	53
			<b>Sous-Total :</b>	<b>89</b>	<b>191</b>
<b>FAMILLES RURALES</b>					
AFR ANIM'VILLAGE	VILLE AU VAL	27/02/1998	14/12/2006	10	26
AFR AUX 4 VILLAGES	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	02/04/1991	11/02/1993	122	349
AFR D'ANCERVILLER HALLOVILLE	ANCERVILLER	28/08/1944	27/10/1945	31	52
AFR D'ART SUR MEURTHE	ART SUR MEURTHE	31/05/1966	31/12/1966	210	657
AFR D'ATTON	ATTON	17/03/1969	13/10/1969	40	118
AFR D'EINVILLE ET ENVIRONS	EINVILLE AU JARD	03/06/1965	22/06/1965	226	627
AFR DE BADONVILLER ET ENVIRONS	BADONVILLER	03/05/1969	20/12/1969	45	155
AFR DE BAINVILLE SUR MADON	BAINVILLE SUR MADON	14/11/1966	01/12/1966	111	272
AFR DE BELLEAU	BELLEAU	23/07/1971	13/08/1971	12	37
AFR DE BENNEY PERIS'COOL	BENNEY	27/05/1947	14/04/1961	60	170
AFR DE BERTRICHAMPS	BERTRICHAMPS	12/05/1961	26/05/1961	8	25
AFR DE BOUCQ	BOUCQ	09/02/1959	05/03/1959	20	55
AFR DE BOUXIERES SOUS FROIDMONT	BOUXIERES SOUS FROIDMONT	04/04/1980	16/10/1980	97	312
AFR DE BROUVILLE	BROUVILLE	10/06/1985	25/06/1987	8	19
AFR DE BRULEY	BRULEY	16/05/1963	01/06/1963	69	255
AFR DE CEINTREY VOINEMONT	VOINEMONT	04/06/1998	22/09/1998	73	220
AFR DE CHAUDENEY SUR MOSELLE	CHAUDENEY SUR MOSELLE	22/07/1970	26/11/1970	62	194
AFR DE CUSTINES	CUSTINES	15/01/1979	08/02/1979	1	1
AFR DE DOMJEVIN - LA PETITE LORRAINE	FREMENIL	23/05/1962	09/06/1962	53	178
AFR DE FLAVIGNY SUR MOSELLE	FLAVIGNY SUR MOSELLE	15/07/1962	15/01/1963	76	213
AFR DE FLIN	FLIN	05/05/1960	23/05/1960	6	27
AFR DE GERBEVILLER	GERBEVILLER	09/11/1945	13/04/1946	58	100
AFR DE GRIPPORT	GRIPPORT	02/06/1969	20/12/1969	14	34
AFR DE HARAUVCOURT - BUISSONCOURT - GELLENONCOURT	HARAUVCOURT	17/02/1969	07/03/1969	14	29
AFR DE HAROUE - INTERCOMMUNALE DU MADON	HAROUE	08/04/1981	20/12/1945	122	434
AFR DE HERIMENIL	HERIMENIL	01/04/1966	17/01/1986	19	33
AFR DE JAULNY	JAULNY	29/09/1973	12/10/1973	14	28
AFR DE LA CLE DES CHAMPS	LUCEY	13/03/2007	12/02/2008	21	76
AFR DE LA COTE EN HAYE	DOMEVRE EN HAYE	11/05/1972	10/11/1973	3	6
AFR DE LAGNEY	LAGNEY	15/05/1964	05/06/1964	16	35
AFR DE LANDREMONT	LANDREMONT	11/02/2005	14/12/2006	13	22

AFR DE LUDRES	LUDRES	02/05/1960	12/05/1960	76	150
AFR DE MAGNIERES	MAGNIERES	02/05/1960	12/11/1960	53	106
AFR DE MARON	MARON	28/05/1970	01/12/1970	58	130
AFR DE MILLERY - AUTREVILLE	MILLERY	12/03/1970	13/09/1970	91	253
AFR DE MONT SUR MEURTHE	MONT SUR MEURTHE	15/06/1977	04/07/1977	192	593
AFR DE MORFONTAINE	MORFONTAINE	12/04/1954	12/11/1954	45	137
AFR DE PRAYE LES PIA LOUS DE LA COL	PRAYE	11/02/2008	18/12/2008	32	109
AFR DE PULLIGNY	PULLIGNY	19/12/1958	31/12/1958	111	308
AFR DE PULNOY	PULNOY	04/02/1967	04/08/1967	206	741
AFR DE REHAINVILLER	REHAINVILLER	16/03/2009	24/05/2012	78	220
AFR DE ROSIERES AUX SALINES	ROSIERES AUX SALINES	04/05/1946	04/05/1946	50	177
AFR DE SAINTE GENEVIEVE	SAINTE GENEVIEVE	08/10/2002	22/04/2004	28	83
AFR DE SEICHAMPS	SEICHAMPS	24/03/1947	08/11/1947	529	1335
AFR DE TANTONVILLE	TANTONVILLE	16/03/2018	25/10/2018	39	138
AFR DE THIAUCOURT	THIAUCOURT	13/06/1972	10/11/1973	16	29
AFR DE VELAINE EN HAYE	VELAINE EN HAYE	22/06/1975	28/07/1975	150	541
AFR DE XEUILLEY ET ENVIRONS	XEUILLEY	05/12/1944	27/10/1945	33	75
AFR DU PAYS DE COLOMBEY LES BELLES	COLOMBEY LES BELLES	04/07/2000	18/09/2003	149	352
AFR EN RELAIS AZERAILLE	FONTENOY LA JOUTE	13/03/2003	28/11/2008	53	145
			<b>Sous-Total :</b>	<b>3523</b>	<b>10301</b>

#### *FAMILLES DE FRANCE*

FAMILLES DE FRANCE DE CHALIGNY	CHALIGNY	25/05/1984	25/11/1984	58	126
FAMILLES DE FRANCE DE VANDOEUVRE	VANDOEUVRE LES NANCY	03/11/1972	15/11/1972	110	208
			<b>Sous-Total :</b>	<b>168</b>	<b>334</b>

#### *UNION DES FAMILLES LAIQUES*

UFAL Nancy agglomération	TOMBLAINE	28/05/2014	26/11/2015	13	31
UFAL Meurthe-Moselle- <del>Madon</del>	DAMELEVIERES	28/05/2014	26/11/2015	14	14
			<b>Sous-Total :</b>	<b>27</b>	<b>45</b>

#### *ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE*

L'OASIS	MALZEVILLE	18/03/2022	27/10/2022	18	42
			<b>Sous-Total :</b>	<b>18</b>	<b>42</b>

#### *LA FAMILLE DU CHEMINOT*

FAMILLE DU CHEMINOT	VALLEROY	02/03/1964	02/09/1964	22	66
			<b>Sous-Total :</b>	<b>22</b>	<b>66</b>

#### *UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ADMR (ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE)*

ADMR BACCARAT	BACCARAT	28/06/1984	28/12/1984	10	19
ADMR BENAMENIL - DOMJEVIN	OGEVILLER	15/05/1960	12/10/1977	22	38
ADMR DE BLAINVILLE DAMELEVIERES	BLAINVILLE SUR L'EAU	08/12/1994	12/06/1995	6	9
ADMR DES 4 CANTONS	BACCARAT	02/06/1987	27/09/1988	4	8
ADMR DU PIEMONTE VOSGIEN	BADONVILLER	15/10/1981	15/12/1984	42	60
ADMR DU SANON	EINVILLE-AU- JARD	18/07/1964	18/07/1964	25	43
ADMR DU TOULOIS NORD	TOUL	28/03/1974	12/09/1985	25	33
ADMR ENTRE MOSELLE ET MEURTHE	ROSIERES AUX SALINES	10/08/1999	07/06/2007	38	76
ADMR EURON MOSELLE	BAYON	28/12/1976	28/12/1976	78	116
ADMR LA BOUVADE	COLOMBEY LES BELLES	14/08/1977	15/03/1978	36	58

ADMR VARANGEVILLE SAINT-NICLAS-DE-PORT	SAINT-NICLAS-DE-PORT	22/12/2004	28/05/2015	5	9
			<b>Sous-Total :</b>	<b>291</b>	<b>469</b>
<b>UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES</b>					
AEIM	VILLERS LES NANCY	08/07/1957	01/12/1957	599	1216
			<b>Sous-Total :</b>	<b>599</b>	<b>1216</b>
<b>ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION - FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FOYERS ADOPTIFS</b>					
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE MEURTHE ET MOSELLE	PULNOY	13/12/1958	13/12/1958	37	92
			<b>Sous-Total :</b>	<b>37</b>	<b>92</b>
<b>UNAFAM - UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES</b>					
UNAFAM	NANCY	01/08/1963	13/09/1977	134	316
			<b>Sous-Total :</b>	<b>134</b>	<b>316</b>
<b>FEDERATION JUMEAUX ET PLUS</b>					
JUMEAUX ET PLUS - L'ASSOCIATION DU 54	DOMGERMAIN	14/05/1990	15/11/1990	46	228
			<b>Sous-Total :</b>	<b>46</b>	<b>228</b>
<b>APF France HANDICAP</b>					
APF FRANCE HANDICAP	NANCY	26/04/1933	21/03/1984	70	149
			<b>Sous-Total :</b>	<b>70</b>	<b>149</b>
<b>FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (FAVEC)</b>					
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	NANCY	17/03/1969	11/12/1976	248	256
			<b>Sous-Total :</b>	<b>248</b>	<b>256</b>
<b>ASSOCIATIONS INDEPENDANTES ACTION SOCIALE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE</b>					
SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES	PONT-A-MOUSSON	09/11/1984	28/03/2019	50	90
FAMILYA Nancy	NANCY	01/04/2022	18/04/2025	81	267
			<b>Sous-Total :</b>	<b>131</b>	<b>357</b>
<b>ASSOCIATION INDEPENDANTE POUR L'AIDE A LA FAMILLE</b>					
ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE MEURTHE ET MOSELLE	NANCY CEDEX	28/07/1960	28/03/2019	167	276
			<b>Sous-Total :</b>	<b>167</b>	<b>276</b>
<b>ASSOCIATIONS INDEPENDANTES DIVERSES</b>					
ASSOCIATION D'ESSEY ET DOMMARTEMONT	ESSEY LES NANCY	21/02/1949	21/08/1949	111	269
ASSOCIATION DE CHANTEHEUX	CHANTEHEUX	09/05/1969	03/06/1969	171	340
ASSOCIATION DE LAY SAINT CHRISTOPHE	LAY SAINT CHRISTOPHE	13/03/1969	23/05/1970	95	274
ASSOCIATION DE NEUVES MAISONS ET ENVIRONS	NEUVES MAISONS	09/03/1946	22/01/1947	18	29
ASSOCIATION DE SAULXURES LES NANCY	SAULXURES LES NANCY	29/05/1973	08/06/1973	78	168
ASSOCIATION DE VILLERS LES NANCY	VILLERS LES NANCY	25/06/1960	21/04/2011	278	549
ASSOCIATION MY HANDICAP	SAINT-NICLAS-DE-PORT	15/05/2017	19/12/2019	2	8
DES FAMILLES EN LORRAINE	LANEUVILLE DEVANT NANCY	28/11/2014	28/05/2015	15	30
DEUIL ESPOIR	NANCY	23/12/2004	18/03/2010	16	37
LE JOUR D'APRES	NANCY	28/03/2019	24/02/2022	5	13
			<b>Sous-Total :</b>	<b>789</b>	<b>1717</b>
			<b>Total :</b>	<b>6539</b>	<b>16419</b>

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET 7 MEMBRES DU BUREAU (AU 31/12/2024)

## MEMBRES DU BUREAU

Président	Jean-Paul LACRESSE Désigné Des Familles en Lorraine	Secrétaire Adjointe	Francine AMADIEU Elue Deuil Espoir
Vice-Président	Fernand LORRAIN Elu Familles de France	Trésorier	Serge DESCHAUX Elu Familles Rurales
Secrétaire	Régine DELAUNAY Désignée AFC	Trésorière Adjointe	Béatrice TAMAGNA Elue Des Familles en Lorraine
		Autre membre	Gilles LARIDANT Elu UFAL

## AUTRES MEMBRES ELUS PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Valérie ANDRE AFC	Patricia MALGRAS Familles Rurales	Emmanuel VIEL AFC
Maryse BANNEROT ADAPA	Christiane MARCHAL Familles Rurales	Annick VOIRIN Familles Rurales
Marie-Thérèse BONNEFOUX Association de Saint Nicolas de Port	Cédric MASSON Familles Rurales	
Sonia JABRI My Handi'Cap	Jean-Pierre MAURER SNI	

## AUTRES MEMBRES DESIGNES PAR LES MOUVEMENTS FAMILIAUX ET LES ASSOCIATIONS INDEPENDANTES ADHERENTES

Marie-Christine CLERY UNAFAM 54	Joel MORIN La Famille du Cheminot	Christine SIMONNET Association de Essey Les Nancy et Dommartemont
Michel CORRADI CSF	Rose NOBILE UFAL	Névia WALKOWIAK Association des Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins
Marcel FRESSE Familles de France	Maurice PIEROT AEIM Adapei54	Richard WEINZOEPFLEN ADMR
Christine LIGNIER Jumeaux et plus, l'association du 54	Didier SCHNITZLER Familles Rurales	
Armand MARTIN APF - France Handicap	Patrice VIEL EFA 54/55	

**EN 2024 :**

**1 « ASSEMBLEE GENERALE »**

**10 « CONSEIL D'ADMINISTRATION » ET 5 « BUREAU »**

**3 « COMMISSION DE CONTROLE » ET 2 « CONFERENCE DES MOUVEMENTS »**



CHAPITRE 2

## L'ACTION DE L'UDAF

- *Publications et outils d'information*
  - *La convention d'objectifs*
  - *La médaille de l'enfance et des familles*
  - *Les relations avec l'Unaf*
  - *Les relations avec les élus,  
les représentants de l'Etat et du département*
  - *Les relations avec la ville de Nancy*
  - *Les relations avec les associations et  
fédérations familiales et associations diverses*

## PUBLICATIONS ET OUTILS D'INFORMATION

### PUBLICATIONS DE L'UDAF 54

#### Flyers / Plaquettes

« UNIS POUR LES FAMILLES » est une identité graphique et une stratégie de communication commune au réseau Unaf-Udaf-Uraf. Les nombreux flyers et plaquettes tiennent compte de cette identité. Ils sont diffusés en nombre lors des assemblées générales, forums, évènements.

#### La « Lettre électronique » de l'Unaf

La lettre électronique de l'Unaf est adressée gratuitement chaque semaine. Elle comprend une rubrique « Du côté des unions » qui vise à faire connaître et à valoriser les actions et les réalisations des Udaf.

En 2024, L'Udaf 54 a contribué à la publication de plusieurs communications.

### RELATIONS AVEC L'UNAF

La chargée de communication de L'Udaf participe au groupe de travail « Les jeudis de la Com' ». L'Unaf a mis en place des mini-séminaires organisés en visioconférence sur des sujets de communication pour le réseau Unaf-Udaf-Uraf, la création du site internet, l'utilisation des réseaux sociaux.

### CENTRES DE RESSOURCES ET D'INFORMATION

#### Communiqués de presse : Articles dans l'Est Républicain

Le site internet : Le site internet : <https://www.udaf54> présente une interface moderne et facile à utiliser regorgeant d'informations

Les réseaux sociaux : Présence de l'Udaf 54 sur les réseaux sociaux « Facebook », « LinkedIn » « Twitter » « Instagram », « YouTube » « TikTok »

## LA CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS

Le montant du Fonds Spécial (le financement des Unions Départementales des Associations Familiales) est constitué de deux parts :

- La part 1 est destinée à financer la vie institutionnelle et les missions générales des Unions (80%),
- La part 2 est destinée à financer des actions inscrites dans des conventions d'objectifs (20%).

L'Unaf et les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre, d'une part, l'Etat et l'Unaf et, d'autre part, l'Unaf et les Udaf.

Pour la **PERIODE 2022-2026**, 3 actions (voir ci-dessous) ont été retenues entre l'Unaf et l'Udaf de Meurthe et Moselle (elles sont développées au chapitre 5) :

« ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DE REPIT PARENTAL »

« ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX »

« ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE »

## LA MEDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

La médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique décernée afin de rendre hommage aux mérites des personnes concernées et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation. Elle a été réformée en 2013 puis en 2022 afin d'élargir les critères d'attribution et tenir compte de l'évolution des différentes formes de parentalité et du rôle des bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

Les dossiers sont examinés par les maires des communes concernées et par l'Udaf avant d'être adressés en Préfecture pour décision.

La médaille est attribuée chaque année par arrêté préfectoral. La remise de la médaille se fait, dans le cadre de la promotion de la fête des mères et des cérémonies organisées par les mairies.

**EN 2024, 5 MEDAILLES ONT ETE ATTRIBUEES A 5 MERES DE FAMILLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## **LES RELATIONS AVEC L’UNAF**

Les relations avec l’Unaf sont nombreuses : mise en ligne sur Rezo Base de connaissance - Conventions d’Objectif - CPO - Institution et services.

L’actualisation des données - liste récapitulative des adhérents, rapports de la commission de contrôle départementale, comptes annuels, procès-verbaux des instances, rapport d’activité et rapport financier, conventions diverses, permettent de dresser la situation annuelle de l’Udaf au 31 décembre de chaque année.

### **PARTICIPATION A DES REUNIONS INSTITUTIONNELLES – JOURNEES NATIONALES – WEBINAIRES (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

#### **1, 22 ET 29 FEVRIER ET 7 MARS**

Accompagnement à l’outil Rézo « Institution et services »

4 visioconférences suivies par des salariées de l’Udaf pour une présentation de l’outil Rezo Institution et services « Utilisation de la part 1 du fonds spécial »

#### **16 ET 17 MARS**

Rencontre des présidents d’Udaf et d’Uraf et des directeurs d’Udaf (Valence).

Participation de M. LACRESSE et THIBAUT

#### **25 AVRIL**

Webinaire des Chefs de file délégations Udaf en CAF

Participation de Mme MALGRAS

#### **22 ET 23 JUIN**

Assemblée générale de l’Unaf à (Pau).

Participation de M. LACRESSE, LORRAIN et THIBAUT

#### **8 OCTOBRE 24**

Webinaire « Quelle place pour la représentation familiale en Udaf, Uraf, Unaf » ?

Participation de Mmes HOUSELLE, FERRY et DUBAUX

#### **7 NOVEMBRE**

Rencontre régionale co-organisée par l’Unaf et l’Uraf Grand Est sur le thème du « Fonds Spécial » (Metz)

Participation de Mmes HOUSELLE et SAVOY et de M. LACRESSE et THIBAUT

#### **22 NOVEMBRE**

Journée des directeurs d’Udaf (Paris)

Participation de M. THIBAUT

#### **23 NOVEMBRE**

Journée des présidents des Udaf et Uraf et des directeurs d’Udaf

Participation de M. LACRESSE et THIBAUT

#### **17 DECEMBRE**

Webinaire : Anticiper les renouvellements des représentants familiaux 2025-2026

Participation de Mmes HOUSELLE, FERRY et DUBAUX.

**UNAF - EFFECTIFS DES MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX ET DES ASSOCIATIONS INDEPENDANTES POUR L'ANNEE DE VOTE 2024**

	<b>Associations</b>	<b>Adhérents</b>
Mouvements familiaux nationaux à recrutement général	2 392	179.173
Mouvements familiaux nationaux à recrutement spécifique	2 500	196.987
Associations indépendantes	1 043	139.444
<b>Totaux</b>	<b>5 935</b>	<b>515.604</b>

**LES RELATIONS AVEC LES ELUS, LES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT**

L'Udaf intervient auprès des pouvoirs publics pour évaluer et coconstruire des politiques en faveur des familles.

**FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'ANNEE 2024 (LISTE NON EXHAUSTIVE)**

**JANVIER**

Participation du Président à de nombreuses cérémonies des vœux : Préfecture, Conseil départemental, Parlementaires, Autorités Judiciaires, Métropole du Grand Nancy, Ville de Longwy, Lunéville, Nancy et diverses autres villes du département, l'Association des maires.

**11 JANVIER**

Rencontre avec le député POTIER

**12 FEVRIER**

Rencontre avec le député BAZIN

**18 AVRIL / 28 MAI**

Schéma enfance famille au Conseil Départemental

**1<sup>ER</sup> JUIN**

Journée parents enfants au Conseil Départemental

**8 JUIN**

Assemblée générale de l'Udaf en présence de 45 militants familiaux et des Députés BAZIN, LACRESSE et POTIER.

**13 JUIN**

Observatoire départemental Protection de l'enfance au Conseil Départemental

**14 JUILLET**

Cérémonie de la fête nationale du 14 juillet

**20 SEPTEMBRE**

Cérémonie de remise de la Légion d'honneur à Mme LAITHIER, Rapporteur nationale du Service Public de la Petite Enfance - Mairie de Nancy

**25 SEPTEMBRE**

Territoire zéro non-recours en Meurthe-et-Moselle au Conseil Départemental

**4 OCTOBRE**

Journée nationale des aidants à la Mairie de Nancy

**29 OCTOBRE**

Rencontre avec Mme TOUROLLE, Directrice de la DDETS

**11 NOVEMBRE**

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

**21 NOVEMBRE**

Rencontre autour de la protection de l'enfance au Conseil Départemental

**22 NOVEMBRE**

Conférence « IA » intelligence artificielle au Conseil Départemental

**27 NOVEMBRE**

Conférence « IA » intelligence artificielle à la Mairie de Nancy

**10 DECEMBRE**

Conférence sur la laïcité à la Mairie de Nancy

## LES RELATIONS AVEC LA VILLE DE NANCY

### INVITATIONS

De nombreuses invitations du Maire de Nancy sont adressées au Président. Citons, entre autres, des invitations pour la cérémonie des vœux, des réunions, conférences, inaugurations, etc.

### FETE DES ASSOCIATIONS

L'Udaf a participé le 21 septembre 2024 à la « Fête des associations » organisée par la Ville de Nancy. En mettant à l'honneur le travail quotidien des bénévoles et des professionnels, cette journée a donné à voir la richesse et la diversité du monde associatif.

L'Udaf a tenu un stand parmi les 120 associations participant. Divers supports de communication ont été distribués aux publics venus nombreux.

L'Udaf a également pu tisser des contacts avec des associations qui interviennent dans de nombreux domaines liés à la famille.

### CARTE NANCY FAMILLE

La Ville de Nancy a mis en place deux nouvelles mesures d'aide aux familles qui se substituent au dispositif « Carte Nancy Famille ».

A la rentrée scolaire 2024, 3563 élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de Nancy ont reçu, gratuitement, un kit contenant les fournitures scolaires nécessaires et adaptées à chaque niveau de classe.

Cette mesure s'accompagne de l'instauration d'une aide financière dédiée aux familles les plus éloignées de l'offre sportive et culturelle. Selon les ressources financières des familles, les jeunes âgés de 6 à 16 ans, ont obtenu une aide de 10, 15 ou 20 euros (selon le quotient familial) pour financer les frais d'inscription cumulable avec le Pass Sport et le Pass Jeunes 54.

#### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le rôle d'un CCAS ou d'un CIAS consiste à lutter contre l'exclusion, à veiller à l'accessibilité des aides sociales, à apporter un soutien et un accompagnement aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Le Président a participé à 7 conseils d'administration.

#### **LA MAISON DES FEMMES**

La Ville de Nancy s'équipera en 2025 d'une « Maison des femmes » pour les accueillir ainsi que leurs enfants victimes de violences.

Cette maison regroupera une équipe pluridisciplinaire formée sur les questions spécifiques d'accueil des victimes : professionnels de santé, travailleuses sociales, éducatrices spécialisées, policiers, avocats.

Le Président participe aux réunions du comité de pilotage.

### **LES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES FEDERATIONS FAMILIALES ET ASSOCIATIONS DIVERSES**

(Participation du Président – Liste non exhaustive)

13 avril : Inauguration de la Maison « FAMILYA Nancy »

15 avril : Assemblée générale de l'association Familles de France 54

17 avril : Assemblée générale de l'association APF-FH

20 avril : Assemblée générale de l'association France Alzheimer

2 mai : Assemblée générale de l'association ADAPA

24 avril : Rencontre avec les représentants de la fédération Familles Rurales

7 mai : Rencontre avec les associations non fédérées

31 mai : Assemblée générale de la fédération Familles Rurales

3 juin : Assemblée générale de l'UES

7 juin : Assemblée générale de l'Udaf des Vosges

12 juin : Assemblée générale de la Ligue de l'enseignement

28 juin : 70ème anniversaire de l'association 'Le Nid »

2 juillet : Assemblée générale de l'association Familles Rurales de Pulnoy

9 septembre : Rencontre avec l'association SNI

27 septembre : Assemblée générale de l'association des maires

30 septembre : Assemblée générale de la Maison Départementale de la Famille

5 octobre : Assemblée générale de l'AEIM-Udapéi 54

17 octobre : Assemblée générale Familles de France Vandoeuvre

29 octobre : Assemblée générale ADAVIE

28 novembre : Assemblée générale de l'association de Villers-les-Nancy

9 décembre : Assemblée générale de la Maison Départementale de la Famille



CHAPITRE 3

# LES REPRÉSENTATIONS



Les bénévoles assurent, par leur engagement dans de très nombreuses représentations, la première fonction des Udaf selon la loi :

« Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial, représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles ».

Pour aider les Udaf dans la gestion et le suivi des représentations familiales, l'Unaf a proposé des nouvelles nomenclatures ayant pour objectif :

La cohérence aux niveaux départemental, régional, national,  
Une meilleure visibilité du réseau des représentants familiaux par thématique et sur le plan géographique.

Les représentations de l'Udaf sont aujourd'hui répertoriées dans 6 domaines d'intervention :

***- Parentalité – Enfance - Education***

***- Prestations – Droits des Familles***

***- Consommation – Budget – Economie -  
Economie Sociale et Solidaire***

***- Santé – Handicap – Vieillesse***

***- Cohésion Sociale et Vulnérabilités***

***- Logement – Environnement – Transport***

## PARENTALITE – ENFANCE - EDUCATION

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
CONSEILS DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE	<p><b>1<sup>er</sup> Conseil</b>  Christiane MARCHAL (T)  Patrice VIEL (S)</p> <p><b>2<sup>ème</sup> Conseil</b>  Anne-Claire LACRESSE (T)  Natacha DEFFAINS (S)</p> <p><b>3<sup>ème</sup> Conseil</b>  Christine SIMONNET (T)  Natacha DEFFAINS (S)</p>
COMMISSION D'AGREEMENT EN VUE D'ADOPTION	Patrice VIEL (T) Christiane MARCHAL (S)
COMITE DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S) <u>Représentants des parents :</u> Adeline CARDOSO Romain PIERRONNET
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	Jean Paul LACRESSE (T) Christine LIGNIER (S)

### COMPTES RENDUS

#### Conseils de famille des pupilles de l'État du département de Meurthe et Moselle

##### Premier conseil

Participation à une réunion pour le suppléant, les autres réunions mensuelles ayant été suivies par la représentante titulaire.

Les bébés nés sous X sont adoptés à partir de deux mois. Le rôle des membres du conseil de famille est de choisir une famille convenant le mieux à l'intérêt de l'enfant.

Les enfants pupilles de l'Etat placés en famille d'accueil ou en foyer, avec souvent des histoires douloureuses, peuvent être adoptés jusqu'à leur majorité.

Le conseil reçoit souvent les pupilles avec leurs éducateurs ou leur famille d'accueil pour des décisions concernant leur avenir ou sur demande des pupilles voulant rencontrer les membres en personne afin que ces derniers leur expliquent comment fonctionne le conseil de famille et éventuellement demander des autorisations particulières concernant leur vie.

Le conseil rencontre obligatoirement le ou la pupille un an avant sa majorité afin de faire le point sur leur avenir et souvent les encourager à poursuivre leurs études en signant un contrat jeune majeur avec le département qui pourra les accompagner.

Il est important de souligner que l'intérêt de l'enfant est notre priorité.

Devant le nombre croissant de pupilles à suivre, un troisième conseil de famille a été mis en place. En 2024, sur le plan national, 5631 enfants ont bénéficié du statut de pupille de l'Etat, dont 8,4% ont moins d'un an.

## **Deuxième conseil**

Le conseil se réunit une fois par mois. La représentante titulaire a participé à six conseils de famille.

## **Troisième conseil**

L'arrêté préfectoral de décembre 2023 porte sur la création d'un troisième conseil de famille (mandat de 6 ans) et la désignation de la représentante pour y siéger le 25 janvier 2024.

Outre un représentant du Préfet (tuteur), les représentants nommés sont :

Deux conseillers départementaux et deux suppléants,

Une représentante Udaf et un suppléant,

Une représentante Enfance et famille d'adoption et un suppléant,

Un représentant de l'association Tremplin et un suppléant,

Une représentante association d'assistantes familiales et une suppléante,

Un maître de Conférences en Droit de la famille de l'Université de Lorraine,

Un médecin pédiatre.

Le conseil se réunit une fois par mois.

Les situations des pupilles de l'Etat relevant de ce conseil sont étudiées, discutées en lien avec des référents de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les enfants peuvent être reçus. Les décisions du conseil doivent être respectées et les mesures prises sont toujours dans l'intérêt des enfants et dans la connaissance de leur histoire familiale.

La représentante apprécie beaucoup la cohésion, le dialogue et les décisions de ce conseil avec lequel elle partage des valeurs.

Une rencontre avec le service adoption a été organisée au conseil départemental. Le bilan d'adaptabilité en était le sujet.

La formation des membres de l'Udaf est assurée par l'UNAFOR.

## **Commission d'agrément en vue d'adoption**

Le représentant a participé à dix réunions de la commission dont les délibérations sont confidentielles.

## **Comité Départemental des Services aux Familles**

Le comité est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

Le représentant de l'Udaf a participé à une réunion. Dans le cadre du conseil départemental, il a participé à deux réunions de l'ODPE, trois réunions « Schéma enfance », une réunion « Territoire non-recours », une réunion « Droits des femmes », une réunion « Parents enfants, par tous les temps ».

## **Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)**

Le conseil joue principalement un rôle consultatif (structure de consultation). Il est compétent pour tout ce qui se rapporte à la carte scolaire départementale du premier degré (écoles primaires, maternelles et élémentaires) et à la scolarisation des élèves dans les collèges. De plus, le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département, et émettre, de sa propre initiative, tout vœu à cet effet. Le représentant a participé à trois réunions.

## PRESTATIONS – DROITS DES FAMILLES

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE (CAF)	Olivier AIRAUD (T) Patricia MALGRAS (T) Emmanuel VIEL (T) Annick VOIRIN (T)  Valérie ANDRE (S) Grégoire BARTHEL (S) Sandrine DELPON (S) Cédric MASSON (S)
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MEURTHE ET MOSELLE (CPAM)	Christine SIMONNET (T) Denis SCHNITZLER (S)
MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE (MSA)	Guillaume GOEUSSE
CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS ET CIAS)	68 représentants présents dans : - 62 CCAS - 3 CIAS

### COMPTE RENDU

Caisse d'allocations familiales (mandats de mars 2022 à mars 2026)

#### Titulaires et commissions

##### **MME PATRICIA MALGRAS, 3EME VICE-PRESIDENTE ET MEMBRE DU BUREAU**

CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), Comité Fonds Départemental de Compensation Personnes Handicapées (CFDCPH), Commission Sociale Familiale, CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatives) du Lunéillois, Suivi CTG (Convention Territoriale Globale) de Terres de Lorraine,

##### **M. EMMANUEL VIEL**

##### **MEMBRE DU BUREAU (SUPPLEANT)**

Commission Attribution des Aides Collectives, Bureau (suppléant), Commission des Marchés, Commission de Recours des Partenaires, Office Métropolitain de l'Habitat du Grand Nancy, Suivi CTG Métropole Grand Nancy.

##### **MME ANNICK VOIRIN**

Commission Sociale Familiale (suppléante) Comité de Pilotage de l'Aide et de l'Accompagnement à Domicile (suppléante)

##### **M. OLIVIER AIRAUD**

Commission de Recours Amiable (suppléant), Commission des Marchés (suppléant), CTASF du Plateau de Haye (suppléant)

## **Suppléants et commissions**

### **MME VALERIE ANDRE**

Commission Attribution des Aides Collectives (suppléante), Commission de Recours des Partenaires (suppléante), Conférence Inter-Régionale de la Santé et de l'Autonomie (suppléante)

### **M. GREGOIRE BARTHEL**

### **MME SANDRINE DELPON**

CTASF de Villers-Vandoeuvre (suppléante)

### **M. CEDRIC MASSON**

### **Les représentants ont participé à :**

- 6 « Commission de recours amiable », 3 « Commission d’attribution des aides collectives », 9 « Commission sociale familiale », 1 « Commission des marchés », 9 « CTASF » du Lunévillois et 1 du Plateau de Haye, 14 « CDAPH », 10 « CFDCPH », 2 « Commission Exécutive MDPH », 4 Conseils d'Administration avec 3 Bureaux préparatoires et 18 réunions Attribution des logements OMH avec 4 Conseils d'Administrations, 1 Commission Recours/Médiation.
- Pour préparer les conseils, des bureaux ont eu lieu pour présenter bilans et budgets, échanger sur la politique de subventions, bilan Pass'Jeunes , CTASF et projet soutien à l'investissement des Assistants Maternels.
- 4 conseils d'administration se sont tenus avec 4 administrateurs Udaf présents : (titulaires ou suppléants) et ont toujours été préparés avant avec tous pour décider des votes ou des interventions.
- Des administrateurs ont participé aux formations UNAF en visio " Faire vivre la CPOG dans sa caisse" « Utilisation des dotations d'action sociale » « Rencontre nationale des représentants familiaux en Caf «

## **Relevé et Décisions**

### **• Conseil d'administration du 19 avril 2024 (3 titulaires et 1 suppléant)**

- Information relative au Pass colo, dispositif de l'Etat, rendant accessible les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège. Le séjour choisi doit être éligible au Pass colo et il est cumulable avec les autres aides aux vacances comme l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

- Point sur l'aide aux victimes de violences conjugales, nouveau dispositif du 28/11/23 : aide financière remboursable ou non remboursable (115 demandes pour un montant moyen d'aides de 850,64€, versé majoritairement sous forme non remboursable). Mme Malgras souhaite savoir si l'aide est versée quel que soit le lieu de résidence. Monsieur DEBIE précise que pour bénéficier de l'aide, il n'est pas nécessaire de quitter le domicile.

- Réflexion sur les orientations budgétaires sur fonds locaux (mode pluriannuel jusqu'en 2027) : Mme MALGRAS souhaite un ajout concernant l'animation de la vie sociale. En effet, elle estime que le soutien au développement et à la consolidation des centres sociaux, vaut également pour les espaces de vie sociale. A ce titre, elle salue la décision de verser désormais 22 000 € pour les EVS quelle que soit leur dimension. A l'annonce de la suspension des plans quinquennaux pour les centres de vacances et de loisirs, co-financés avec le département, elle trouverait intéressant de maintenir la relation partenariale Caf / conseil départemental à ce sujet.

**• Conseil d'administration du 19 juin 2024 (4 titulaires)**

- Mr ALLOUCH indique que l'équipe de direction est désormais au complet. Arrivée de Karine TINARD le 2 mai dernier, nouvelle secrétaire générale, la direction de la relation de service a accueilli Karine STAAB le 3 juin.

- Vie de la Caisse : Le traitement des dossiers les plus anciens se situe entre 4 à 5 semaines. le stock de pièces a baissé (- 0,4 jour). Enfin, les délais d'obtention d'un rendez-vous physique ou téléphonique sont très courts et se situent entre 2 à 3 jours.

- La seconde actualité porte sur l'approche populationnelle qui consiste à définir différents segments populationnels qui permettront de structurer le service rendu aux allocataires en fonction des profils. La Caf a déployé en 2023 un premier segment portant sur les travailleurs frontaliers. Le service travaillera sur deux typologies d'allocataires portant sur les publics porteurs de handicap et sur les travailleurs non-salarisés.

- Présentation des travaux menés par le comité départemental des services aux familles. Mme MALGRAS souhaite savoir quelle est la place des collectivités au sein du schéma départemental de service aux familles. Mr DEBIE précise qu'elles participent via le président de la Métropole ou représentant des maires. Une action de communication directe territoriale de présentation des dispositifs en direction de la petite enfance va être conduite au cours du second semestre 2024.

- Pass Jeunes 54 : validation de la convention triennale 2024-2027 entre l'État, le conseil départemental, la CAF et la MSA. Mr AIRAUD souhaite que soit expliquée la différence entre les activités de loisirs et de culture. Mr DEBIE précise que les loisirs sont proposés par les fédérations /associations alors que les activités culturelles sont prises en charge par d'autres structures, telles que les écoles de musique par exemple. Mme MALGRAS demande des précisions sur la future dématérialisation du Pass Jeunes. Mr DEBIE confirme que les structures auront à réaliser eux-mêmes la démarche de conventionnement à déposer sur le site similaire à Vacaf. Un accompagnement sera nécessaire pour cette montée en charge

- Bilan 2023 sur l'évolution des CTASF depuis 2021. Mr AIRAUD relate une situation d'impayés d'énergie qui n'a pu être prise en charge par le FSL (fonds de solidarité pour le logement) en raison de la résiliation du bail du locataire. La CTASF a pris en charge l'aide. Il estime nécessaire de faire évoluer les règlements des partenaires ainsi que les barèmes. Mr DEBIE souligne qu'une réflexion sur les barèmes et les modalités de saisine pour faciliter l'accès au FSL est engagée à ce sujet.

- Budget général d'intervention d'action sociale et familial -rectificatif n°1 -des investissements sur fonds locaux concernant :

- une aide aux assistantes maternelles pour du mobilier et du matériel de sécurité, sous forme de plan triennal (150 000 € pour 2024)

- louer une enveloppe de 190 000 € annuels au fonds de solidarité logement.

- Les chiffres clés 2023 : Le nombre d'allocataires affiche une baisse de 1,3 % (152 969 en 2023). Cette diminution a également un impact sur le nombre de personnes couvertes (- 1,6 %) et le nombre d'enfants (- 1,8 %). Le total des dépenses des prestations d'action sociale s'élève à 65 M€ et progresse de 8,5 %. La commission de recours amiable a examiné 567 demandes, 193 dossiers ont reçu un accord pour une remise totale, 159 avec remise partielle.

**• Conseil d'administration du 18 octobre 2024 (3 titulaires)**

- Soutien financier au dispositif d'intervenant social en gendarmerie sur le territoire du Val de Briey auprès des personnes qui se présentent pour signaler un événement dans le cadre des violences conjugales ou intrafamiliales. Reposant sur un partenariat territorial, ce dispositif permet d'accélérer et de faciliter l'accès aux droits et l'orientation vers les services de droits communs. La caisse d'allocations familiales est sollicitée par l'état pour soutenir ce dispositif via une convention triennale de partenariat 2024-2026, en versant une subvention de 10 000 € par an au conseil départemental.

- Présentation des leviers du service public de la petite enfance (SPPE) : Mme MALGRAS souhaite savoir si les communes rurales pourront toujours s'appuyer sur la compétence petite enfance exercée par les communautés de communes et les intercommunalités qui en ont la charge.

Mr DEBIE précise que la loi du 18/12/23 crée le statut d'autorité organisatrice pour toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants, même si elles n'ont pas la compétence petite enfance. Deux nouvelles obligations leur seront imposées et concernent le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs familles ainsi qu'une mission d'information et l'accompagnement des familles. Une seconde question porte sur les structures bénéficiaires de la revalorisation des prestations de service de base. Mr DEBIE précise que cette majoration sera de plus de 20 % durant les 5 ans de la COG et aura pour impact les établissements tels que les ALSH, EAJE et les Centres Sociaux. Ainsi, le budget d'action sociale nationale progressera de 7 % par an sous l'effet de l'augmentation des prestations de service.

- Budgets rectificatifs de gestion 2024 : Mr VIEL intervient sur la gestion budgétaire et le transfert de 40 000 € de la masse de frais de personnel vers des dépenses de fonctionnement, mouvement qu'il ne comprend absolument pas. Mr ALLOUCH se veut rassurant en expliquant que ces fonds ne pénalisent pas les salariés et ne seraient pas dépendus s'ils demeuraient affectés en masse salariale.

- Budget général d'intervention d'action sociale et familiale - rectificatif n°2 : Au regard de la baisse de fréquentation des accueils collectifs de mineurs et d'utilisation des aides vacances enfants, Mme MALGRAS pense utile de mener une réflexion sur les tranches de calcul du quotient familial dans le cadre des aides aux temps libres pour 2025. Mr DEBIE indique que cela résulte d'une diminution des demandes formulées par les familles et de l'érosion des bénéficiaires potentiels, moins nombreux d'année en année. Il convient que l'évolution des coûts augmente le reste à charge des familles.

**• Conseil d'administration du 19 décembre 2024 (3 titulaires et 1 suppléant)**

- Mme GERARDIN invite les membres du conseil d'administration à observer une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Olivier AIRAUD, représentant l'Union départementale des associations familiales, décédé le 20 octobre 2024.

- Bilan sur l'aide individuelle au renouvellement de matériel aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s : Sur 250 sollicitations reçues en moins de 3 semaines, 145 ont été éligibles .72.5% des aides concernent des demandes de renouvellement de mobilier. L'aide moyenne est de 517 €.

- Désignation comme suppléante d'Annick VOIRIN pour siéger au sein de la Commission de Recours Amiable (en remplacement d'Olivier AIRAUD) sur la période du 16/03/25 jusqu'au 15/03/26.

- Vie de la Caisse : La situation globale est satisfaisante. Le solde de pièces en jours se situe à 3,88 jours. La réforme de simplification du parcours déclaratif et du versement du juste droit garanti par l'adossement de la prime d'activité et du RSA au dispositif de ressources mensuelles (DRM) entrera en vigueur le 1er mars 2025. Dans le cadre de l'approche populationnelle, Mme MALGRAS demande si le segment "personnes en situation de handicap" intègre les familles qui ont un enfant en situation de handicap. Mr ALLOUCH confirme que les prestations AAH et AEEH sont concernées.

- Bilan 2024 des aides aux temps libre : Cette aide représente 33,7% des fonds locaux du budget. En ce qui concerne le doublement du montant de l'aide Caf pour favoriser le départ des enfants en situation de handicap. Mr VIEL souhaite connaître la proportion d'enfants concernés. En réponse, 524 enfants ont eu recours au dispositif partenarial. Mr VIEL s'interroge sur l'impact des premiers départs en colonies sur l'inscription des enfants à d'autres séjours, sur les raisons des annulations des séjours en vacances familles et sur les solutions qui pourraient être apportées.

Mr DEBIE met en avant l'effet positif des premiers départs en colonies sur les enfants qui sont très souvent demandeurs pour prolonger l'expérience une à deux fois supplémentaires. En ce qui concerne le taux d'utilisation de l'AVF de 4,35 % , on ne connaît pas les freins au départ des familles. L'annonce de la conduite d'une étude sur les modes d'usage des loisirs de proximité des enfants par les familles est accueillie favorablement par Mme MALGRAS.

Par ailleurs, s'agissant de la consommation de l'enveloppe liée à l'AVE, Mme MALGRAS pense que cette baisse peut s'expliquer par le déploiement du Pass colo qui vient en déduction. Elle évoque la campagne de communication qui nécessite peut-être d'être optimisée pour attirer davantage de familles vers les aides aux temps libres.

- Budget initial d'intervention d'action sociale et familiale 2025 : En réponse à Mme MALGRAS qui constate une nouvelle ligne, Mr DEBIE précise qu'il s'agit d'une nouveauté relative à la mise en œuvre d'un fonds d'aide exceptionnel destiné à soutenir les structures d'animation de la vie sociale en difficultés financières importantes.

### **Conclusion**

L'année 2024 se termine tristement avec le décès de notre cher collègue, Olivier AIRAUD, toujours disponible et engagé pour les familles.

Il va nous manquer par sa connaissance de la diversité des situations et nous continuerons à œuvrer dans l'intérêt des familles.

La préparation des conseils d'administration ont eu lieu malgré quelques problèmes de disponibilité de certains et 4 administrateurs ont pu siéger à chaque conseil (sauf octobre).

Le groupe Udaf a été attentif à toutes les dispositions mises en place pour garantir le service aux familles et a poursuivi ses réflexions dans les prises de décisions en portant la parole des familles.

**MME MALGRAS CHEF DE FILE REMERCIE LES ADMINISTRATEURS POUR LEUR ENGAGEMENT.  
L'ANNEE 2025 SERA AUSSI LA PREPARATION AU RENOUVELLEMENT (FIN DE MANDAT EN MARS 2026).**

### **Caisse primaire d'assurance maladie de Meurthe et Moselle**

2024 est la troisième année de mandat qui a été confié à la représentante titulaire. Ce mandat ne sera pas renouvelé, la représentante ayant atteint la limite d'âge.

Le mandat se limite à participer aux quatre conseils d'administration annuels. La représentante est suppléante dans trois commissions mais n'a jamais été convoquée.

Ont été évoqués, entre autres : les fraudes et leurs préjudices (piratages informatiques, etc).

La CARSAT a présenté le PDP : Prévention de la désinsertion professionnelle. Le logiciel ARPEGE sera effectif en avril 2025 pour une automatisation complète de la gestion des arrêts maladie des assurés sociaux.

Le projet de suppression du service médical qui serait rattaché aux CPAM a fait l'objet d'une motion du conseil de la CPAM 54.

### **Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS / CIAS)**

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les Udaf proposent les représentants d'associations familiales aux maires : la loi confère ainsi une représentation de droit aux représentants familiaux.

Le représentant familial est un militant familial. A travers son association d'origine, il a une connaissance réelle du vécu des familles, de leurs attentes et de leurs besoins sur le territoire.

En Meurthe-et-Moselle, 68 représentants sont présents dans 62 CCAS et 3 CIAS du département.

COMMUNES	REPRESENTANTS
AUBOUE	Jean CZAJKOWSKI
BACCARAT	Jacqueline THIERY
BADONVILLER	Pierrette LABOUREL
BRIN SUR SEILLE	Jacques WARION
VAL de BRIEY	Louis MACHADO
CEINTREY	Sandrine DELPON
CHAMPENOUX	Gisèle HARTER
CHAMPIGNEULLES	Bernard TITRY
CHANTEHEUX	Denise HENRY
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Jacques CHENIN
CIREY SUR VEZOUZE	Régis CHOMEL Laetitia MAUCOURT
CIAS - COLOMBEY les BELLES ET SUD TOULOIS	Bernadette ORY
COLOMBEY LES BELLES	Marie-Claude DELINCHANT
DAMELEVIERES	Françoise CONRAUX
DIEULOUARD	Marie-Louise MICHEL
EINVILLE	Leila PICHINELLI
ESSEY LA COTE	Jocelyne LITAIZE
ESSEY LES NANCY	Françoise VIRIOT
FERRIERE	Richard WEINZOEPFLEN
FLEVILLE DVT NANCY	Bernard OTHENIN
FRANCONVILLE	Yvette PERNIN
GIRAUMONT	Christiane ROUSSET
GONDREVILLE	Richard JOLY
GRIPPORT	Mélanie CHEVALIER
HAUDONVILLE	Françoise FAIPOT
HERIMENIL	Valérie GROSMANN
HOMECOURT	Christiane CORRADI
HOUDEMONT	Michel HUMBLOT
JARVILLE	Dominique HENRIOT
JOEUF	Jeanine MASSON
LANEUVEVILLE DEVANT NANCY	Martine LACRESSE
LAXOU	Marcel FRESSE
LAY ST CHRISTOPHE	Yvette POINSARD
LONGWY	Jean HENRION
LUDRES	Gérard MOREL

COMMUNES	REPRESENTANTS
LUNEVILLE	Anne DE LA LANCE
MALZEVILLE	Névia WALKOWIAK
MATTEXEY	Bernadette NOEL
MAXEVILLE	Emmanuelle RAUCH
MONT SAINT MARTIN	Christel BARTHELEMY
MONT SUR MEURTHE	Sandra PERROUX
MORFONTAINE	Eric JEANDEL
CIAS - COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE/MADON	Serge DESCHAUX
MOUTIERS	Lydie JACQUES
NANCY	Jean-Paul LACRESSE
NEUVES MAISONS	Nicole THOMAS
CIAS - COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES JARNY (OLC)	Philippe DENIZE
PIENNES	Roland SCHMITT
POMPEY	Jean-Louis CHOGNOT
PONT A MOUSSON	Monique FRIANT Chantal KESSLER Colette SIMON
PULLIGNY	Yolande DESCHAUX
PULNOY	Jacqueline BURGER
REMENOVILLE	Michèle PIERRON
ROSIERES AUX SALINES	Richard WEINZOEPFLEN
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Marie-Thérèse BONNEFOUX
SAULXURES LES NANCY	Bernadette FRANCOIS
SEICHAMPS	Jacques GAUZELIN
SIONVILLER	Jeannine HENRY
THIL	Nathalie GIACOMETTI
TOMBLAINE	Rose NOBILE
VANDOEUVRE LES NANCY	Jocelyne TRIVAUDEY
VENNEZEY	Jeannine MORQUE
VILLERS LES NANCY	Marie-Anne SCHULTZ
VILLERUPT	Gilberte TESTA
VOINEMONT	Sylvie BAUDOIN

### **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie**

Le représentant a participé aux réunions des assemblées générales, des conseils d'administration, des bureaux et de la commission RPA, soit 16 au total.

# CONSOMMATION – BUDGET – ECONOMIE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
COMITE LOCAL DES USAGERS ET DE L'AMELIORATION CONTINUE (CLUAC)	Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)	Francine AMADIEU Fernand LORRAIN
COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS	Jean-Paul LACRESSE
JURY RELATIF AUX DIPLOMES FUNERAIRES	Francine AMADIEU Jacques GAUZELIN
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – COMMISSION DE SAUVEGARDE (CDJSVA)	Michel FOLLEY (T) Valérie ANDRE (S)

## COMPTES RENDUS

### Comité local des usagers et de l'amélioration continue

Le représentant a participé à une réunion en Préfecture ainsi qu'à deux réunions « Groupe qualité évaluation ».

### Commission départementale d'aménagement commercial

Les membres de la commission ont été renouvelés en mars 2024. Les deux représentants de l'Udaf ont été confirmés dans leur mandat de personnes qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs.

Ils ont participé à quatre réunions (dont une en visioconférence) qui portaient sur l'extension d'un ensemble commercial sur les communes de Conflans en Jarnisy, de Houdemont, de Malzéville et de Moncel les Lunéville. Ils ont accepté les propositions car elles remplissaient des manques locaux.

### Commission de surendettement des particuliers

Il est institué, dans chaque département, au moins une commission d'examen des situations de surendettement des particuliers.

La commission comprend le représentant de l'Etat dans le département, président, le trésorier-payeur général, vice-président, le représentant local de la Banque de France qui en assure le secrétariat, ainsi que deux personnalités choisies par le représentant de l'Etat, l'une sur proposition de l'association française des établissements de crédit et l'autre sur proposition des associations familiales ou de consommateurs. Le représentant a participé à sept réunions.

### Jury relatif aux diplômes funéraires :

Seul un représentant a été invité à participer à deux réunions pour siéger à des jurys de conseillers funéraires pour deux organismes de formation différents.

## SANTE – HANDICAP - VIEILLESSE

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION 54 (DAC 54)	Emmanuel THIBAUT
CENTRE HOSPITALIER MAILLOT DE BRIEY	Michel CORRADI (T)
CENTRE HOSPITALIER DE SAINT NICOLAS DE PORT	Marie-Thérèse BONNEFOUX (T1) Pierre VIDAL (S1)
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	Patricia MALGRAS (T2) Cédric MASSON (S2)
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE NANCY (CHRU) COMMISSION D'ACTIVITE LIBERALE – MATERNITE COMMISSION REGIONALE DE L'ACTIVITE LIBERALE	Jean-Paul LACRESSE (T2)
CENTRE HOSPITALIER DE TOUL	Annette KELLER (S2)
HOPITAL PRIVE NANCY LORRAINE (HPNL)	Francine AMADIEU (T2)
POLYCLINIQUE MAJORELLE	Michel FOLLEY (T)
CLINIQUE JEANNE D'ARC	Cédric MASSON (S1)
OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (OHS)	Serge DESCHAUX (T2) Didier SCHNITZLER (S2)
INSTITUT REGIONAL DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION (IRR) – CENTRE LOUIS PERQUIN	Michel FOLLEY (T1)
ASSOCIATION LES MAISONS HOSPITALIERES	Richard WEINZOEPFLEN (T2) Francine AMADIEU (S2) Christine LIGNIER (S1)
CLINIQUE SAINT ANDRE	Serge DESCHAUX (S1) Richard WEINZOEPFLEN (S2)
CLINIQUE LES BOUCLES DE LA MOSELLE	Christine LIGNIER (S1)
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY (CPN)	Christine LIGNIER (T2)

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
CLINIQUE BELLEFONTAINE	Elisabeth JEANNE (T2) Rose NOBILE (T2)
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE LORRAINE NORD (GHT N°6)	Michel CORRADI (T)
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE SUD LORRAINE (GHT N° 7)	Marie-Thérèse BONNEFOUX (T) Jean-Paul LACRESSE (T) Christine LIGNIER (T) Patricia MALGRAS (T) Cédric MASSON (S)
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE LA MEURTHE ET MOSELLE SUR LE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE EN MEURTHE ET MOSELLE	Patricia MALGRAS (T) Francine AMADIEU (S)
FRANCE ASSOS SANTE	Les représentants dans les établissements de santé
COMITE DEPARTEMENTAL DEDIE A LA PREVENTION DU MAL ETRE AGRICOLE	Jean Pierre BARBIER
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)	Marcel FRESSE
ADULTES ET ENFANTS INADAPTES MENTAUX (AEIM/ADAPEI54)	Jean Paul LACRESSE
ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPEES (LAGH)	Jean Paul LACRESSE

## COMPTE RENDUS

### Dispositif d'appui à la coordination 54

Le représentant a participé à deux conseils d'administration et à une assemblée générale. L'année 2024 correspond à la structuration du DAC 54 et son financement par CPOM de l'ARS. L'intégration de l'ETP (Education thérapeutique du patient) a complexifié les discussions ne permettant pas de beaucoup intervenir.

Une explication autour du délai d'ouverture des mesures en MJPM a été la seule contribution du représentant qui s'interroge sur la pertinence de sa présence pour 2025.

### Centre hospitalier Maillot de Briey

La mission du représentant a été de se faire connaitre à la fois par les soignants et par les usagers.

- Les réunions CDU : Le représentant a été nommé président de la commission  
Points divers abordés en réunion :  
Analyse des plaintes, visite d'un service de l'hôpital après chaque commission et transmission des remarques à la direction, assistance aux usagers aux commissions de conciliation après réunion de préparation, préparation de l'audit de la HAS prévu en mars 2025, participation aux réunions COPIL ainsi qu'aux réunions organisées par les services lorsqu'il y a une nouveauté ou souscription à un nouveau label de qualité, participation à la semaine de qualité organisée par l'établissement.
- Les réunions du conseil de surveillance :  
Gros problèmes sur l'embauche des médecins, quelques réouvertures de lits, toujours des problèmes financiers.

## **Centre hospitalier de Saint Nicolas de Port - Lunéville**

Le centre hospitalier a récemment entrepris de grands travaux de réhabilitation des bâtiments tout en augmentant son offre de soins. Cela concerne :

- L'EHPAD qui accueille 80 résidents dont plusieurs personnes psychiquement vieillissantes grâce à un partenariat avec le CPN de Nancy.
- Un renforcement de l'équipe médicale permettant d'assurer à la fois hospitalisation, réadaptation et soins palliatifs.

Par ailleurs, le centre a obtenu, en avril 2024, le label « hôpital de proximité ». L'objectif de ce type de structure étant de favoriser les prises en charge au plus proche du domicile des patients tout en maintenant une relation étroite avec la médecine de ville et les professionnels de santé du secteur.

## **Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Nancy**

Le représentant a participé à de nombreuses réunions au cours de l'année 2024 : six réunions qualité, vingt réunions RU pour étude des réclamations, trois médiations sur les réclamations à la demande des usagers, deux comités d'éthique, une conférence thématique, deux sur le Nouvel Hôpital de Nancy.

## **Centre Hospitalier de Lunéville**

Patricia MALGRAS (Suppléante depuis 2018, puis Titulaire depuis le 04/01/22)

La représentante a participé à 3 réunions et 3 permanences.

### **12/03/24 : COMMISSION DES USAGERS**

Examen d'une réclamation du CH St Nicolas de Port : Demande de la fille de la patiente d'explications sur les soins, entretien avec cadre de santé et le médiateur médical qui a pu répondre aux interrogations.

Présentation de 18 courriers de satisfaction de fin 2023 et 6 début 2024.

Inauguration de l'Unité de Soins Continus suite travaux.

Levée de « Hôpital en tension » depuis fin février 2024. Une information sera donnée fin mars pour une potentielle réouverture de la Maternité.

### **07/06/24: COMMISSION DES USAGERS**

Examen de 5 réclamations dont 1 St Nicolas de Port : Plaignante prise en charge rapidement, non satisfaite et avec comportement discourtois, a eu un rappel de devoir respecter les professionnels de santé. Personne en situation de handicap reçue en médiation qui a répondu à ces interrogations Problème de secrétariat avec excuses du CH pour le rendez-vous. Prise en charge aux Urgences conforme et expliquée. Problème de communication pour sortie précipitée et refus de médiation pour explications.

Présentation de 15 courriers de satisfaction. Rencontre le 04/07 pour présenter le GHT (Groupement Hospitalier Territorial)

### **19/07/24 : Participation à la Permanence des Associations et Représentants des Usagers**

### **10/09/24 : COMMISSION DES USAGERS**

Examen de 4 réclamations dont 1 St Nicolas de Port : Plainte défaut de soins mais impossibilité de doublon de traitement expliqué lors de l'entretien. Aux urgences, prise en charge conforme avec réponse délais respectés sans discrimination. Défaut prise en charge douleurs aux Urgences et investigation suivi d'une réorientation. Défaut de rendez-vous ophtalmiques, recherche de candidats ophtalmologues. Déclaration d'événement grave avec préjudice corporel, le praticien n'exerce plus.

Présentation de 8 courriers de satisfaction. Préparation de la journée de la Commission Territoriale des Usagers le 13/11/24.

### **15/11/24: Participation à la Permanence des Associations et Représentants des Usagers**

### **20/12/24 : Participation à la Permanence des Associations et Représentants des Usagers**

En 2024, on peut noter le bon fonctionnement de la CDU avec des échanges constructifs avec les représentants médicaux.

Création d'un Kakémono pour présenter la CDU et le rôle du RU aux permanences.

### **Polyclinique Majorelle**

Le représentant a participé à de nombreuses réunions : CDU, éthique, journée des usagers, COPIL, journées européennes, certification, violence faite aux femmes, journée sans tabac.

### **Hôpital Privé Nancy Lorraine**

La représentante a participé aux réunions CDU (15) : Points à l'ordre du jour : les réclamations (notamment prise en charge des chambres seules - problème de prix et prestations), audit signalétique et sur livret d'accueil, formation certification, journées des patients et des représentants des usagers, parcours fléché des patients, journée hygiène des mains. Elle a aussi participé à des réunions CLUD et CREX.

### **Institut régional de médecine physique et de réadaptation**

Le représentant a participé aux réunions CDU (8) du Centre Louis Perquin de Nancy.

### **Association Les Maisons Hospitalières**

Les représentants ont participé à : des réunions d'équipe (3), CVS (2), conseils d'administration (3), CDU (3), un audit de l'ARS, aux entretiens avec des agents certificateurs, à des réunions éthique (7) et à une journée des représentants.

### **Clinique Saint André**

Les représentants ont participé aux réunions CDU (3) et CLAN (3) et relèvent la qualité de travail entre les membres.

### **Centre Psychothérapeutique de Nancy (CPN)**

La représentante a participé à sept réunions au cours de cette année : rencontre du directeur de l'établissement, préparation du GHT, visites services des RU, CDU.

### **Clinique les Boucles de la Moselle**

La représentante a participé à une réunion de présentation de l'établissement et création de la CDU.

### **Clinique Bellefontaine**

L'année 2024 a été une année fructueuse depuis l'arrivée de la nouvelle direction de l'établissement. Les convocations CDU sont envoyées suffisamment à l'avance avec l'ensemble des documents à étudier. La direction a cherché à inclure les RU dans les projets de la structure (projet d'établissement, projet des usagers).

Cinq CDU et quatre COPIL (démarche continue d'amélioration de la qualité et sécurité des soins) se sont tenus.

Une réunion de compte-rendu patient traceur en vue de la certification a eu lieu en mai, suivie en octobre d'une rencontre expert visiteur.

Le questionnaire élaboré par les RU est distribué tous les mois à 6 patients à J+8. Ce questionnaire recueille les données sur la qualité de la prise en charge et sécurité des patients lors des 8 premiers jours d'hébergement. Un travail important des RU pour l'exploitation du questionnaire est à noter.

Les RU ont aussi organisé des séances d'information :

- A destination des professionnels sur le rôle et les missions des RU,
- A destination des usagers concernant la connaissance de leur droit en santé (séance organisée sous forme de quizz).

Ils rencontrent les usagers avant chaque réunion CDU. Les repas sont pris à la clinique par les RU avant les réunions CDU.

## **Office d'Hygiène Sociale de Lorraine**

L'année 2024 a été une année très chargée. Les représentants ont participé à de nombreuses réunions : CDU (4), CLUD (3), CLIN (3), CLAN (3), COVIRIS (1), Rôle du RU (1), Qualité (12) en vue de la certification prévue en juin 2025

## **Conseil Territorial de Santé de Meurthe et Moselle**

Patricia MALGRAS (Titulaire) et Francine AMADIEU (Suppléante) (arrêté de l'ARS Grand Est du 27 janvier 2023).

Collège n°2 : Représentants des usagers des associations agréées

La représentante titulaire a participé à 7 réunions.

La commission spécialisée Santé Mentale et la commission Territoriale des Usagers ne se sont pas réunies.

### **Bureau du 21/02/24 :**

Validation du compte rendu de la réunion Plénière du 18/12/24.

Propositions d'axes de travail :

- Cartographie de l'offre à destination des usagers
- Démarche Expérience Patient
- Prévention des écrans sur les 0 – 6 ans
- Point sur l'avancement des actions CNR (Conseil National de la Refondation)

Échanges sur le « guide des usagers du système de santé et du secteur médico-social » réalisé par la CRSRA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie)

### **Bureau du 12/04/24:**

Points d'actualités

- Suivi CNR
- Axe fort : prévention 0-3 ans / expérience patient
- Point sur la prévention
- Point sur l'environnement et la santé

### **Bureau du 18/06/24 :**

Constat des membres du bureau, ainsi que des présidents des commissions Santé Mentale et Territorial des Usagers, des difficultés pour se réunir et fonctionner. Besoin d'accompagnement de professionnels de l'ARS pour mieux travailler.

Présentation des zonages chirurgiens-dentistes et masseurs kinésithérapeutes avant actualisation.

Modalités d'incitation et de régulation à l'installation par l'assurance maladie.

### **Bureau du 06/09/24 :**

Examens de toutes les propositions émanant des membres du bureau pour déterminer ensemble, après choix, 2 actions issues du PRS (Projet Régional de Santé) 2023-2028 à suivre plus particulièrement, indépendamment des retours annuels que l'ARS doit réglementairement faire sur l'état des lieux et sur l'avancée des réflexions, travaux et actions qui découlent du déploiement de ce plan.

### **Bureau du 21/10/24 :**

Démission de Gilles DARRENNE, Président du CTS, suite changement professionnel  
Cohérence avec missions CTS : PRS (Projet Régional de Santé) « équipe de soins spécialisés »  
Modalités de la tenue prochaine de la plénière CTS.

### **Bureau du 06/12/24 :**

Présentation de la révision du zonage sage-femmes

Préparation contenu séance plénière

## **Séance plénière du 19/12/24 :**

- Rapport d'activités
- Prise de parole de Bernard HELLUY concernant la santé mentale
- Prise de parole d'Amélie DEROTTE, Directrice adjointe ARS, sur les actions SRS (Schéma Régional Santé 2023-2028)
- Élection du nouveau président du CTS - Débat sur l'accessibilité aux médecins en second recours

Nous avons le plaisir de féliciter chaleureusement le Dr David PINEY pour son élection en tant que président du CTS de Meurthe-et-Moselle.

Les membres du CTS sont impatients de collaborer sous la présidence du Dr PINEY et de la vice-présidence du Dr ROSSIGNON et de construire ensemble un avenir ambitieux pour notre territoire !

La démocratie sanitaire reste une pierre angulaire de nos actions, favorisant l'harmonisation des projets portés par l'ARS, les professionnels de santé, et les collectivités territoriales. Elle permet également d'intégrer pleinement l'expression de tous les acteurs, en particulier celle des usagers du système de santé.

L'ARS Grand Est avec l'accompagnement de Mme DEROTTE, directrice adjointe, s'engage à :

- Valoriser et transposer les initiatives locales,
- Renforcer la place du CTS,
- Améliorer l'articulation entre ses travaux et ceux des CLS (Contrats Locaux de Santé),
- Accompagner l'élaboration et le déploiement de son programme,
- Communiquer sur les actions menées.

Le Dr David PINEY a exprimé avec enthousiasme sa vision pour le CTS :

*« Je tiens à remercier chaleureusement le Dr Sylvie ROSSIGNON, le Bureau et les membres du Conseil Territorial de Santé pour leur soutien et leur confiance.*

*Les défis à relever avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est apparaissent comme importants et ambitieux.*

*Nous pourrons compter sur l'expertise de tous les acteurs mobilisés pour répondre aux besoins de santé de notre population. Ces travaux s'inscriront dans une dynamique riche, portée par les très nombreuses initiatives déjà en cours sur le territoire.*

*Fort des actions et des réflexions déjà engagées, le programme 2025 s'annonce passionnant !»*

## **Groupement hospitalier de territoire Sud Lorraine**

Les groupements hospitaliers de territoires, dispositif prévu par la loi de santé 2016, sont un nouveau mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire. La coopération autour d'un projet médical partagé doit permettre aux établissements de santé de soigner mieux et à moindre coût.

Le représentant a participé à une réunion.

## **France Assos Santé**

Les représentants ont suivi plusieurs formations au cours de l'année 2024 : Comment améliorer la qualité de l'information en matière de santé, le rôle des RU, le numérique en santé en région Grand Est et ont participé à l'assemblée régionale.

## **Comité départemental dédié à la prévention du mal être agricole**

Une réunion en Préfecture à laquelle le représentant n'a hélas pas pu participer.

### **Adultes et enfants inadaptés mentaux**

Crée en 1957 par l'Udaf 54, l'AEIM est une association familiale. Ses responsables sont des parents bénévoles concernés par le handicap mental de leur enfant. Leur mission est de définir la politique de l'association et de gérer les dispositifs d'accompagnement en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges.

La mission de l'AEIM est de promouvoir une société résolument inclusive. Construire des ponts vers une vie indépendante digne et citoyenne pour chaque personne en situation de handicap. Depuis 1957, l'AEIM travaille inlassablement pour faire de la société un « chez soi pour tous » en offrant des services et des opportunités favorisant l'autonomie, l'épanouissement et la dignité.

Le représentant a participé à huit conseils d'administration.

### **Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées**

Crée en 1974, l'association a pour but d'assurer l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Le représentant a participé à deux conseils d'administration.

## **COHESION SOCIALE – VULNERABILITES**

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT (CDAD)	Jean Paul LACRESSE
COMMISSION DU TITRE DE SEJOUR	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)

## **COMPTE RENDUS**

### **Conseil départemental de l'accès aux droits**

Quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son environnement, toute personne doit pouvoir connaître ses droits et être informée sur les moyens de les faire valoir. Le CDAD est un Groupement d'Intérêt Public doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Président du Tribunal de Grande Instance du chef-lieu de département.

Le représentant a participé à une réunion.

### **Commission du titre de séjour**

La commission est saisie par l'autorité administrative (Préfet) lorsque celle-ci envisage de refuser de délivrer ou de renouveler une carte de séjour temporaire à un étranger ou de délivrer une carte de résident à un étranger.

Le représentant a participé à douze réunions.

## LOGEMENT – ENVIRONNEMENT - TRANSPORT

REPRESENTATIONS	REPRESENTANTS
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) : COMMISSION DE MEDIATION	Christiane MARCHAL (T) Régine DELAUNAY (S)
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COORDINATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)	Jean-Paul LACRESSE
MEURTHE ET MOSELLE HABITAT (MMH)	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE METROPOLITAIN DE L'HABITAT DU GRAND NANCY (OMH)	Jean-Paul LACRESSE
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL DE LUNEVILLE A BACCARAT (OPHI)	Jean-Paul LACRESSE
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LUNEVILLE A BACCARAT	Jean-Paul LACRESSE
TOUL HABITAT – COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISE	Christine LIGNIER
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE TOUL (PLH)	Christine LIGNIER
AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE (ADIL 54/55)	Jean-Paul LACRESSE
FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX PROPRIETAIRES EN DIFFICULTE (FDAP)	Jean-Paul LACRESSE (T) Christiane MARCHAL (S)
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Jean-Paul LACRESSE (T) Michel FOLLEY (S)
CONFERENCE TERRITORIALE DE L'HABITAT (CTH) DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY	Jean-Paul LACRESSE
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) – BASSIN DE POMPEY	Francine AMADIEU
SOLIHA « Solidaire pour l'Habitat »	Jean-Paul LACRESSE
PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) : COMITE RESPONSABLE	Jean-Paul LACRESSE
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE	Michel FOLLEY Jean Paul LACRESSE
COMMISSION DES TAXIS DE NANCY	Michel FOLLEY (T)
COMMISSION DES TAXIS DE VANDOEUVRE	Michel FOLLEY (T) Francine AMADIEU (S)
COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES (T3P) EN MEURTHE ET MOSELLE	Michel FOLLEY (T)

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU BASSIN DE BRIEY COMITE DES PARTENAIRES	Michel CORRADI
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) VILLE DE NANCY	Jean Paul LACRESSE
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) METROPOLE DU GRAND NANCY	Jacques GAUZELIN
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) VILLE DE MAXEVILLE	Jean Paul LACRESSE
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE CHANTIERS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	Michel FOLLEY
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE DE MEURTHE ET MOSELLE (SDE)	Christine LIGNIER

## COMPTES RENDUS

### Droit au logement opposable : Commission de médiation

La commission de médiation 54 peut être saisie pour les motifs suivants :

- Délai anormalement long, sur occupation, logement insalubre ou dangereux, menace d'expulsion sans relogement, sans logement et logé par un tiers, etc.
- Toutefois il faut avoir déposé des dossiers auprès des bailleurs qui restent sans proposition.

Lors de la présentation des dossiers, la commission peut prendre l'une des 4 décisions suivantes :

- La personne est prioritaire : le Préfet (ou son représentant) la désigne à un bailleur pour qu'il lui propose un logement,
- La personne n'est pas prioritaire : la commission lui propose une orientation vers un dispositif susceptible de l'aider,
- La personne est prioritaire, elle peut être orientée en hébergement, n'étant pas en mesure d'occuper un logement en autonomie,
- Le dossier est irrecevable
- Le dossier est classé sans objet.

Pour bénéficier de ces mesures il faut :

- Soit être citoyen d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Soit être titulaire d'un titre de séjour,
- Soit être reconnu comme réfugié.

Pour l'année 2024, 100 dossiers ont été déposés et examinés (on observe une stabilité par rapport à 2023).

La Meurthe et Moselle a moins de recours amiables par rapport à d'autres départements.

Les acteurs du logement ont compris qu'il convient d'agir en amont afin d'éviter l'augmentation des « mal logés » par conséquent des requérants pour la commission comed.

### Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

La commission vise à accroître la cohérence des actions de prévention des expulsions locatives mises en œuvre dans le département. Le représentant a participé à une réunion plénière.

### **Meurthe et Moselle Habitat**

C'est un organisme de logement social créé en 1927. Il gère et développe ses programmes immobiliers sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle. Le représentant a participé à six conseils d'administration.

## **Office métropolitain de l'habitat du Grand Nancy**

Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), l'OMH construit, gère et entretient un patrimoine de logements locatifs sociaux individuels et collectifs. Le représentant a participé à six conseils d'administration

## **Office public de l'habitat intercommunal de Lunéville à Baccarat**

L'OPH de Lunéville est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dont la collectivité de rattachement est la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat. Le représentant a participé à trois réunions.

## **Conférence intercommunale du logement - Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat**

Le représentant a participé à une réunion

## **Toul Habitat – Communauté de communes Terres Touloises**

La représentante a participé à réunions du conseil d'administration (2).

## **Programme local de l'Habitat de Toul (PLH)**

Il n'y a pas eu de réunion en 2024.

## **Fonds départemental d'aide aux propriétaires en difficulté**

Rappel des grands principes fondateurs :

- Favoriser, dans la mesure du possible, le maintien des accédants dans leur logement et leur permettre de mener à bien leur projet lorsque les difficultés financières sont temporaires,
- Permettre aux propriétaires occupants, copropriétaires de leurs logements, d'assumer leurs obligations de paiement (charges ou travaux décidés par la copropriété),
- Développer une politique de prévention de l'endettement des familles.

Etant donné que la métropole a pris la compétence logement, il n'y a eu que deux dossiers en 2024 pour le reste du département.

Le dispositif d'aide mis en place par le département, même s'il ne touche pas un nombre considérable de ménages, a largement démontré son efficacité sociale pour répondre aux difficultés rencontrées par les accédants.

## **Agence départementale d'information sur le logement**

L'ADIL 54-55 informe gratuitement sur toutes les questions liées au logement et à l'habitat. Grâce à leur expertise, les ADIL sont également associées à la réflexion en vue de l'élaboration des politiques locales du logement et contribuent largement à différentes phases de leur mise en œuvre, notamment en relayant les informations des partenaires auprès des différents publics. Le représentant a participé à l'assemblée générale.

## **SOLIHA – Solidaires pour l'habitat**

SOLIHA, anciennement Réseau PACT et Réseau Habitat et Développement, est une association privée au service de l'habitat. Depuis 1942, elle intervient en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement. Le représentant a participé à un conseil d'administration.

## **Commission consultative des gens du voyage**

Le représentant a participé à une la réunion

## **Conférence territoriale de l'habitat - Métropole du Grand Nancy**

Le représentant a participé à quatre réunions.

## **Conférence intercommunale du logement- Bassin de Pompey**

Une réunion qui portait sur l'adoption du règlement intérieur (aval de la représentante).

## **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) : comité responsable**

Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Le représentant a participé à une réunion.

## **Commission départementale de sécurité routière**

Il n'y a pas eu de réunion en 2024.

## **Commission des taxis de Vandoeuvre**

La représentante a participé à une réunion concernant une cession. Les conditions étant remplies, la cession a été acceptée.

## **Métropole du Grand Nancy – Commission consultative des services publics locaux**

Le représentant a participé à une réunion en visioconférence (objet : crématorium) et à deux réunions en présentiel dont une consacrée aux délégations de service public mises en place par la Métropole.

## **Ville de Maxéville – Commission consultative des services publics locaux**

Le représentant a participé à une réunion.

## **Ville de Nancy – Commission consultative des services publics locaux**

Lorsqu'un service public est confié à un tiers par convention de délégation de service public ou en cas d'exploitation d'un service public en régie dotée de l'autonomie financière, la création d'une commission consultative des services publics locaux est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Rôle de la commission : elle examine chaque année :

- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L2224-5 (2)
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Le représentant a participé à une réunion en 2024.

## **Syndicat Départemental de l'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54)**

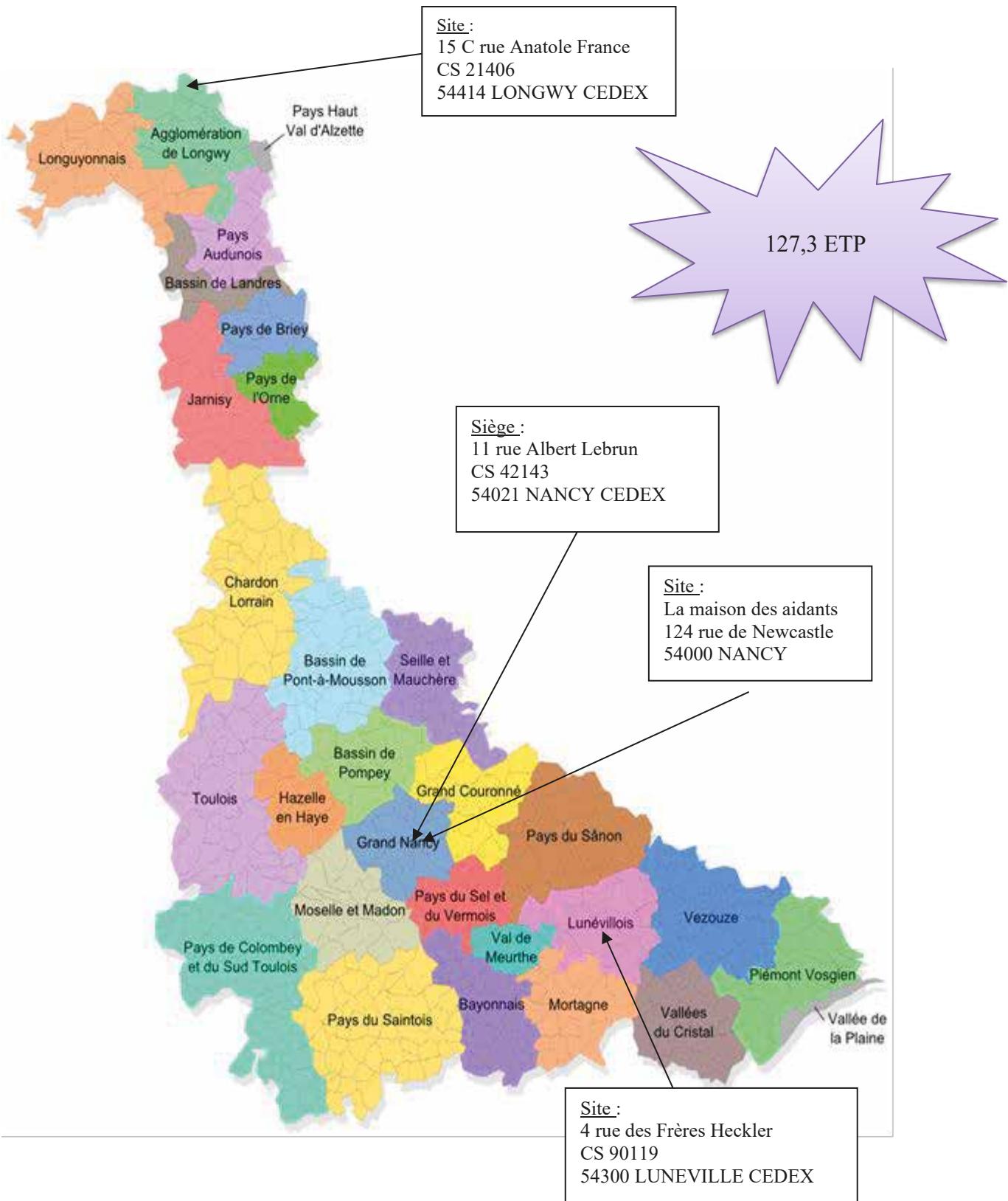
La représentante a participé à une réunion.



CHAPITRE 4

# LES SITES ET LE PERSONNEL DE L'UDAF54







CHAPITRE 5

# ACTIVITÉS ET SERVICES GÉRÉS PAR L'UDAF



## **PREAMBULE**

Les services d'intérêt public à caractère familial sont les services développés par l'Udaf en lien avec son statut inscrit dans le code de l'action sociale et des familles (CASF).

En particulier, l'article L 211-3, précise que les Unions Départementales des Associations Familiales sont habilitées de tous droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge

En Meurthe-et-Moselle, chacune des activités et chacun des services gérés par l'Udaf peuvent être regroupés parmi les domaines d'intervention ci-dessous :

- 1) **Soutien aux parents et enfance,**
- 2) **Protection juridique des majeurs,**
- 3) **Logement et environnement,**
- 4) **Dépendance santé vieillesse,**
- 5) **Budget familial et défense des consommateurs.**

La diversité des activités et des services dans des champs variés, participe au niveau de l'ensemble du réseau à la connaissance des familles, de leurs problématiques et de leurs besoins.



## DELEGUE AUX PRESTATIONS FAMILIALES (DPF)

### PREAMBULE

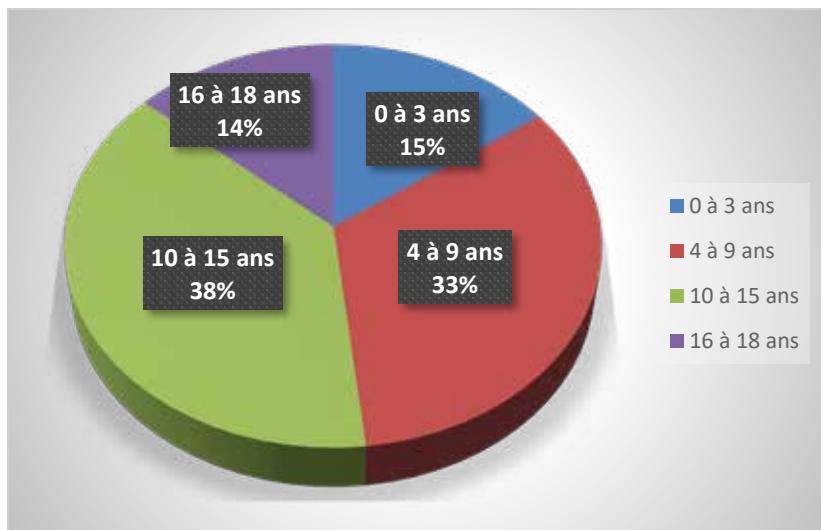
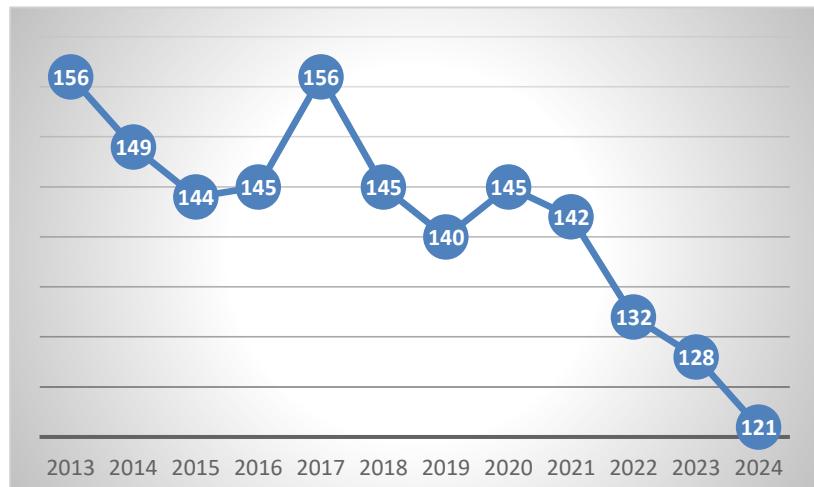
Le service délégué aux prestations familiales de l'Udaf intervient sur demande du Juge des enfants pour accompagner les familles vers une gestion autonome de leur budget en vue de protéger les enfants.

Le délégué aux prestations familiales réalise un accompagnement personnalisé en établissant un budget et en priorisant les dépenses en fonction des besoins de l'enfant. Il est également à l'écoute sur les questions d'éducation et en soutien dans les relations avec l'école et les autres lieux d'accueil de l'enfant. Il peut intervenir en lien avec les services d'assistance éducative en milieu ouvert.

### ACTIVITE 2024

#### EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE

358 enfants ont bénéficié de cet accompagnement



#### REPARTITION DES ENFANTS SELON LEUR L'AGE

## **FAITS MARQUANTS**

En 2024, les professionnelles du service social ont pu suivre différentes formations proposées par des partenaires.

4 travailleurs sociaux DPF des sites de Nancy et Lunéville ont participé à une formation organisée par AD2S ayant pour thème la lutte contre la précarité énergétique.

10 travailleurs sociaux des sites de Longwy, Lunéville et Nancy ont bénéficié d'une information sur le Droit au compte, information animée par la Banque de France.

Les professionnelles ont également répondu à l'invitation du SIAO - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - à se former à l'utilisation de la plateforme d'accueil en vue de déposer une demande d'hébergement d'urgence.

## **Actions collectives**

Les sites de Lunéville et Nancy ont chacun organisé une action collective à destination des publics DPF sur la fabrication de produits ménagers, respectivement en juin et décembre



## PARRAINAGE-MARRAINAGE DE PROXIMITE

### PREAMBULE

Le parrainage de proximité est la construction d'une relation personnelle instaurée entre un enfant mineur et une famille ou un adulte bénévole. Il prend la forme de temps partagés régulièrement entre l'enfant et le parrain. Il repose sur des principes d'échange, de reciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance. Le parrainage de proximité est mis en œuvre avec l'aide d'une organisation tierce, qui facilite, promeut, coordonne et accompagne la relation de parrainage.

Chaque parrainage :

- Est singulier : (âge de l'enfant, histoire familiale, environnement, besoins...). Il doit donc y avoir une souplesse et une adaptabilité des propositions en fonction de chaque situation.
- A besoin de temps : le temps de la réflexion, de la décision, de l'engagement, de la rencontre et du « choix mutuel » de l'accompagnement.
- Repose sur un engagement volontaire de chacun (enfant, parents, parrain) et s'inscrit dans une relation aux effets durables.
- S'inscrit dans la proximité géographique pour pouvoir se construire dans la durée et faciliter les rencontres.
- Respecte l'autorité parentale, les choix de l'enfant, la place et la vie privée de chacun.

Un arrêté du 26 mai 2003 a institué un Comité National du Parrainage qui a élaboré une première Charte éthique, publiée sous la forme d'un arrêté interministériel au Journal Officiel le 11 aout 2005. Elle a fixé un cadre sécurisant pour chaque acteur parent, enfant, parrain, association, voire partenaire institutionnel.

Ce cadre, dont les valeurs et principes ont été revisités en 2018 par le collectif « Tous Parrains ! », s'appuie sur les dispositions du Code civil relatives à l'autorité parentale, l'assistance éducative et la responsabilité, sur celles du Code de l'action sociale et des familles relatives à la protection de l'enfance et sur les autres dispositions légales qui reconnaissent une place à un tiers.

Le choix a été fait de ne pas enfermer le parrainage dans un statut spécifique, mais de l'inscrire en s'appuyant sur le droit commun dans des principes d'actions claires, garantissant une éthique de la relation. Le parrainage s'adresse en premier lieu à tous les enfants et adolescents. C'est aussi une action d'aide à la parentalité. Il offre aux parents la possibilité de s'extraire du quotidien, de nouer de nouvelles relations avec des bénévoles et d'autres parents.

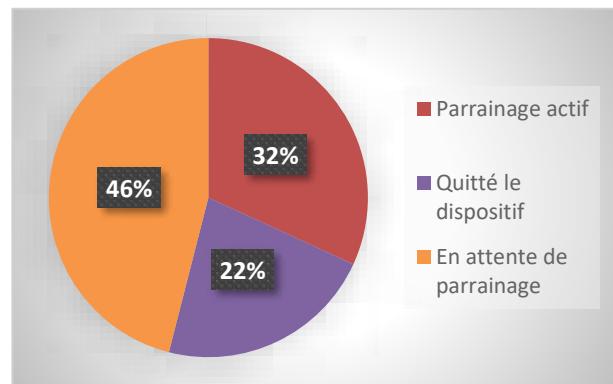
La circulaire interministérielle du 7 février 2012 place clairement le parrainage dans les dispositifs de soutien à la parentalité.

Le parrainage de proximité s'inscrit également dans l'esprit des lois de protection de l'enfance, du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016, c'est une action forte qui associe professionnels, bénévoles et familles autour d'une démarche commune mise en place dans l'intérêt de l'enfant. Il peut intervenir en complément de dispositifs d'accompagnement ou de mesures de protection (accompagnements sociaux, aides éducatives à domicile, placement), dans un cadre administratif ou judiciaire.

CETTE ACTION FAIT PARTIE DE LA CPO UNAF-UDAF « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS DE REPIT PARENTAL »

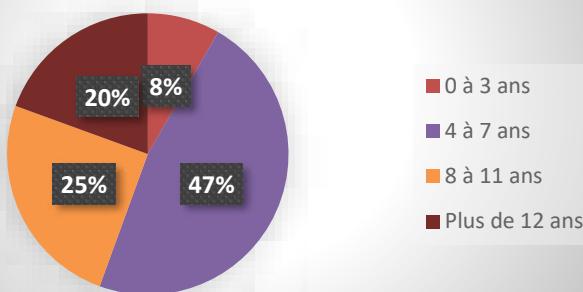
## ACTIVITE 2024

Le dispositif de parrainage de proximité a accompagné **113 enfants**, parmi lesquels 36 bénéficient actuellement d'un parrainage actif, tandis que 25 ont quitté le dispositif et sont en attente d'un parrain.

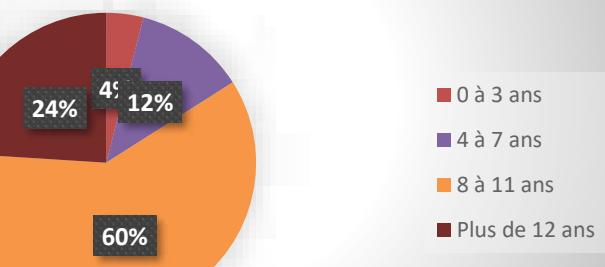


52

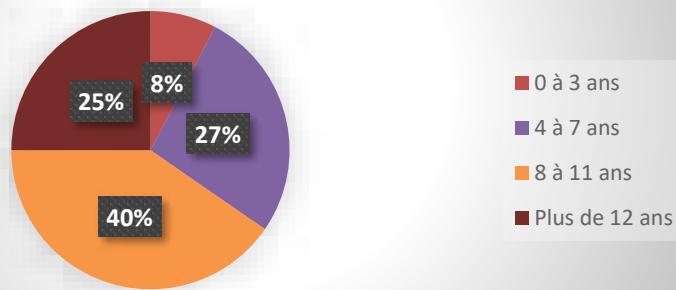
**Pourcentage d'enfants parrainés par tranche d'âge**



**Pourcentage d'enfants sorties du dispositif selon l'âge**



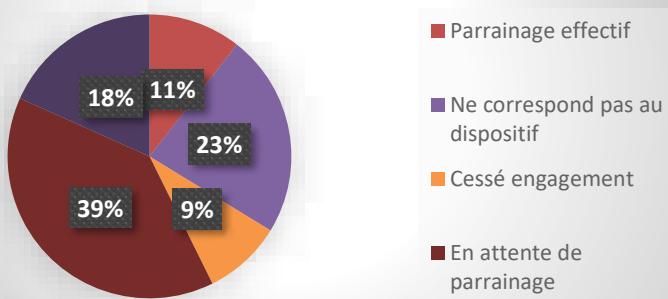
**Pourcentage d'enfant en attente par tranche d'âge**



55

Du côté des bénévoles, la fil active compte **245 personnes**, dont 26 engagées dans un parrainage effectif. Toutefois, 57 d'entre elles ne correspondent pas aux critères du dispositif, et 22 ont cessé leur engagement. Par ailleurs, 96 bénévoles récemment inscrits doivent encore effectuer leurs premières rencontres, et 45 restent à contacter ou à recontacter afin d'évaluer leur disponibilité et motivation.

**Pourcentage de bénévoles selon la situation**



## PERSPECTIVES 2025

Ouverture du dispositif sur l'ensemble du département et à destination des enfants suivis par l'ASE en janvier 2025.

## CERCLE DES PARENTS GRAND EST

### PREAMBULE

Un collectif d'infirmières puéricultrices s'est rapproché de l'Udaf afin de formuler une réponse conjointe à l'appel à projet permettant de développer des Cercles de Parents, dans le cadre du projet national des « 1000 premiers jours ».

La mise en place des Cercles de Parents a pris effet dès janvier 2023 sur 3 départements de la région Grand-Est : la Meurthe-et-Moselle (54), le Bas-Rhin (67) et la Meuse (55).

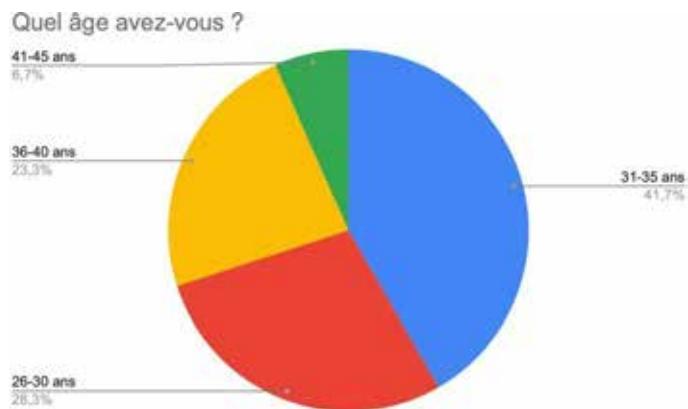
### ACTIVITE 2024

Depuis janvier 2024 :

- 4 cercles ont eu lieu dans le département de Meurthe-et-Moselle (54)
- 29 ont été réalisés dans le département du Bas-Rhin (67)
- Aucun Cercle de Parents développés dans le département de la Meuse (55), les raisons sont abordées dans la partie « PERSPECTIVES » de ce bilan

En 2024, 88 familles ont été accompagnées par le dispositif Cercles de Parents. Depuis la mise en place des cercles de parents en 2023, au total 172 familles ont été accueillies.

Sur les 88 familles accueillies, 52 ont répondu au questionnaire de satisfaction qui suit les cercles (soit 59 % des participants) : 3 hommes et 49 femmes.



Les parents concernés sont majoritairement âgés de 31 à 35 ans et plus globalement de 26 à 40 ans.

Le suivi de l'activité met en évidence que 11,3 % des mères sont mères au foyer sans emploi et donc fragilisées économiquement. La majorité des mères sont en situation de congé maternité, parental ou sans emploi, et parfois seule à vivre leur maternité et leur parentalité.

A la question : combien avez -vous d'enfants 64 % ont répondu 1 seul. La majorité des mères qui fréquentent les cercles de parents sont donc primipares. 25 % ont 2 enfants, seul 11 % des parents ont 3 enfants ou plus.

30 % des enfants concernés par les Cercles de Parents ont entre 6 semaines et 6 mois, 27 % ont entre 6 mois et un an. 26 % ont entre un à 2 ans et seulement 15 % ont plus de 2 ans.

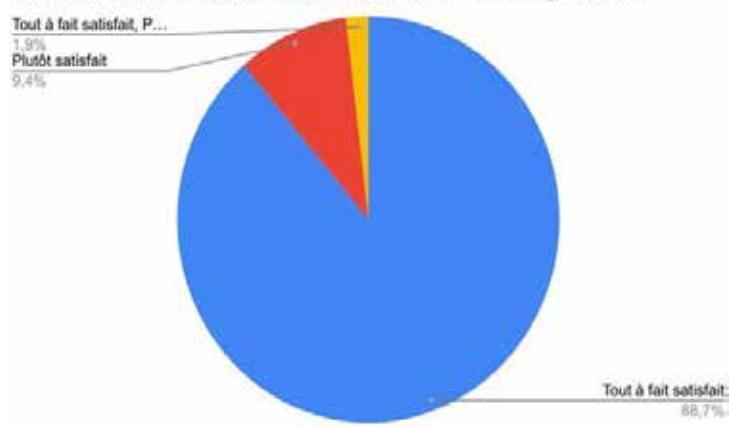
## THEMATIQUES ABORDEES ET ATTENTES DES FAMILLES

En 2024, la majorité des parents ont souhaité aborder le sommeil (92,5%) et l'alimentation (82,5%), ce sont les thèmes phares. Le thème alimentation regroupe différentes thématiques supplémentaires telles que l'allaitement, le biberon, la diversification alimentaire mais aussi les allergies alimentaires. La gestion des émotions et surtout de la colère et des pleurs viennent en 2ème place pour 30 %, puis l'éducation pour 15 %.

D'autres thèmes de santé publique sont également évoqués en 2024 la gestion des écrans, la monoparentalité, la place du père, l'acquisition de la propreté, le choix du mode de garde, la motricité ou comment aider son enfant à progresser, la gestion de la fratrie ou encore la pression sociale sur la famille. La majorité d'entre eux viennent aux ateliers pour bénéficier de conseils d'une infirmière puéricultrice.

Dans leurs attentes 71,1% des familles évoquent le besoin de pouvoir bénéficier de conseils d'une infirmière puéricultrice et d'échanger avec d'autres parents. Ils attendent l'écoute active et la verbalisation de leurs ressentis. Avoir des conseils fiables font également partie de leurs attentes.

Nombre de Etes-vous satisfaits de ce cercle de parents ?



88,7% des parents sont satisfaits des cercles de parents. 98,5% d'entre eux recommandent les cercles de parents.

Ceux qui ont répondu qu'ils étaient plutôt satisfaits ont justifié avec les arguments : augmenter la fréquence des cercles de parents, augmenter la durée des cercles de parents, demande à faire perdurer les cercles de parents pour les années à venir, demander à ouvrir les cercles de parents à plus de 4 familles accueillies par cercle

## PERSPECTIVES 2025

Il est nécessaire de continuer de développer les Cercles de Parents sur les départements concernés (67 et 54) et de continuer à consolider les liens créés avec les différents partenaires afin de développer et pérenniser l'action des cercles de parents.

Le réseau d'infirmières puéricultrices cherche de nouveaux financements pour l'année 2025 afin de faire perdurer un dispositif ayant fait ses preuves en 2023 et en 2024.

## CAFES DES PARENTS

### PREAMBULE

Dans le cadre de la convention entre la CPTS et l'UDAF 54, nous avons organisé deux séances du Café des Parents sur le secteur Choloy/Domgermain. L'objectif est de créer un espace d'échange et de partage pour les parents des deux communes.

### PREMIERE SEANCE

La première séance a été dédiée à la présentation du Café des Parents et à une première approche avec les parents des deux communes. Trois mamans de Domgermain étaient présentes, accompagnées de deux papas de Choloy et de leurs enfants. Au total, trois enfants étaient présents, dont un bébé et deux enfants scolarisés en maternelle.

Malgré une timidité initiale, chaque parent a progressivement trouvé sa place au sein du groupe. Nous étions deux animatrices de l'UDAF 54, formées en tant qu'éducateurs spécialisés et conseillères en économie sociale et familiale. Cela nous a permis d'échanger avec chaque parent, parfois en aparté.

Un papa a partagé sa difficulté à faire confiance aux adultes pour la garde de ses enfants, à la suite d'une mauvaise expérience avec une ancienne assistante maternelle. Tous les parents ont participé activement à la discussion, partageant leurs expériences parentales. Nous avons également abordé les ressentis des enfants à l'école, en particulier leur tendance à ne pas raconter leur journée, même après des questions posées par leurs parents.

Le maire de Choloy a contribué à rendre la séance conviviale en apportant café, jus et gâteaux. Les échanges étaient intéressants, et l'ambiance était détendue, marquée par la bienveillance et le rire. Nous avons finalement dû clore la séance après 2h15, tant les participants étaient engagés.

### DEUXIEME SEANCE

Pour la deuxième séance, nous avions prévu de nous retrouver à la bibliothèque de Domgermain, mais nous avons été redirigés vers l'école à la dernière minute. Nous avons également souhaité tester un autre jour, optant pour un mardi soir à 18h30, format auberge espagnole pour maintenir la convivialité. Chaque participant a apporté un plat à partager, et l'école a fourni du jus et du café.

Deux mamans présentes lors de la première séance ont fait le déplacement, ainsi qu'une nouvelle maman de Choloy avec ses deux enfants. Le thème de la soirée était « la gestion des écrans avec mes enfants », et de nombreux échanges ont eu lieu autour du PowerPoint présenté. Les familles ont reçu un petit livret pour les aider à gérer le temps d'écran de leurs enfants, ainsi que des suggestions d'activités alternatives.

Cependant, le lieu s'est avéré moins idéal. Étant donné que la séance se tenait dans l'école, nous n'étions pas dans un espace neutre. De plus, la résonance dans la salle, combinée aux jeux des enfants dans la même pièce, a rendu les échanges difficiles. Les familles présentes ont également exprimé que le soir n'était pas le moment le plus approprié, en raison de la fatigue accumulée au cours de la journée et des conditions climatiques hivernales.

### PROMOTION DE LA TROISIEME SEANCE

Face à la baisse de la participation lors de la deuxième séance, nous avons proposé, en lien avec les représentants des parents d'élèves, d'intervenir sur le marché de Noël pour promouvoir le Café des Parents.

Pour cette troisième séance, prévue le samedi 25 janvier de 10h à 12h, nous avons rencontré directement les parents sur le marché de Noël de l'école. Cette initiative a été un véritable succès. Nous avons rencontré une centaine de personnes, distribué des flyers, présenté le concept du Café des Parents, et échangé des coordonnées. Un bénévole du café des villageois a même pris un flyer pour en faire la promotion directement au café. Tous étaient enthousiastes à l'idée de participer à ce nouveau Café sur le thème du harcèlement scolaire.

## **CONCLUSION**

Les deux premières séances du Café des Parents ont permis d'initier des échanges enrichissants entre les parents, malgré quelques défis logistiques rencontrés. Les retours positifs sur la première séance montrent l'importance de créer des espaces d'échange qui favorisent le partage d'expériences. Nous espérons que la promotion active de la troisième séance incitera davantage de parents à participer et à s'impliquer dans cette initiative.

### PREAMBULE

L'action « Parent-Solo, Projet Pro » a été lancée le 6 septembre 2024 avec pour objectif d'accompagner des mères isolées dans leur parcours professionnel et personnel. Cet accompagnement est assuré par un travailleur social de l'UDAF, éducateur spécialisé, dont l'interventions s'élève à 0,2 ETP.

### ACTIVITE 2024

À ce jour, 7 personnes participent à l'action, dont 1 fait l'objet d'une procédure de suspension de son allocation RSA. Les bénéficiaires sont exclusivement des mères seules avec enfants. Leur profil se décline comme suit :

- **Mères avec un enfant : 4**

- Âges des enfants : 10 mois, 6 ans, 8 ans, et 9 ans.

- **Mères avec deux enfants : 3**

- Âges des enfants : 5 et 10 ans ; 5 et 11 ans ; 11 et 13 ans.

Les bénéficiaires se répartissent géographiquement de la manière suivante : 5 à Longwy, 1 à Villerupt, et 1 à Mont-Saint-Martin.

### MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement repose sur :

- **Entretiens individuels** : organisés tous les 15 jours, soit à domicile, soit au bureau (UDAF, MDS).
- **Modules collectifs** : un premier module a été organisé le 16 décembre 2024 pour favoriser la rencontre entre les participantes. Un atelier sur l'estime de soi débutera le 27 janvier 2025, s'étalant sur 4 séances de 2 heures, co-construit avec LB2 Formation. Un module sur le harcèlement scolaire est également programmé pour le 3 février 2025.

### IDENTIFICATION DES FREINS

Plusieurs freins ont été identifiés dans le parcours des bénéficiaires :

1. **Parentalité** : Les mamans ne signalent pas de difficultés éducatives majeures, bénéficiant souvent de solutions de garde. Cependant, leurs responsabilités familiales entravent leurs démarches professionnelles et formatives.
2. **Blocage psychologique** : Les participantes ont tendance à se concentrer sur le présent, négligeant leur projection vers l'emploi. Certaines n'ont jamais été accompagnées dans le cadre du RSA. L'objectif de l'action est de les aider à se remobiliser, à se recentrer sur leurs besoins et à explorer de nouvelles perspectives.
3. **Mobilité** : La plupart ne possède pas de permis de conduire et rencontrent des difficultés de déplacement sur le territoire.
4. **Santé** : L'accès aux soins est problématique, plusieurs bénéficiaires n'ayant pas de médecin traitant malgré des besoins de suivi régulier.

5. **Logement** : Trois mères rencontrent des difficultés liées à des conditions de logement insalubres et à des relations compliquées avec leur bailleur, nécessitant un accompagnement renforcé.

## **CONCLUSION**

À ce stade, l'accent a été mis sur l'établissement d'une relation de confiance avec chaque participante, encourageant leur mobilisation et permettant de recueillir l'expression de leurs besoins. Pour optimiser l'accompagnement, le travailleur social a rencontré l'éducatrice du pôle famille du centre « Blanche Haye » et prévoit de collaborer avec plusieurs partenaires du territoire (SIAE, CCAS de Longwy) lors d'une rencontre programmée le 27 janvier.

Cette approche intégrée vise à soutenir les mères seules dans leur parcours et à favoriser leur réinsertion professionnelle tout en répondant à leurs besoins spécifiques.



## CONSEILLER NUMERIQUE

### PREAMBULE

À la suite de réponse à appel à projet déposé auprès des services de l'état concernant l'accès au numérique, 4000 conseillers numériques France Services ont été recrutés et répartis dans les départements français de Métropole et d'Outre-Mer

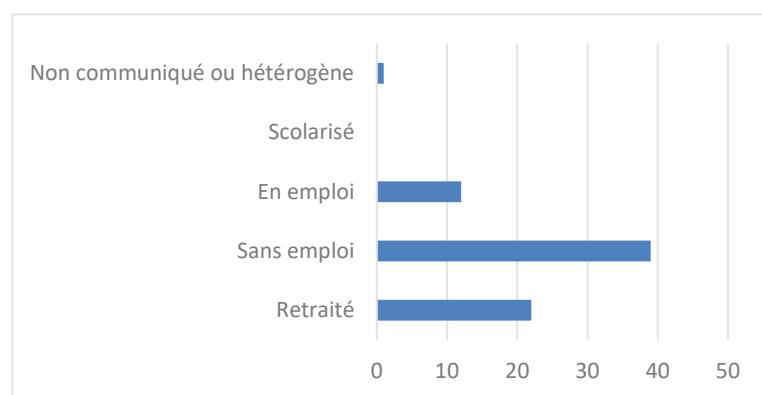
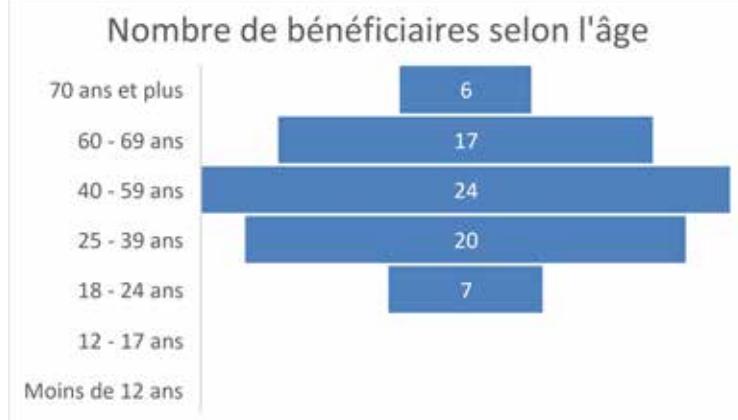
Cette année l'Udaf s'est vu renouveler la convention aux fins d'accompagnement des usagers des territoires de Longwy, Villerupt, Mont Saint Martin

Le conseiller numérique de l'Udaf offre un accompagnement pour les usages quotidiens du numérique et se fait sur le seul critère du lieu d'habitation. Les usagers sont accueillis sans discrimination d'âges, de fonctions, de connaissances en matière de numérique car le dispositif a vocation d'aider, de soutenir, de développer la connaissance du numérique de manière individuelle ou collective

### ACTIVITE 2024

En 2024, 74 personnes ont bénéficié du service. 59 résidents à Longwy

#### TYPOLOGIE DU PUBLIC





## Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)

### PREAMBULE

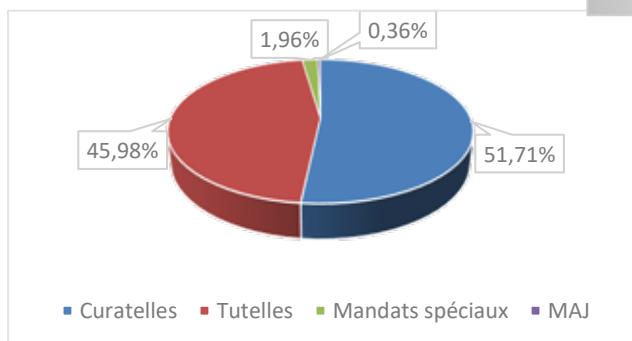
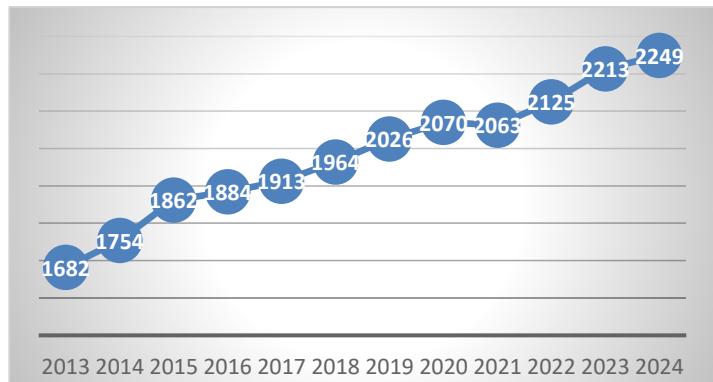
Le service mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) est une mission individuelle confiée par le juge des tutelles pour veiller au respect des droits de la personne protégée et agir dans son intérêt.

Le mandataire s'adapte à chaque situation et aide la personne à défendre ses droits et à gérer son argent pour un quotidien plus serein, tout en favorisant son autonomie.

Le mandataire est force de proposition, mais ne peut aller contre la volonté de la personne protégée, sauf dans les situations de danger. La discréetion de nos échanges est garantie.

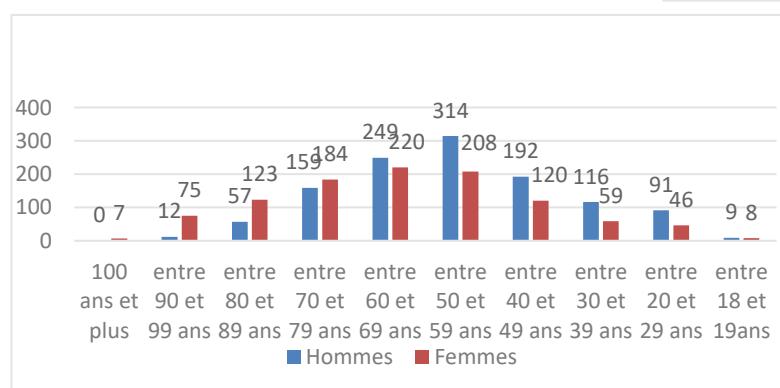
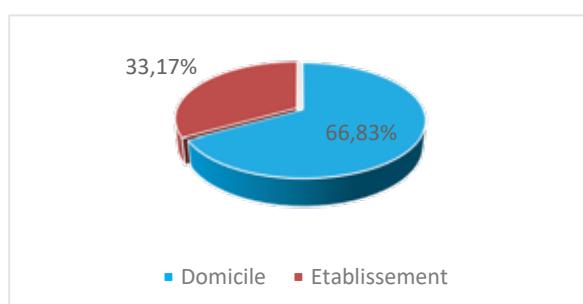
### ACTIVITES 2024

Evolution des mesures suivies par l'Udaf au 31/12 de chaque année



Répartition du public par type d'hébergement

Répartition des mesures MJPM suivie par l'Udaf au 31/12/2024



Répartition du public par tranche d'âge et par sexe

## **TEMPS FORTS DE L'ANNEE**

Pour le service MJPM de l'Udaf, cette année a été riche en événements et rendez-vous partenariats.

2024 a débuté avec la réception du compte-rendu de l'évaluation externe des services de l'Udaf. Cette évaluation, obligatoire sur base des nouvelles normes de la Haute Autorité de Santé, a permis de mettre en lumière la qualité de l'accompagnement que notre service met en œuvre au quotidien envers les majeurs protégés. Elle a également pointé les axes d'amélioration possible, afin de toujours accompagner au mieux nos familles.

Forte de cette expérience et de la réorganisation des services, le service qualité a été rattaché au pôle MJPM afin d'être au plus proche des préoccupations du terrain, et d'intervenir de manière directe avec le nouveau cahier des charges.

Pour nous aider dans cette tâche, la direction du Pôle MJPM ainsi que la chargée qualité se sont retrouvés dans plusieurs réunions afin d'appréhender un nouvel outil au développement de cette qualité de services - Agéval.

Chaque année, le service MJPM des différents sites est invité par les tribunaux dont il dépend afin de réaliser un bilan de l'année écoulée, et d'identifier les nouveaux axes de travail. Cette année encore, les différents tribunaux ont souligné l'implication de l'Udaf dans l'accompagnement des majeurs protégés.

L'ensemble des collaborateurs du groupe MJPM ont pu, à des moments différents de l'année, représenter l'Udaf dans diverses réunions de secteur, tout partenaire confondu. Nous pouvons citer le Conseil Départemental 54, la CAF 54, le CPN Nancy/Lunéville – psychiatrie Mont-Saint-Martin/Jarny, etc.

L'Udaf a été mise à l'honneur lors d'échange concernant le droit au compte à la Banque de France de Nancy, où la direction a pu intervenir afin d'établir la différence entre la théorie et la mise en pratique de cette dernière.

Intra-muros, l'AGIRC-ARRCO, dans le cadre de la convention Unaf/AGIRC-ARRCO, a réalisé une intervention auprès des salariés MJPM sur les droits à la retraite ainsi que les droits des aidants.

En plus de la multitude des interventions partenariales sur les sites de l'Udaf, différentes formations ont pu enrichir la pratique professionnelle du groupe MJPM : formation sécurité incendie, formation sécurité santé au travail, formation sur la prévention des risques routiers, CNC MJPM.

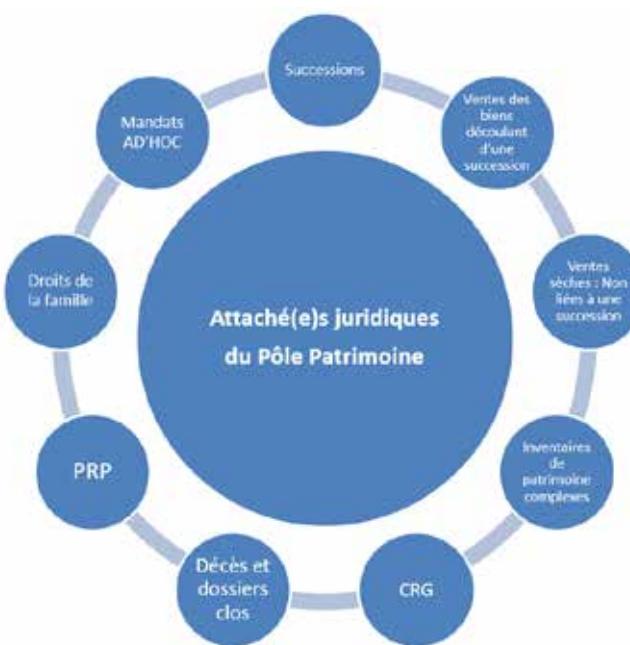
## La gestion du patrimoine

### PREAMBULE :

Le Pôle Patrimoine de l'Udaf intervient dans la gestion des biens immobiliers, mobiliers ou encore financiers des majeur(e)s protégé(e)s qu'ils soient sous tutelle ou curatelle.

**L'attaché(e) juridique** du service a pour mission principale la vente des biens immobiliers appartenant aux personnes protégées. Il est chargé de procéder au règlement des successions ainsi que les ventes liées à ces dernières dont nos protégé(e)s sont ayant-droit. L'attaché(e) juridique a également la charge du suivi des assurances vie qui bénéficient aux majeur(e)s protégé(e)s. Enfin, en cas de décès de la personne protégée, l'attaché(e) juridique a pour mission la transmission des dossiers aux notaires désignés par les membres de la famille.

Le pôle patrimoine a en parallèle en gestion des mesures de **procédure de rétablissement personnel** ainsi que des **mandats Ad'hoc**.



### LA PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL (PRP)

La Procédure de Rétablissement Personnel permet à une personne endettée de pouvoir effacer les dettes dès lors que la situation financière est irrémédiablement compromise, telle que la Banque de France ne peut de surcroît appliquer un plan de surendettement classique.

C'est par le biais de la commission de surendettement de la Banque de France que la liquidation judiciaire est prononcée et ce avec obligatoirement l'accord de la personne surendettée, lorsque ce dernier possède du patrimoine qui peut être vendu afin d'assainir toute ou partie de la situation. L'absence de réponse de ce dernier vaut refus de la procédure. Auquel cas, les démarches pour la possible mise en place d'un plan conventionnel sont reprises.

L'Udaf est mandatée par le Juge en tant que liquidateur afin d'établir un bilan économique et social du débiteur et procéder à la vente du ou des biens du surendetté dans un délai de 12 mois. L'attaché(e) juridique prend la charge d'établir un projet de répartition des fonds qui découleront de la vente future pour les différents créanciers. Pour ce faire, il fait intervenir des professionnels afin de faire estimer le ou les biens de la personne.

Le projet est validé par le Juge, sans contestation des créanciers sous un délai de 15 jours, et autorise la vente du ou des biens et également la répartition du produit de la vente (géré par le notaire dès qu'il y a plusieurs créanciers).

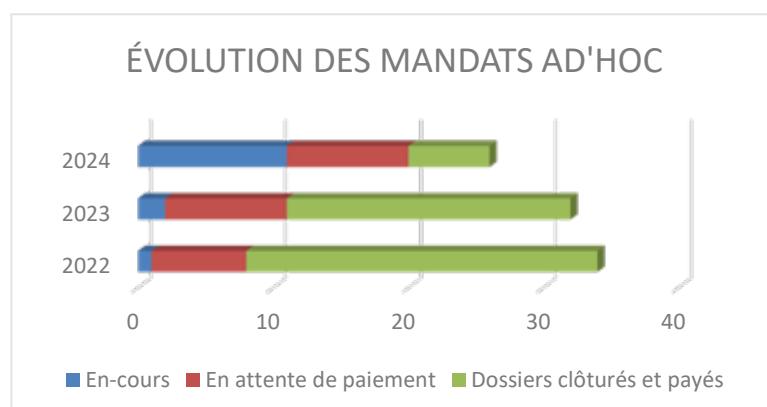
L'Udaf a été mandatée pour 5 mesures de P.R.P. sur l'année 2024 (dont bilans économiques). Le nombre de dossier actif est de 13.

## LE MANDAT AD'HOC

**Le mandat Ad'hoc**, institué afin de répondre à un besoin spécifique, est une des autres missions confiées au Pôle Patrimoine de l'Udaf. L'attaché(e) juridique du service est ainsi désigné par le Juge en établissant une ordonnance concernant une mission précise.

Le mandataire Ad'hoc intervient afin de défendre les intérêts de la personne pour laquelle il est désigné et souvent dans des **situations conflictuelles ou d'opposition d'intérêts** (d'ordre juridique et patrimonial).

Ainsi, la nature de l'intervention reste diverse et variée. Le mandataire Ad'hoc peut être nommé dans le cadre du règlement d'une succession, afin de régulariser une vente immobilière, en représentation lors de convocation devant les tribunaux, en tant que tuteur Ad'hoc d'un majeur protégé, afin de procéder à des placements financiers, pour effectuer une donation ou encore être nommé en suppléance pour la réalisation d'un inventaire de patrimoine dans le département et biens d'autres missions.



L'Udaf a été désignée concernant la prise en charge de **12 mesures concernant l'année 2024**. La nomination de l'Udaf dans le cadre de ses missions Ad'hoc est en constante évolution et porte le nombre de dossier actif à **16**.



## Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP)

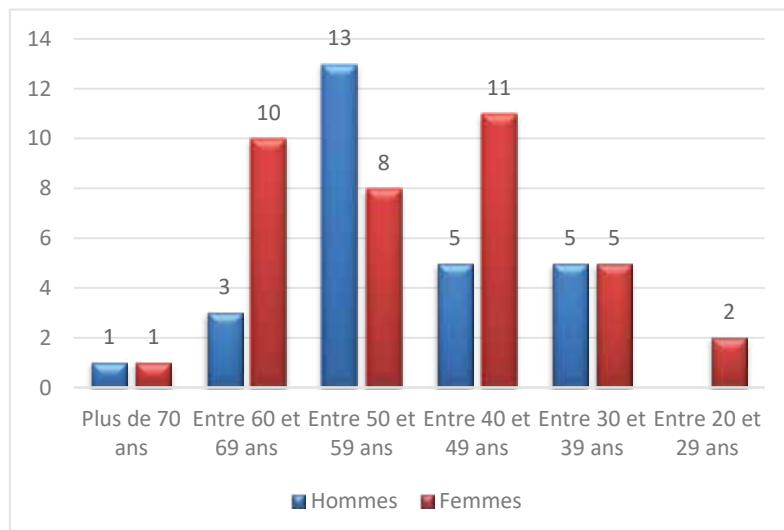
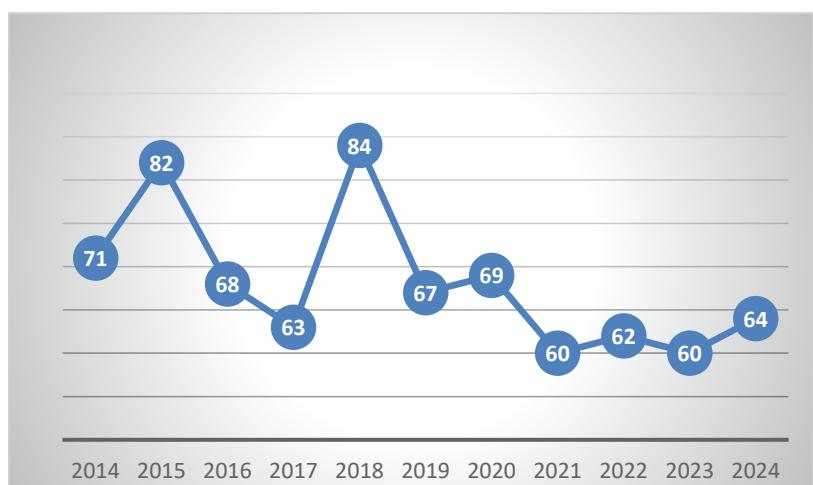
### PREAMBULE

Le Conseil Départemental a attribué à nouveau, pour la période 2021-2024, le marché sur l'ensemble du département pour exercer les mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales du bénéficiaire (MASP dite renforcée prévue aux articles L. 271-1 et suivants du CASF).

Les MASP sont destinées à aider des personnes majeures en grande difficulté sociale pour la gestion des prestations sociales.

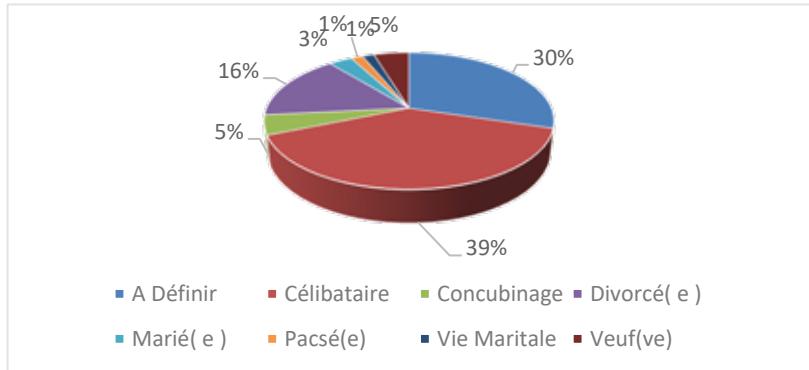
### ACTIVITE 2024

#### EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE



#### REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE DES BENEFICIAIRES

## SITUATION FAMILIALE DES BENEFICIAIRES



## FAITS MARQUANTS 2024

En 2024, les professionnelles du service social ont pu suivre différentes formations proposées par des partenaires.

4 travailleuses sociales MASP des sites de Nancy et Lunéville ont participé à une formation organisée par AD2S ayant pour thème la lutte contre la précarité énergétique

10 travailleurs sociaux des sites de Longwy, Lunéville et Nancy ont bénéficié d'une information sur le Droit au compte, information animée par la Banque de France

Les professionnelles ont également répondu à l'invitation du SIAO -Service Intégré d'Accueil et d'Orientation - à se former à l'utilisation de la plateforme d'accueil en vue de déposer une demande d'hébergement d'urgence

## ACTIONS COLLECTIVES

Les sites de Lunéville et Nancy ont chacun organisé une action collective à destination des publics MASP sur la fabrication de produits ménagers, respectivement en juin et décembre



## Mobilisation Sociale Renforcée

### PREAMBULE

Par convention avec le service insertion territoire de Longwy du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, l'Udaf a été missionnée pour assurer l'accompagnement d'allocataires du RSA en tant que référent unique sur le dispositif d'accompagnement renforcé auprès de bénéficiaires du Revenu Social d'Activité.

Cette action limitée aux cantons de Longwy, Longuyon et Villerupt, vise sur une base contractuelle incluant un diagnostic et des objectifs personnalisés, la réalisation d'un accompagnement social global renforcé pour des bénéficiaires RSA « Mobilisation Sociale » par un référent Udaf unique et formé.

Lorsque l'UDAF est mandatée pour un accompagnement, un rendez-vous tripartite est organisé dans un délai de deux semaines. Ce rendez-vous réunit le travailleur social de l'UDAF54, le prescripteur de la mesure et le bénéficiaire du RSA. L'objectif principal de cet entretien est de faire le point sur la situation de l'usager, d'échanger sur les problématiques rencontrées, et de définir clairement les objectifs à travailler durant la contractualisation de la mesure de Mobilisation Sociale Renforcée.

Le rendez-vous peut se tenir dans divers lieux : à l'UDAF, dans les locaux de la Maison des Services, au sein des Maisons France Service, des mairies, des CCAS, ou même au domicile de l'usager.

### Bilan Qualitatif de l'Action

**CALENDRIER EFFECTIF ET PERSONNEL MOBILISE :** Le personnel mobilisé pour cette action inclut des accompagnateurs(trices) socioprofessionnel(le)s, des assistant(e)s de service social, entre autres.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :** Au démarrage d'un accompagnement de Mobilisation Sociale Renforcée, la fréquence des rendez-vous est d'environ deux fois par mois. Par la suite, cette fréquence peut être ajustée en fonction des démarches à entreprendre et de l'évolution de la situation, avec des rencontres pouvant se réduire à une fois par mois. L'UDAF s'adapte aux besoins et peut organiser des rendez-vous supplémentaires en cas d'urgence.

La présence aux rendez-vous varie selon chaque usager, influencée par des facteurs tels que la nature de leurs problématiques, les addictions éventuelles et leur engagement dans le dispositif. En cas d'absence à un rendez-vous, l'UDAF54 prend l'initiative de contacter l'usager par téléphone ou courrier pour rappeler les règles de la contractualisation et convenir d'un nouveau rendez-vous. Actuellement, environ la moitié des rendez-vous se déroule au domicile des bénéficiaires, tandis que l'autre moitié se tient dans des lieux neutres, principalement à l'UDAF ou dans les Maisons France Service.

**DÉROULEMENT DES ENTRETIENS :** Les entretiens sont structurés mais peuvent varier selon les objectifs spécifiques établis. Les thématiques abordées incluent :

#### 1. BUDGET :

- Évaluation budgétaire (paiement du loyer, dettes)
- Prise de contact avec les créanciers et mise en place de plans de remboursement
- Demandes d'aides diverses (FSL, CTASF, aide CD)
- Orientation vers des ressources alimentaires (Restos du cœur, mairie, CCAS)

## 2. ADMINISTRATIF :

- Démarches auprès de la CAF (déclaration RSA, APL)
- Renouvellements de documents (CNI, permis)
- Accompagnement dans le traitement de courriers
- Réalisation de dossiers pour bons alimentaires, déclaration d'impôts, etc.

## 3. SANTE :

- Instructions pour les dossiers MDPH et demandes d'AAH
- Démarches auprès de la CPAM
- Orientation vers des professionnels de santé (médecins, CSAPA, CMP)

## 4. LOGEMENT :

- Instruction des demandes de logement
- Visites et interventions techniques
- Gestion de la relation avec les bailleurs

## 5. SITUATION GLOBALE :

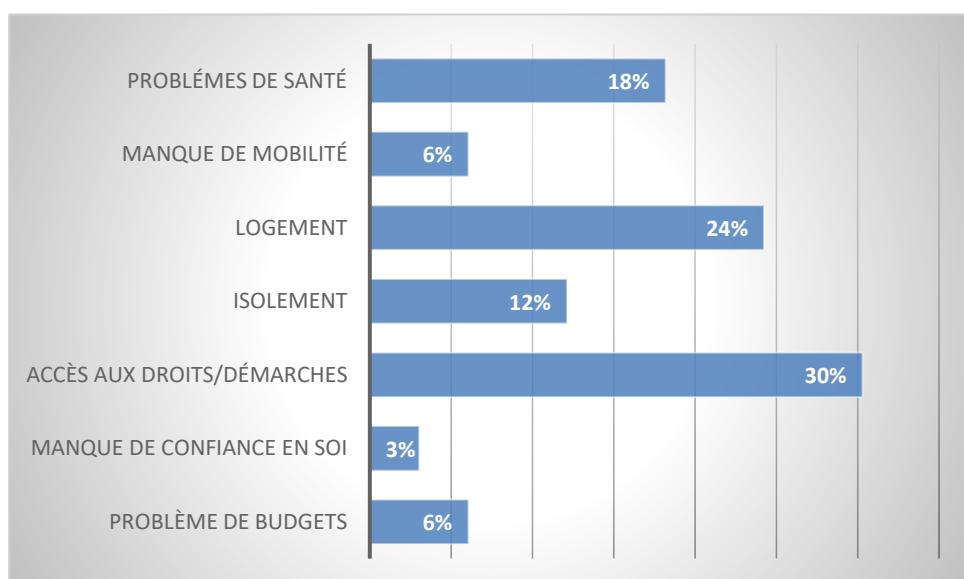
- Évaluations régulières de la situation de l'usager
- Identification des freins et améliorations
- Suivi des démarches en cours et de l'entourage familial ou amical

Ce bilan qualitatif permet de mettre en lumière l'impact et l'efficacité de l'accompagnement proposé par l'UDAF, tout en soulignant la nécessité d'une adaptation continue aux besoins des bénéficiaires.

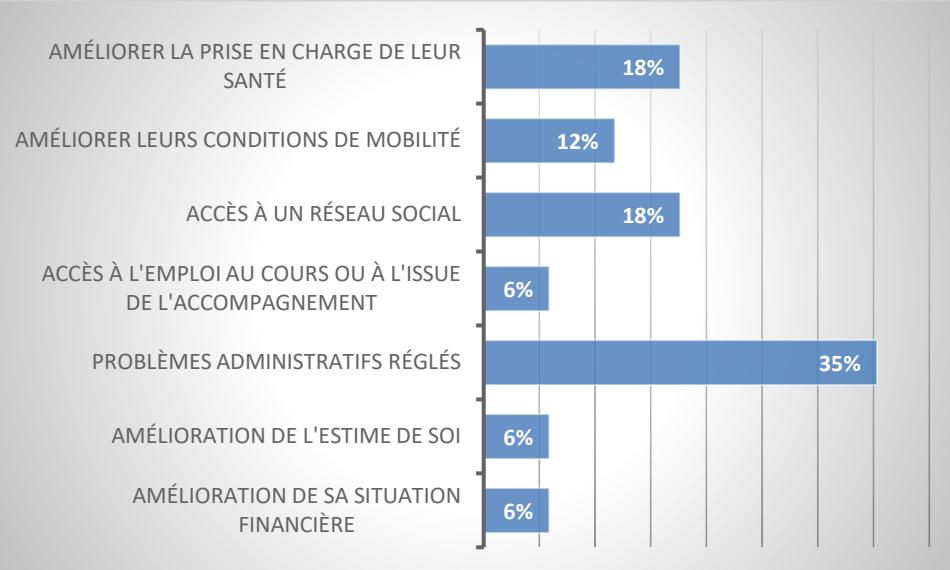
## ACTIVITE 2024

En 2024, 10 personnes ont été accompagnées par les services de l'Udaf pour une durée moyenne de 1,2 mois.

### LA TYPOLOGIE DES PROBLEMATIQUES :



**PROBLEMATIQUES  
AMELIOREES OU  
RESOLUES :**



**COMPTE RENDU DES ACTIONS REALISEES**

**Mobilisation de la Formation LB2 :** Nous avons organisé une session de formation LB2 axée sur l'estime de soi pour une bénéficiaire. Cette initiative vise à renforcer sa confiance personnelle et à l'aider dans son parcours.

**Collaboration avec les CCAS et MDS :** En partenariat avec les CCAS et les Maisons des Services (MDS) du secteur, nous avons travaillé sur la mise en place d'une pension de famille. Ce projet a pour but de fournir un cadre de vie stable et sécurisé pour les personnes en difficulté.

**Orientation vers une Formation Professionnelle :** Nous avons également orienté une personne vers la formation "Ma parenthèse, mes choix", qui a pour objectif d'accompagner les individus dans leur développement professionnel et personnel.

**Sortie vers Espoir 54 :** Une des personnes accompagnées a réussi à intégrer le dispositif Espoir 54, témoignant ainsi des progrès réalisés dans son parcours.

Ces actions illustrent notre engagement à soutenir les bénéficiaires dans leur développement personnel et professionnel, en favorisant des collaborations avec divers partenaires.



## Accompagnement social lié au logement (ASLL)

### PREAMBULE

L'Udaf est agréée par la Préfecture pour exercer des missions d'ingénierie sociale comprenant l'exercice des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Les ASLL sont expressément prévues dans la circulaire N° 90-89 du 07/12/1990, intervenant en application de la loi du 30/05/90 dite « Loi Besson ». La mesure ASLL relève aussi du Fonds de Solidarité du Logement géré par le Conseil Départemental.

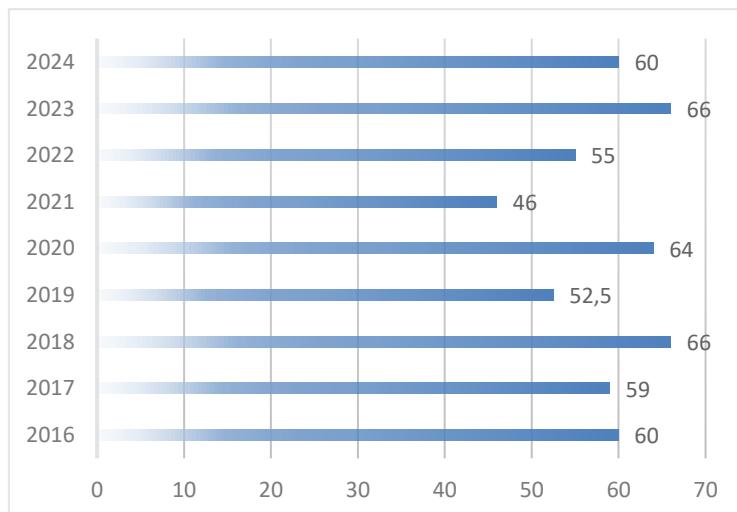
L'Udaf a conventionné avec le Conseil Départemental pour exercer 90 mesures ASLL : 60 sur le Pays Haut et 30 sur le Lunéillois et secteur de Baccarat.

La demande d'ASLL concerne des personnes ou des familles éprouvant des difficultés particulières notamment en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à accéder à un logement décent et autonome, ou pour s'y maintenir.

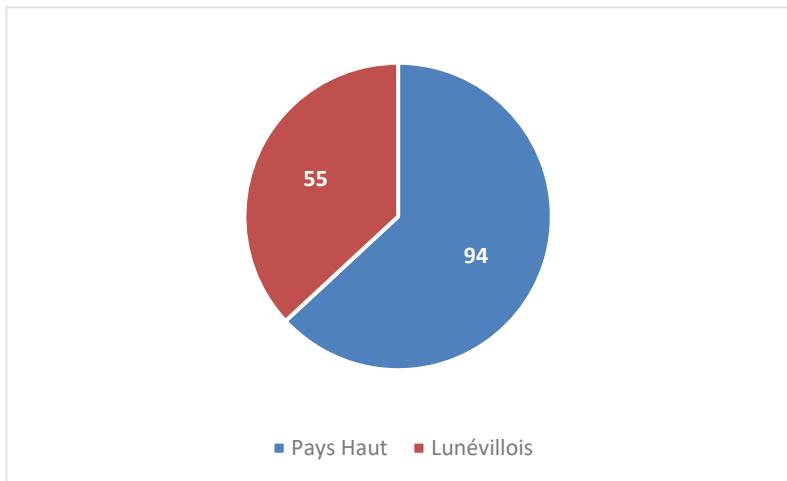
L'ASLL Vise à favoriser une insertion durable dans l'habitat.

### ACTIVITE 2024

#### EVOLUTION DES MESURES SUIVIES PAR L'UDAF AU 31/12 DE CHAQUE ANNEE

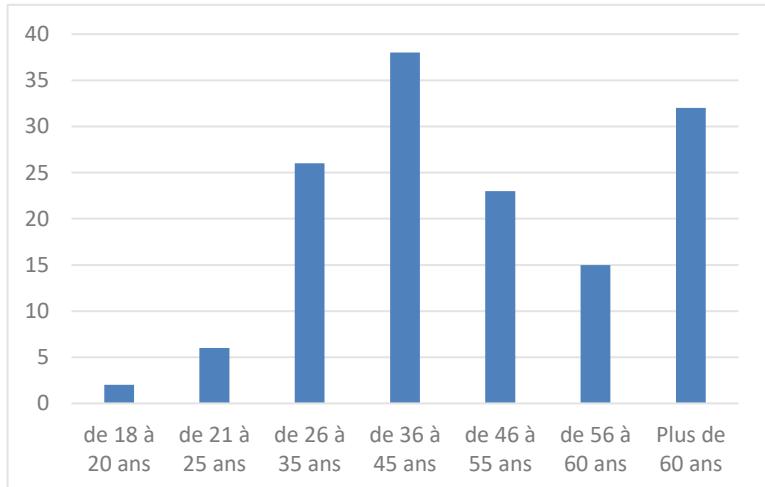


## REPARTITION DES MENAGES PAR TERRITOIRES



Au cours de l'année 2024, 149 ménages ont été suivie par le service, contre 119 en 2023.

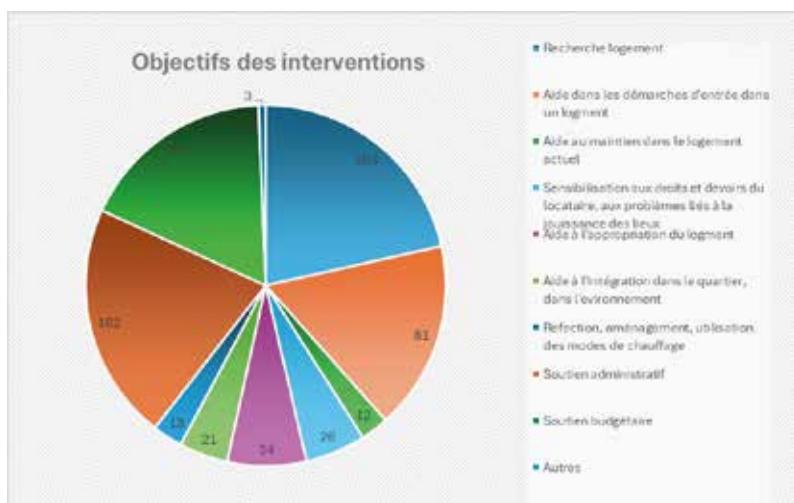
## REPARTITION PAR AGE



Entre 2023 et 2024, la proportion des ménages compris entre 36 et 45 ans est en augmentation en passant de 20 ménages à plus de 35.

A contrario, la tranche des 46 à 55 ans est légèrement en recul en passant en dessous des 25 ménages.

## OBJECTIFS D'INTERVENTIONS



Afin de répondre aux problématiques des bénéficiaires, les travailleurs sociaux interviennent sur différents domaines.

La recherche de logement et le soutien administratif sont les principaux champs d'actions.



## Intermédiation Locative droit commun (IML)

### PREAMBULE

L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers comme l'Udaf, de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Elle repose sur un principe solidaire : les logements sont loués à des ménages en précarité et/ou ayant besoin d'un accompagnement dans le logement, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement et/ou ne trouvant pas de logement sur le marché.

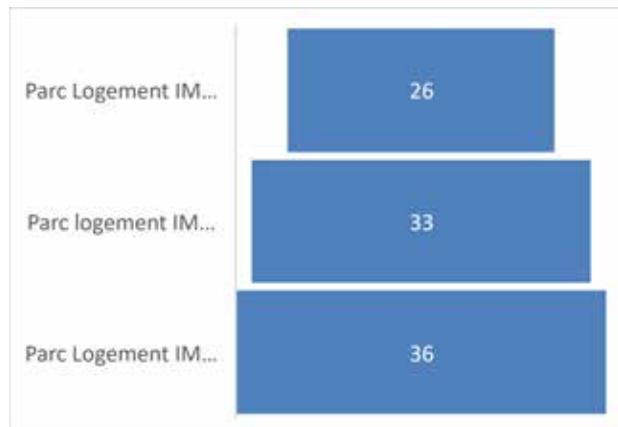
Mise en place de la sous-location : le propriétaire loue son logement à une association agréée par la préfecture, pour une durée de trois ans renouvelables. C'est donc l'association qui est locataire et qui assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et la remise en état du logement (hors vétusté normale). Elle met le logement à disposition du sous-locataire pour une période de 6 mois renouvelable maximum 2 fois avec un accompagnement social.

L'activité du service Intermédiation Locative comporte trois volets :

- **La captation de logements dans le parc privé**
- **La gestion locative adaptée**
- **L'accompagnement social des sous-locataires.**

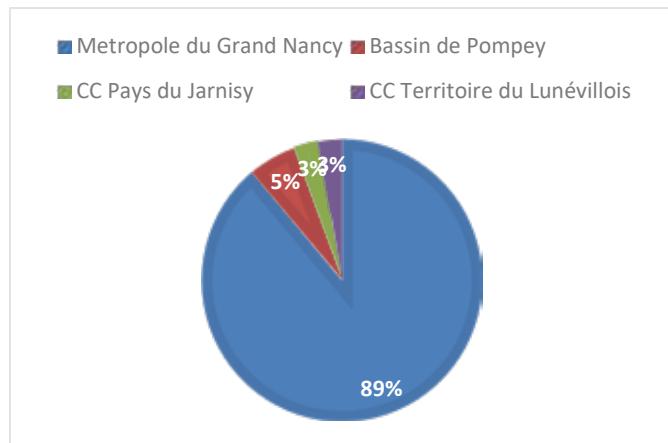
### ACTIVITES 2024

#### EVOLUTION DU PARC IMMOBILIER (LOGEMENTS) DEPUIS 2022



Au cours de l'année 2024, l'Udaf a assuré la gestion locative de **36** logements correspondant à **49** places.

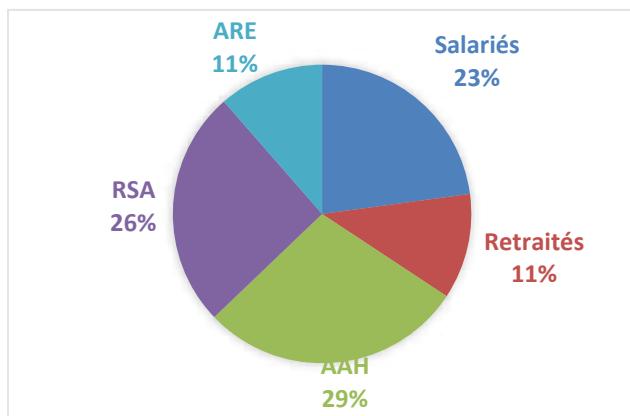
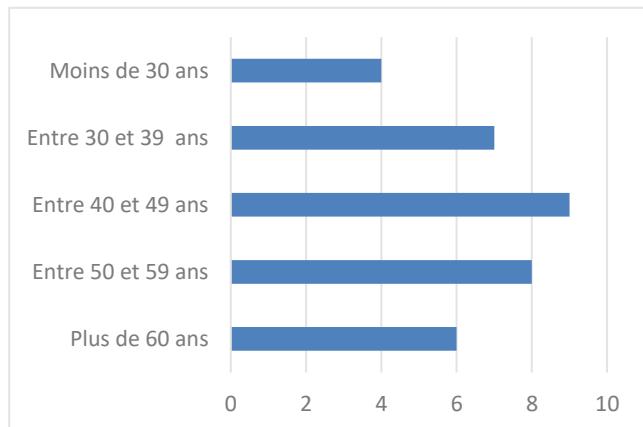
## REPARTITION DES LOGEMENTS SUR LE DEPARTEMENT



Les interventions s'effectuent sur l'ensemble du département de Meurthe et Moselle, avec une concentration des logements et des accompagnements principalement sur la métropole.

## REPARTITION DES BENEFICIAIRES ADULTES PAR AGES

La répartition des bénéficiaires selon l'âge reste identique à l'année 2023, avec une des accompagnements plus importants pour les adultes entre 40 et 49 ans.



## SITUATION PROFESSIONNELLE DES BENEFICIAIRES

### SORTIE DU DISPOSITIF

En 2024, 9 ménages ont quitté le dispositif pour les raisons suivantes :

- 2 sorties concernent des glissements de baux
- 2 sorties ont été dirigées vers un logement social
- 3 sorties ont été dirigées vers un logement privé
- 1 sortie a été dirigée vers une structure d'hébergement
- 1 sortie concerne un décès



## InterMédiation Locative Ukraine (IML Ukraine)

### PREAMBULE :

En mars 2022, la DDETS et Meurthe et Moselle a sollicité l'Udaf pour accompagner les ménages déplacés d'Ukraine dans le cadre de son service d'Intermédiation Locative.

L'accueil des familles ukrainiennes est encadré par l'instruction NOR : INTV2208085J du 10 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la décision du conseil de l'union européenne.

Ce dispositif est destiné à accueillir les ménages ukrainiens, bénéficiaires de la protection temporaire et orientés par la DDETS afin de les loger, de les accompagner et de les insérer socialement sur le territoire français.

Les logements captés et gérés en intermédiation locative doivent permettre aux personnes d'être accompagnées le temps nécessaire avant d'accéder à des logements autonomes ou de voir glisser leurs baux.

L'Udaf a débuté l'accompagnement de ces ménages dès le 11 mars 2022 soit moins d'un mois après le début du conflit.

Pour remplir cette mission, l'Udaf a dû réorganiser et adapté son service d'Intermédiation locative droit commun déjà existant afin de s'adapter à la situation de chaque famille et aux demandes de la DDETS.

L'intermédiation locative est un dispositif social et solidaire visant à mettre en relation des propriétaires et des ménages en difficultés sociales via l'intermédiaire d'un tiers social.

En qualité de tiers social, l'Udaf loue des logements à des propriétaires privés et les sous-loue à des ménages orientés habituellement par le SIAO, mais dans le cadre de l'Intermédiation Locative Ukraine, les ménages sont orientés par les services de la DDETS ou de la Métropole

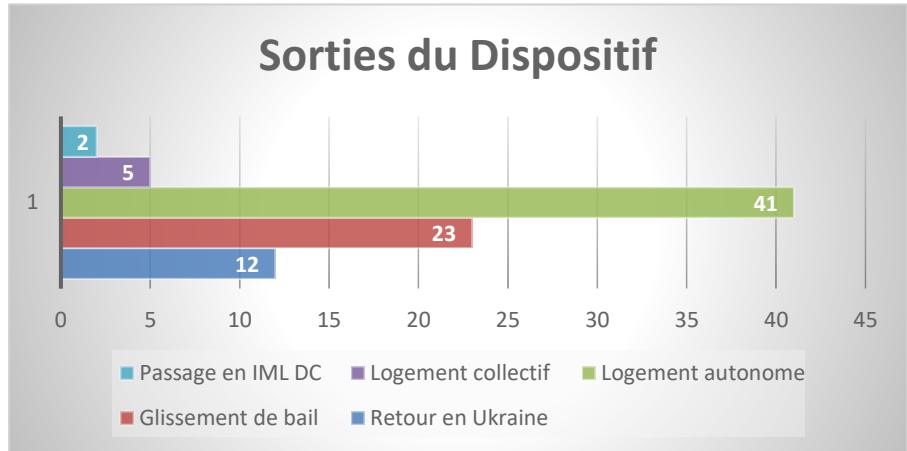
### ACTIVITE 2024

Tout au long de l'année 2024, l'Udaf a accompagné 147 ménages.

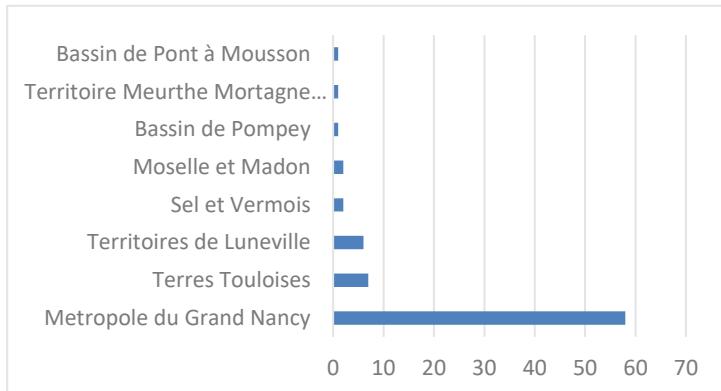
Au 31 décembre 2024, 64 ménages sont encore suivis soit 142 personnes dont :

- \* 39 sont des femmes
- \* 26 sont des hommes
- \* 25 sont des mineurs

Sur la période 2024, 83 ménages ont quitté le dispositif IML Ukraine.



## GESTION IMMOBILIERE



Au 31 décembre, le parc immobilier s'élève à 78 logements dont 58 se trouvent dans la métropole du Grand Nancy.

## L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'accompagnement mis en place dans le cadre de l'IML Ukraine est personnalisé et prend en compte le parcours du sous-locataire dans sa globalité.

Les ménages sont accompagnés sur différentes thématiques telles que l'emploi, la santé, la scolarisation, l'ouverture des droits, l'accompagnement dans le logement, l'accompagnement administratif.

Les travailleurs sociaux rencontrent les familles à minima une fois par mois à leur domicile et sont régulièrement en liens par téléphone afin d'assurer une réponse aux besoins ou la transmission d'information nécessaire à l'accompagnement.

En cette année 2024, nous avons accompagné les familles vers l'autonomisation dans l'emploi et la formation afin qu'elles puissent bénéficier d'un logement autonome.

Les familles ont été mobilisées par les travailleurs sociaux afin de se rendre à 2 forums de l'emploi organisé en Préfecture.

## PERSPECTIVES 2025

La protection temporaire devant prendre fin courant 2025, il s'agira en étroite collaboration avec les services de la DDETS de maintenir la mobilisation des familles et envisager des solutions appropriées à chaque situation, notamment pour les familles les plus vulnérables.



## InterMédiation Locative primo arrivants (IML)

### PREAMBULE

En octobre 2023, l'UDAF 54 a été sollicitée par la D.D.E.T.S de Meurthe et Moselle (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des solidarités) afin de permettre aux Bénéficiaires de la Protection Internationale Primo-arrivants de poursuivre leur parcours d'intégration en accédant à un logement accompagné grâce au service d'intermédiation locative.

Ce dispositif est mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration signé entre l'Etat et la Métropole du Grand Nancy

Il est destiné aux personnes bénéficiaires de la protection internationale et orientées par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

Sur le principe de l'Intermédiation Locative, l'UDAF capte des logements uniquement sur le parc de logements privés du territoire de la Métropole en tenant compte de la situation des personnes orientées.

Un accompagnement global personnalisé visant à l'accès aux droits et à l'autonomie est mis en place pour une durée d'un an renouvelable. Dans ce délai, l'autonomie du ménage devrait être suffisante afin que celui-ci accède à son propre logement via un glissement de bail ou un contrat de location classique.

Pour se faire, le travailleur social chargé de ces accompagnements a bénéficié d'une formation concernant :

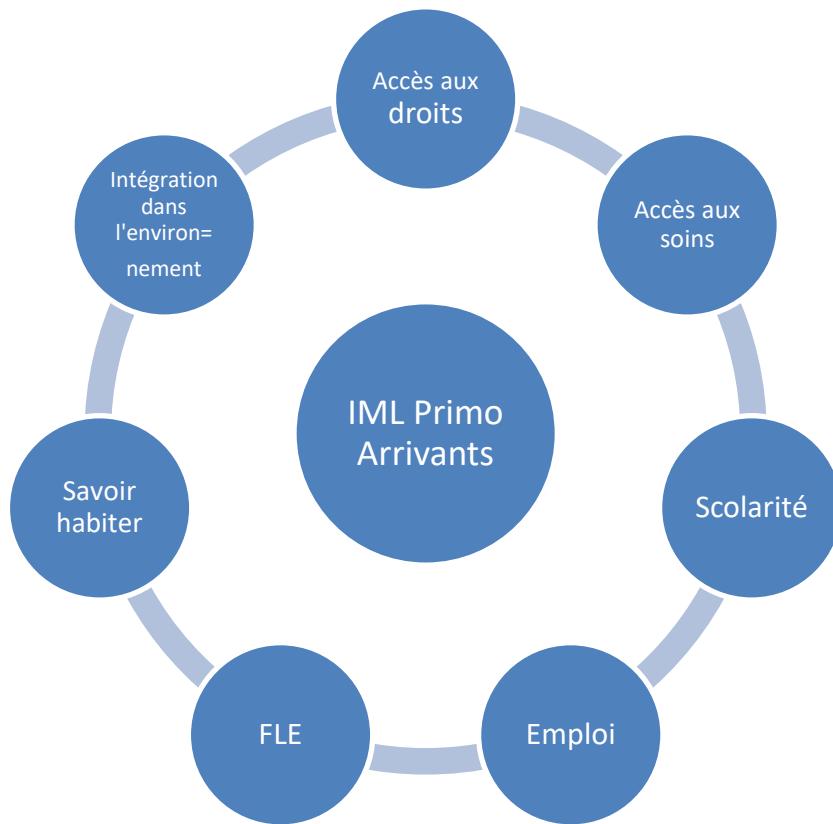
- les droits des bénéficiaires d'une protection internationale
- les fondamentaux du droit des étrangers

### ACTIVITES 2024

Au 31 décembre 2024, le service gère 3 logements pour 8 places :

- \* 1 famille de 2 adultes et 4 enfants
- \* 2 personnes majeures et seules

## LES PRINCIPALES INTERVENTIONS



Le travailleur social en charge du dispositif intervient en partenariat avec le tissus associatif local (Lieu Tiers « La fabrique des possible », l'Autre Canal,..) les conseillers socio-professionnels, les prescripteurs

Ce partenariat tend à se développer afin d'aboutir à des projets concrets en matière d'emploi, d'intégration et de logement. En effet, le partenariat avec les bailleurs sociaux est à développer en vue de la sortie de dispositif

Le premier accompagnement ayant débuté en mai, il n'y a pour l'heure aucune sortie du dispositif



## Action logement

### PREAMBULE

Action Logement Services accompagne les salariés des entreprises du privé de plus de 10 salariés afin de leur permettre de se maintenir ou d'accéder au logement.

Lorsqu'un salarié rencontre une difficulté particulière en lien avec le logement (impayés locatifs, financement de travaux, achat d'un bien, déménagement etc...), Action Logement oriente les salariés vers les services de l'Udaf afin de proposer une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement, exercée par un travailleur social, avec la personne concernée.

Ces missions sont de 3 ordres :

- AL : facilitez l'Accès au Logement
- IL : s'Installer dans son Logement
- ML : se Maintenir dans son Logement

Et de 3 niveaux : Léger, moyen, renforcé

Le travailleur social de l'Udaf intervient sur mandat pour une durée bien définie afin de permettre au bénéficiaire, à l'issue de l'accompagnement, de solutionner ses difficultés et de sécuriser son parcours.

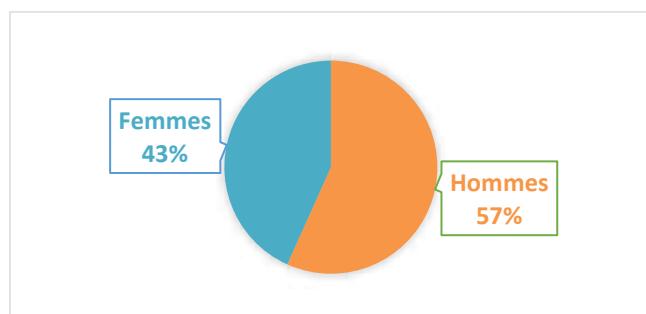
### ACTIVITE 2024

#### REPARTITION ET STATUT DES ACCOMPAGNEMENTS SUR L'ANNEE

En 2024, 67 personnes ont bénéficié d'une mission d'accompagnement Action Logement contre 44 bénéficiaires sur 2023.

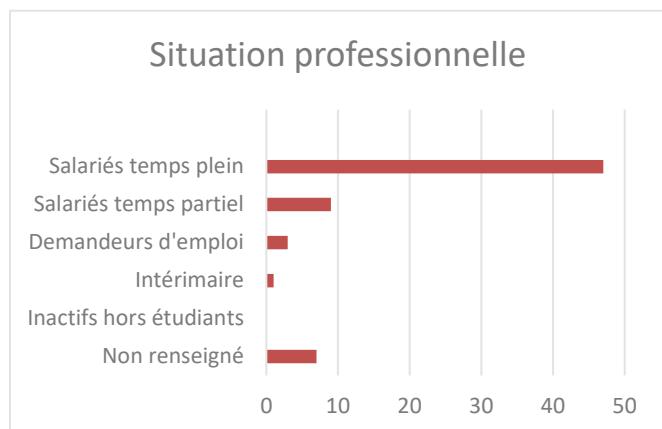
En cours d'année, le dispositif a accompagné 54 nouveaux bénéficiaires.

#### REPARTITION PAR GENRE



La répartition s'est transformée en 2024 par rapport à 2023. En effet, il apparaît que les hommes ont plus bénéficié de l'accompagnement que les femmes alors qu'en 2023 la proportion était égale.

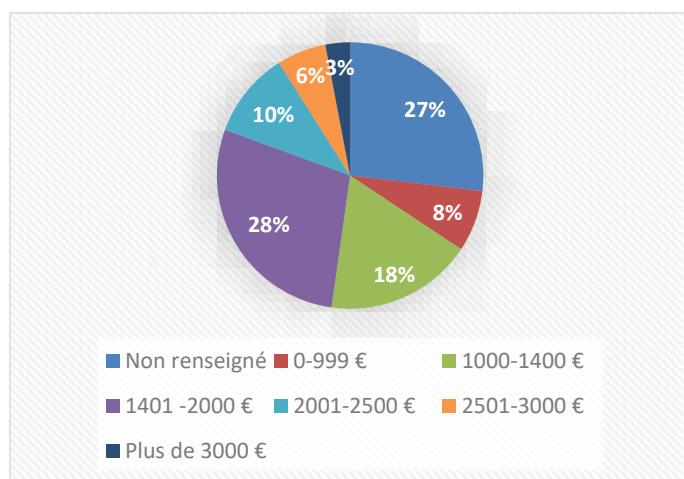
## REPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE



En 2024, 70% des accompagnements menés concernent des salariés à temps plein contre 55 % en 2023 et 13% des accompagnements menés sont des personnes à temps partiel contre 11 % en 2023.

Il est important de préciser que dans ces accompagnements, certains bénéficiaires sont en arrêt maladie, en démarche de licenciement... ce qui révèle un manque à gagner qui explique les difficultés rencontrées.

## RESSOURCES MENSUELLES DES FOYER EN NET



En de janvier à octobre 2024, le montant du SMIC mensuel brut sur la base d'un travail à temps complet (35 heures) était de 1 766.92 euros, soit 1 398.70 euros net mensuels.

Ici, nous constatons que 26% des personnes accompagnées ont un revenu net mensuel inférieur ou proche du SMIC à la suite des données en notre possession.

## REPARTITION PAR MISSIONS

En 2024, nos services sont intervenus en mission principale pour :

- 23 mesures d'Accompagnement pour l'Accès à un Logement (AL)
- 42 mesures d'aide au Maintien dans le Logement (ML)
- 2 d'accompagnement à l'Installation dans le Logement (IL)

Dans ce cadre, les bénéficiaires des mesures sont soutenus à :

- ✓ L'accès aux droits
- ✓ L'accompagnement à la procédure de surendettement
- ✓ L'aide aux démarches administratives
- ✓ Vérification de l'adaptation du prix logement par rapport aux ressources
- ✓ Équilibre budgétaire
- ✓ Maîtrise du budget
- ✓ Autonomie dans la gestion courante

## Habitat inclusif : mieux vivre dans un habitat plus adapté.

### PREAMBULE

Pour le public protégé par l'Udaf, 150 à 200 personnes vulnérables sont susceptibles d'être logés dans des domiciles personnels devenus inadaptés, en raison d'un cumul de difficultés (vieillissement, épuisement des aidants, éloignement géographique, logements couteux et énergivores, absence de prise en main de la santé).

Les statistiques nationales révèlent aussi que les personnes en situation de handicap psychique voient leur espérance de vie réduite de 10 ans.

### NOTRE PROPOSITION D'HABITAT : « CHEZ SOI MAIS PAS SEUL »

Face à cette réalité préoccupante, notre association souhaite améliorer la santé et la situation résidentielle de ces personnes vulnérables par le biais d'un habitat inclusif, qui prône le concept de « habiter chez soi mais pas seul ». Les contours de cet habitat et son modèle économique ont été élaborés grâce à un travail participatif mené en 2023.

Au cours de 2024, l'Udaf54 a poursuivi sa recherche d'un support immobilier pour accueillir ce dispositif, visant à créer **entre 10 et 13 logements pour 8 à 10 personnes**. Plusieurs propositions ont été soumises à des offices HLM, des communes et autres partenaires potentiels.

Avec la santé mentale décrétée Grande Cause nationale en 2025, l'Udaf continuera de promouvoir ce projet, visant à trouver un partenaire immobilier pour améliorer le quotidien des personnes vulnérables et de leurs aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux.



## LE RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES VIEILLISSANTES (RAPH)

### PREAMBULE

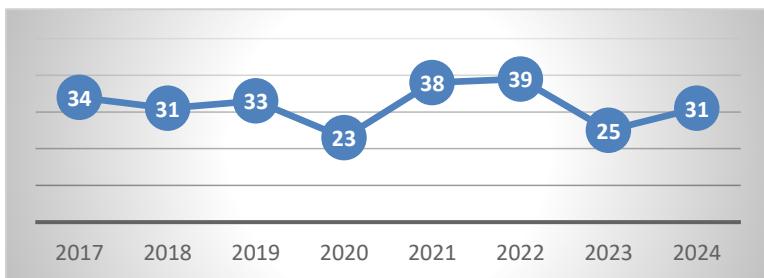
L'Udaf est membre du groupement de coopération **Réseau d'Accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes (RAPH54)** titulaire d'une autorisation pour gérer un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sur orientation de la MDPH.

Le groupement comprend l'AEIM54, l'OHS, le CAPS, l'ALAGH, et le FADV.

L'exercice de la mesure SAVS est attribué à un membre du RAPH en fonction de la nature de l'accompagnement et des objectifs à réaliser

Les missions du service d'accompagnement à la vie sociale du RAPH 54 contribuent à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de liens et facilitant leur accès aux services offerts par la collectivité.

### ACTIVITE 2024

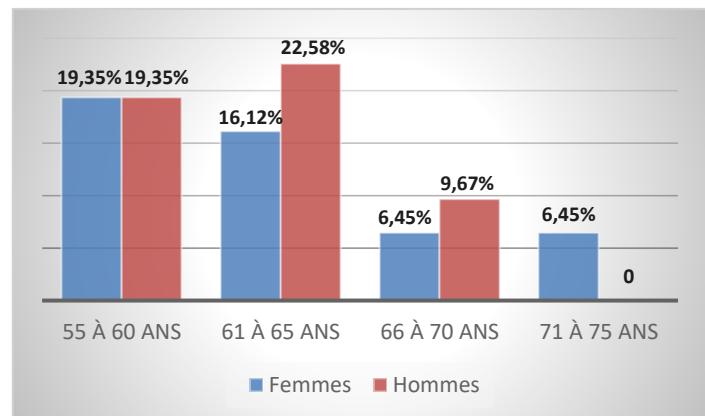


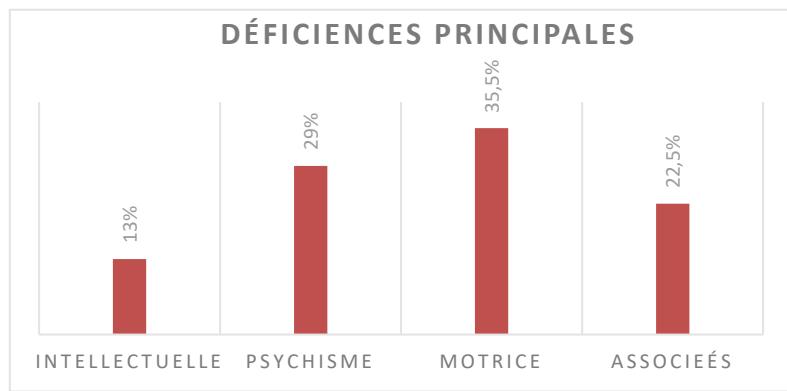
En 2024, 31 personnes ont été accompagnées.

Nous notons une reprise des orientations par rapport à l'année précédente.

### LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Trois quarts des personnes accompagnées sont isolées 55 % sont des hommes. Au-delà de 60 ans, les hommes sont d'avantage accompagnés que les femmes.

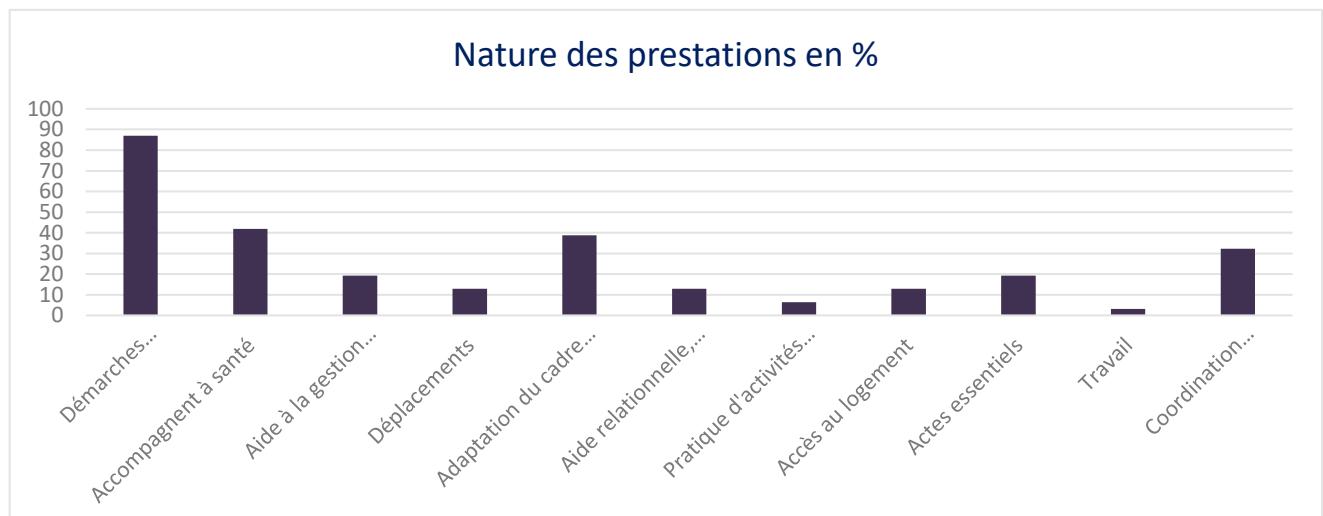




S'agissant du handicap, les bénéficiaires du dispositif présentent comme déficience principale des troubles de l'appareil locomoteur. Les troubles du psychisme sont la seconde cause des situations de handicap nécessitant un SAVS RAPH.

Nous entendons par déficiences associées plusieurs déficiences qui impactent la personne à un même degré, ainsi, celle-ci peut être en situation de handicap de part une déficience motrice, de troubles du langage et/ou du psychisme.

### PRESTATIONS REGULIERES



La nature des prestations est prioritairement axée sur les démarches administratives qui permettent de maintenir ou d'accéder aux droits.

L'accompagnement à la santé (coordination de soins, SAAD, SSIAD...) reste un axe important tout comme l'amélioration du cadre de vie (adaptation du logement...).



## LA MAISON DES AIDANTS

### PREAMBULE

L'Udaf offre un service d'aide aux aidants familiaux pour les soutenir dans leur quotidien. Ils peuvent obtenir de l'information, de l'orientation et du répit. L'objectif est de rompre l'isolement, d'apaiser des conflits, de trouver des aides financières et de connaître leurs droits. Le service peut également aider les aidants à trouver du temps pour eux-mêmes et pour gérer la vie quotidienne.

La maison des aidants de Nancy est un lieu dédié aux aidants, elle a été inaugurée le 6 octobre 2022. Le projet est porté par l'Udaf.

**CETTE ACTION FAIT PARTIE DE LA CPO UNAF-UDAF « ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES AIDANTS FAMILIAUX ».**

### ACTIVITE 2024

#### LE PUBLIC AIDANT

La Maison des Aidants de Nancy a reçu 694 aidants de janvier à décembre 2024.

Le taux d'évolution est de **+55%**, qui représente une augmentation très importante et un accroissement de l'activité notable par rapport à l'année 2023.

Une majorité des aidants est âgée de 40 à 60 ans (43%) suivie par la tranche 60 à 75 ans (39%), une large part d'entre eux soutiennent principalement un membre de leur famille, et sont majoritairement des femmes (72%).

#### LA DEPENDANCE DE L'AIDE

La Maison des Aidants de Nancy reçoit tout aidant, quelle que soit sa situation, et quelle que soit l'origine de la dépendance de son proche (maladie, handicap physique ou psychique, grand âge, addiction...).

En 2024, les données mettent en évidence une dépendance liée à :

- **La maladie** pour 42% des situations (24% maladies neuro-évolutives, 15% maladies diverses, 3% maladies rares)
- **Au handicap** pour 33% (13% handicap moteur, 7% autisme et TND, 8% handicap psychique, pour le reste polyhandicap, traumatisé crânien et handicap visuel)
- **L'avancée en âge** qui concerne 21% des aidés
- **L'addiction** d'un proche concernent 3% des aidants rencontrés

#### MOTIFS DE CONSULTATION DE LA MAISON DES AIDANTS DE NANCY

68 % des aidants ont besoin d'**information** et 20% d'aidants en recherche de **soutien** dans les domaines suivants : financier et/ou budgétaire, juridique, administratif, psychologique, ergonomique etc...).

Dans ce cadre, les travailleurs sociaux sont amenés à mettre en œuvre des actions concrètes (aide à la construction d'un dossier, aide à la rédaction d'un courrier, prise de contact avec une institution, orientation vers un partenaire, accès aux droits et demande/mise en place de prestations etc...).

## **SERVICES PROPOSES**

### **Les actions collectives de répit**

Afin de permettre aux aidants de prendre du temps pour eux, de faire des découvertes, de s'informer et départager avec des pairs, la Maison des Aidants de Nancy propose, chaque trimestre, une programmation d'actions variées telles que :

Bien être, santé	Groupe de parole	Culture	Activités diverses	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sophrologie</li> <li>• Yoga du rire</li> <li>• Programme de prévention santé</li> <li>• Relaxation aux bols chantants</li> <li>• Activité physique adaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Café d'après le deuil</li> <li>• Groupe de parole Typik Atypik</li> <li>• Groupe de parole Orchidée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte de la médiathèque</li> <li>• Visite de l'ensemble Poirel</li> <li>• Ateliers d'écriture</li> <li>• Conférences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers numériques sur tablettes</li> <li>• Ateliers numériques animés par le CD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de la ferme l'Arbre de vie</li> <li>• Atelier de fêtes à la ferme l'Arbre de vie</li> <li>• Balade et pique-nique</li> <li>• Barbecue des aidants</li> </ul>

Ces activités composent le programme trimestriel, diffusé sur le site internet de la Maison des Aidants de Nancy ainsi que sur nos réseaux sociaux.

La communication autour de ce programme se fait via les réseaux sociaux de la MDA (Facebook, LinkedIn) et régulièrement par le biais d'e-mailing à destination des aidants et des professionnels/partenaires.

L'analyse des résultats et les moyennes effectuées, pour chaque type d'action collective, révèle un nombre croissant de participants par rapport à l'année 2024. La progression est de + 65%.

### **Les actions de sensibilisation auprès des professionnels**

La Maison de Aidants de Nancy est régulièrement sollicitée par des structures désireuses de s'informer sur la thématique des aidants.

En 2024, 2 actions de sensibilisation ont été mises en œuvre pour :

- ✓ La ville de Nancy pour le CCAS de Nancy à destination des responsables de résidence autonomie et agents administratifs en charge de l'accueil des publics. 24 agents ont été sensibilisés en 4 groupes distincts. L'action va se poursuivre en 2025.
- ✓ Le PLIE de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, pour le développement des compétences de 15 professionnels de l'insertion socio-professionnelle des publics en insertion.

## Les groupes de travail

### ➤ *Aidants : « Aidants on s'occupe de tout »*

En 2024 à l'initiative de la Maison des Aidants de Nancy et de l'association Ville et Services, un groupe de travail trimestriel sur la thématique du répit et du relayage au domicile a été mis en place pour répondre à des besoins de suppléance urgente face à des situations hétéroclites et particulières.

Un groupe de 10 aidants a participé à alimenter la partie constats et besoins, à définir ce qu'était pour eux une urgence et à préciser sur quels actes de la vie quotidienne ils avaient besoin de soutien.

Forte de ce travail, l'association Ville et Services disposant d'un budget pouvant être mobilisé pour des actions en faveur des aidants, a proposé une offre de suppléance gratuite et personnalisée portant sur :

- Des interventions de confort (courses, repas, entretien du domicile...)
- Une présence à domicile (surveillance, lien social)
- Activités de loisirs (accompagnement extérieurs, moments conviviaux, activités aidant/aidé)

L'engagement est de proposer la mise en place de l'aide entre 48h et une semaine en fonction des besoins (ponctuels et courts à réguliers et continus).

10 aidants bénéficiaires du relayage ont préalablement rencontré un travailleur social de la Maison des Aidants de Nancy pour faire le point sur la demande, évaluer les besoins, mettre en place la suppléance et poursuivre les démarches d'accès aux droits.

### ➤ *Professionnels*

La Maison des Aidants de Nancy est investie dans plusieurs groupes de travail avec des partenaires du territoire :

- Groupe de travail aidants porté par le Conseil Départemental 54
- Groupe de travail collectif « Jeunes Aidants 54 » (PFR Oxygène Répit, MEIJE, PFR AAA OHS, AG2R La Mondiale, Ville et Services, CD 54)
- Groupe de travail Santé Mentale – autonomie Val de Lorraine – MDD de Maidières
- Service Public De l'Autonomie du CD 54
- Comité de pilotage Journée Nationale des Aidants porté par le CCAS de la Ville de Nancy

**Le Centre de Prévention de l'AGIRC-ARRCO** propose des bilans de santé et des consultations de soutien psychologique 2 journées par semaine (lundis et mercredis) sur le site de la Maison des Aidants de Nancy (2 binômes médecin/psychologue).

- 310 personnes ont rencontré le Centre de Prévention.
- 420 rdv en présentiel (certaines personnes ont bénéficié de plusieurs RDV)
- 87 personnes ont été reçues en visio ou par téléphone

Au total, 507 RDV ont été honorés par le Centre de Prévention de l'AGIRC-ARRCO.

## LA MEDIATION FAMILIALE AIDANT-AIDE

### PREAMBULE

En 2020, l'UNAF et la CNSA, avec le soutien de la CNAF, ont lancé une expérimentation de médiation familiale Aidant-Aidé, au sein de 18 UDAF pilotes.

Dans le but de développer cette offre et de l'étendre au réseau des UDAF, une seconde phase de développement a vu le jour fin 2023.

C'est dans ce cadre que l'UDAF de Meurthe-et-Moselle a souhaité intégrer ce dispositif d'accompagnement qui a été mis en place le 4 septembre 2023, au sein de la Maison des Aidants de Nancy, en lien étroit avec le service d'aide aux aidants et l'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) présent également sur site.

Depuis avril 2024, un partenariat a été signé entre l'UDAF 54 et IMPULSION 54 pour porter ce dispositif via leur service de médiation familiale conventionnée et permettre ainsi le développement de la Médiation Aidant Aidé sur le territoire. Ce projet a été confié à une de leur médiateuse familiale salariée de l'association Impulsion 54 située à Pont-à-Mousson, permettant d'étendre la MAA sur le territoire.

### ACTIVITE 2024

#### LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le partenariat autour de la Médiation aidant Aidé s'articule autour de 2 actions précises :

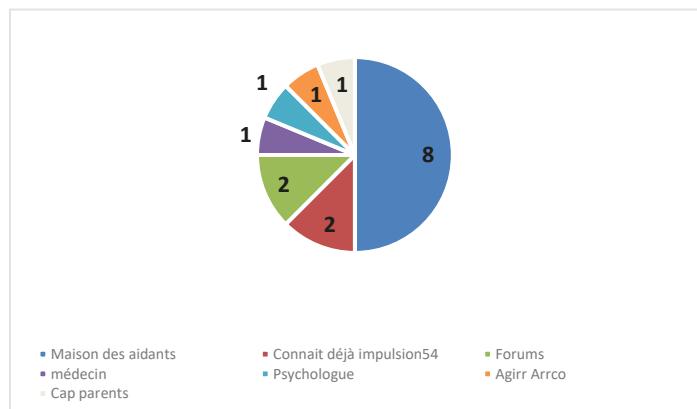
- ✓ **La promotion** : elle consiste à participer ou organiser des évènements d'information et/ou de promotion de la médiation aidant-aidé, auprès de professionnels ou du grand public.
- ✓ **La mise en œuvre de médiation familiale Aidant-Aidé qui consiste à :**
  - **Des entretiens d'information** : il s'agit d'une première rencontre où chaque membre de la famille individuellement pourra s'exprimer sur la situation qu'il vit. Cet entretien est confidentiel et gratuit. Il permet d'informer sur la médiation familiale, son intérêt, le cadre dans lequel elle s'exerce et de vérifier sa faisabilité. A l'issue de ces rendez-vous, chaque membre de la famille a le libre choix d'entrer ou non dans l'espace de médiation familiale.
  - **Les entretiens de médiation** : il s'agit de séance de médiation familiale avec les personnes concernées. Leur nombre est déterminée en fonction de l'avancée du processus. Le lieu de rendez-vous est adapté en fonction de la situation et aussi pour permettre à la personne vulnérable d'avoir une place dans la médiation familiale (visio, lieu, navette, entretien de pré-médiation). Une participation financière est demandée à chacun des membres de la famille selon leur ressource (barème établi par la CNAF, pour les service conventionnées).

## BILAN D'ACTIVITE

### Actions de médiation à destination des familles

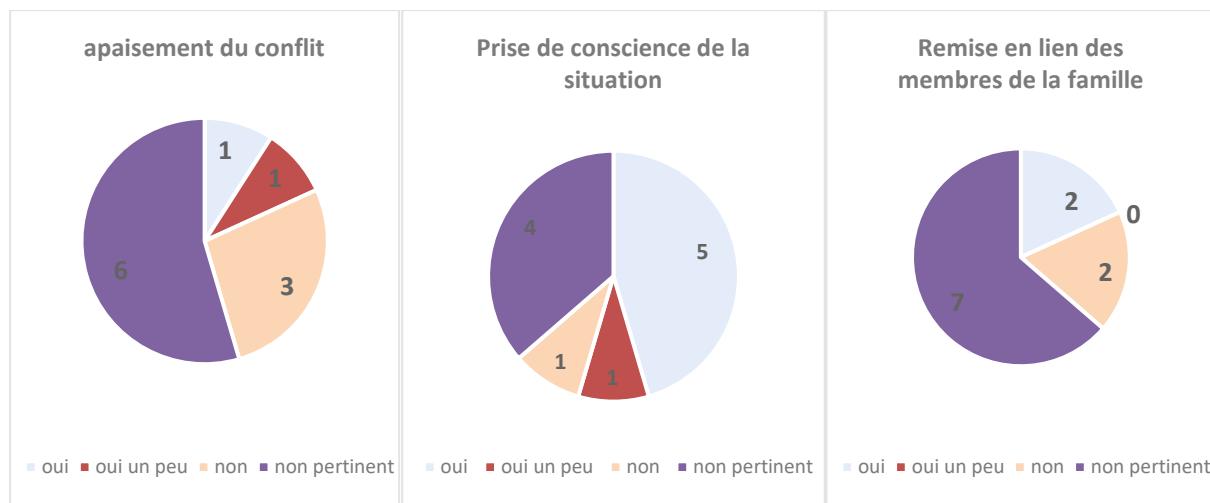
Dès avril 2024, 17 familles ont été concernées. La médiatrice familiale a été contacté par 17 personnes ce qui a mené à réaliser 34 informations à la médiation familiale.

### ORIGINE DES DEMANDES



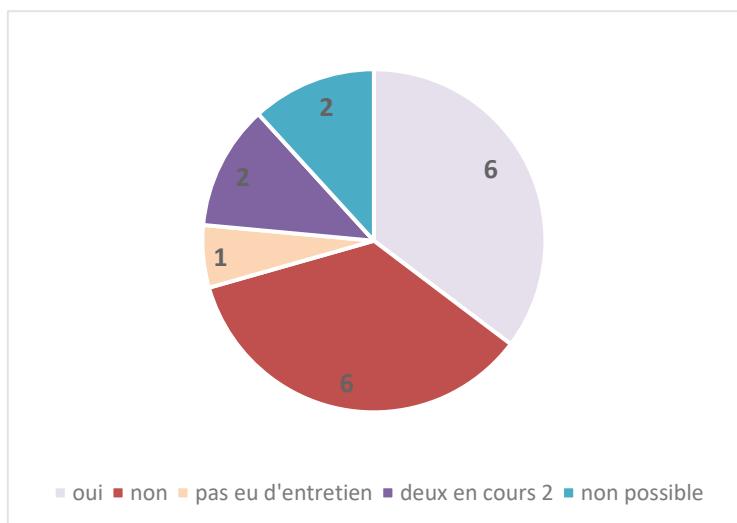
Ces informations se sont déroulées dans différents lieux et de manières différentes, selon la situation et le lieu d'habitation des personnes. L'entretien dure en moyenne entre 1h à 1h30. A noter qu'une grande partie des orientations vers la MAA ont été effectuées par la Maison des Aidants de Nancy.

### EFFETS DES INFORMATIONS A LA MEDIATION FAMILIALE

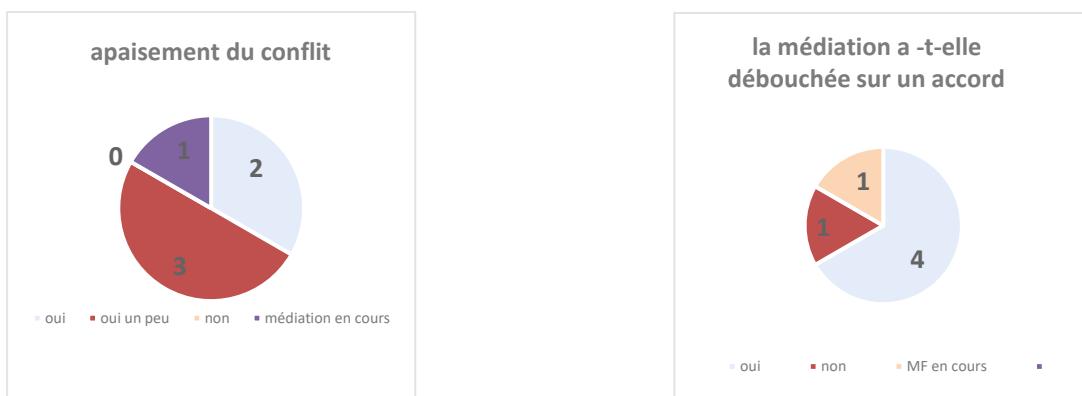


Sur ces 17 familles, 6 médiations familiales ont pu se mettre en œuvre en 2024 ; ce qui correspond à environ 50 % des situations adaptées à une médiation familiale.

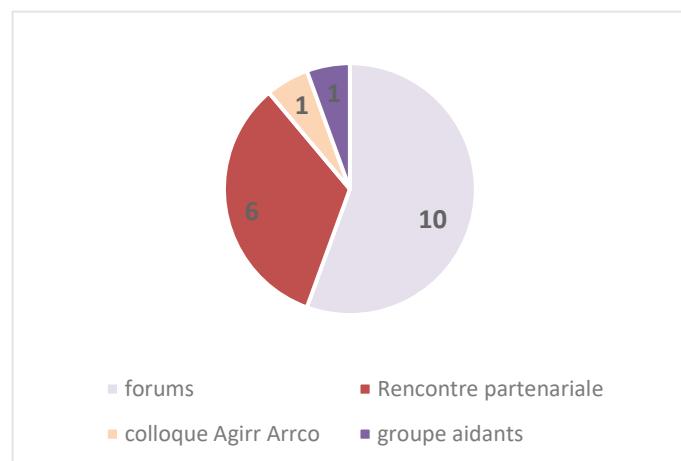
## POURSUITE DE LA MEDIATION FAMILIALE



## EFFETS DE LA MEDIATION



## ACTIONS DE PROMOTION AIDANTS-AIDES



En 2024, 18 actions ont été menées, qui ont permis de sensibiliser **438 personnes** au total, soit 259 personnes grand public et 179 professionnels.

Ces actions ont été menées conjointement (Impulsion 54 et la Maison des Aidants de Nancy), soit portées par chacune des structures.



## INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

### PREAMBULE

La protection juridique d'une personne majeure est d'abord un devoir des familles, et, subsidiairement, une charge confiée à la collectivité publique.

Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection en application de l'article 449 du Code Civil - la famille et les proches, peuvent bénéficier, à leur demande, d'une information ou d'un soutien technique, au titre de l'article L. 215-4 du CASF.

Favoriser les solidarités inter et intra générationnelles correspond à une aspiration de l'institution familiale. C'est dans cet esprit que l'Udaf, forte de son expertise, met un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux à la disposition des familles, en collaboration avec les tribunaux.

Les familles chargées d'exercer des mesures de protection se trouvent souvent confrontées à des situations familiales, sociales, et financières complexes. D'autres se posent des questions qui nécessitent une réponse adaptée et précise.

### ACTIVITES 2024

**985 personnes** rencontrées en 2024 par le service ISTF lors d'accueil téléphonique, Visio, permanences, réunions d'informations, entretiens à domicile, contacts écrits ...

61% des familles ou entourage rencontrées sont des femmes

42% sont d'entre elles sont âgées entre 40-59 ans (susceptibles d'être en emploi)

44% d'entre elles sont âgées entre 60-74 ans

**Cette répartition (par sexe, par tranche d'âge et par lien de filiation) des personnes rencontrées se confirme chaque année depuis la mise en place de l'ISTF en 2018.**

### LES POINTS FORTS DE L'ANNEE 2024

Par l'entremise de l'UNAF, la Haute Autorité de Santé (HAS) a choisi de collaborer avec les tuteurs familiaux composant le Café des tuteurs au sein de la Maison des aidants de Nancy. À cet effet, la HAS est venue travailler avec le groupe de travail constitué pour l'occasion. Et un tuteur familial s'est rendu plusieurs fois au siège de la HAS en Seine-St-Denis. Il en a résulté la parution, mercredi 15 janvier 2025, d'un guide de recommandations des bonnes pratiques intitulé « Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif ».

Une convention, inédite dans le département, signée le 10 mars 2022, entre le tribunal judiciaire de Val de Briey et l'UDAf de Meurthe-et-Moselle, a permis d'ancrer davantage encore l'ISTF sur le territoire du Pays-Haut et de réaliser 15 permanences en 2024, d'une demi-journée chacune, au sein du palais de justice de BRIEY.

## **LES RENCONTRES**

L'année 2024 est également marquée par le succès croissant du rendez-vous mensuel, intitulé « Café des tuteurs ». Une douzaine de participants, en moyenne, à chacun de ces rendez-vous ont ainsi pu partager leurs expériences d'aidants, leurs difficultés, et prendre connaissance de nombreuses règles relatives à l'exercice de leur mandat, dans le cadre d'un nouvel espace de convivialité, animé par le référent ISTF

Plusieurs informations collectives (au nombre de 17) auprès des familles (Exemples : EHPAD KORIAN LE CHARMOIS), des aidants (Exemples : EHPAD LES JARDINS D'ARCADIE, EHPAD D'HUSSIGNY) et des professionnels (Exemples : ESPOIR54, CCAS de NANCY) ont permis d'informer sur les mesures de protection juridique et ont rassemblé 204 personnes au total (En moyenne 12 participants)

## **LES DISPOSITIFS ASSOCIES**

Dans le cadre d'une expérimentation avec la CNSA, le service d'ISTF propose depuis l'année 2023 un service de médiation familiale aidant/aidé complètement gratuit.

Depuis son ouverture le 6 octobre 2022, la Maison des aidants de Nancy, gérée par l'UDAF de Meurthe-et-Moselle, a intégré le service d'ISTF dans une dynamique, à la fois de mise en relation du service avec tous les aidants (tuteurs familiaux ou personnes susceptibles de le devenir) et de renforcement des partenariats avec tous les professionnels ou bénévoles agissant au bénéfice des aidants.

## **LES PUBLICATIONS**

Plusieurs publications relatives à l'ISTF ont paru sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn), sur le site de l'UDAF54 et celui de la Maison des aidants de Nancy

## **REUNIONS D'INFORMATIONS**

**DIX-SEPT réunions d'informations** ont été organisées durant l'année 2024 auprès des familles, des aidants, des professionnels et des tuteurs familiaux. Ces interventions ont rassemblé entre 8 et 16 participants, selon les réunions. Soit 12 participants en moyenne à chaque réunion

## CENTRE DE RESSOURCES GRAND EST INTIM'AGIR

### PREAMBULE

Le Centre de Ressources INTIMAGIR est un organisme spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment dans les domaines de la vie intime, affective et sexuelle, le soutien à la parentalité, ainsi que la lutte contre les violences.

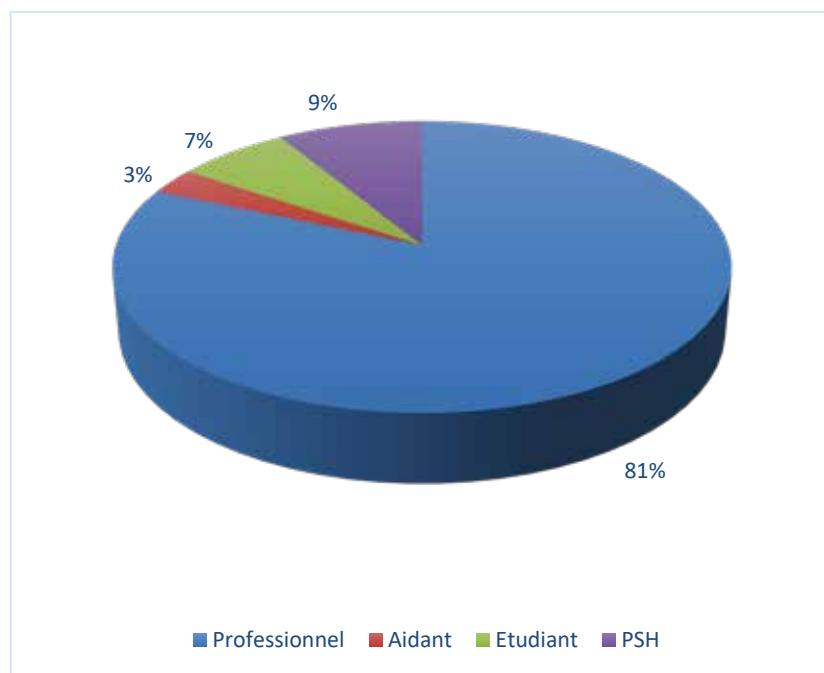
Sa mission est de diagnostiquer, cartographier, élaborer et mettre à disposition les ressources existantes sur le territoire, dynamiser les réseaux et le partenariat à l'échelle régionale, accueillir les demandes et assurer un premier niveau d'écoute, d'information et d'orientation, ainsi que d'améliorer les compétences des professionnels et des partenaires.

Le Centre de Ressources INTIMAGIR est un acteur clé pour l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap.

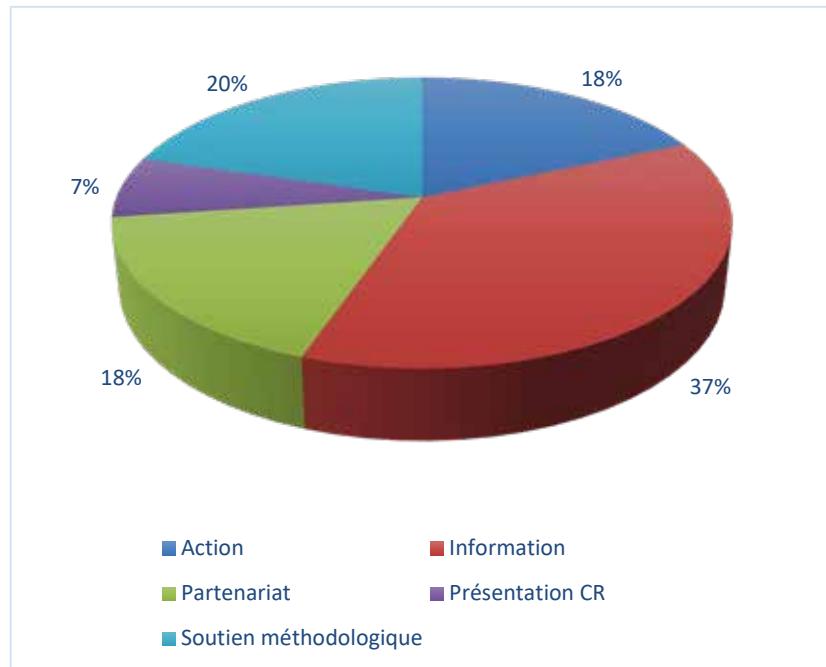
### ACTIVITE 2024

IntimAgir a été contacté par 103 personnes en 2024

### REPARTITION SELON LE PROFIL DE CONTACT

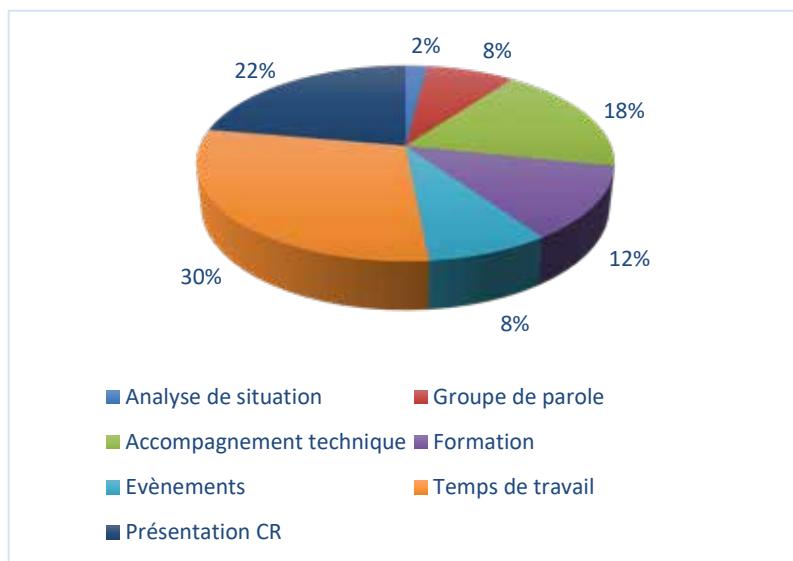


## REPARTITION SELON LE TYPE DE BESOINS



## REPARTITION DES ACTIONS MENEES :

**198 événements sur 2024**



## FORMATION : VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP : PREVENIR, REPERER ET AGIR

### PREAMBULE

Au croisement du genre et du handicap, les femmes en situation de handicap sont confrontées aux constructions sociales inhérentes aux deux catégories. Les violences subies sont plus importantes sans réponses institutionnelles adaptées : recueil des plaintes, logement spécialisé et formation des professionnels.

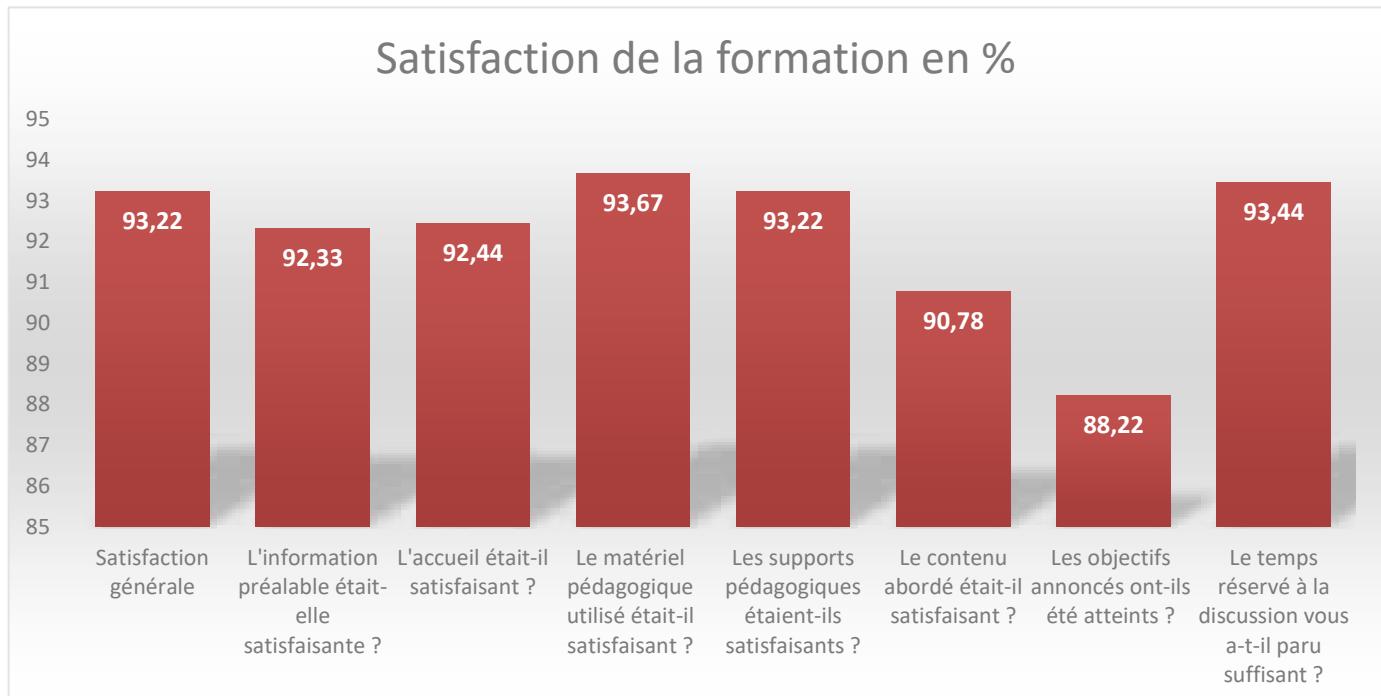
Parmi les mesures recommandées par le Grenelle des violences conjugales, la formation des professionnels, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux, est préconisée.

Être alerte sur les violences subies, passées et potentielles permet à la fois de les prévenir et intégrer leurs conséquences dans l'accompagnement. Ce questionnement doit permettre d'aborder les aspects de double vulnérabilité : impacts sur la vie quotidienne, insertion professionnelle, suivis médicaux notamment gynécologiques et violences conjugales et sexuelles.

### ACTIVITE 2024

**9 sessions de formation pour les 10 départements  
123 professionnels formés**

**Niveau de satisfaction globale de la formation : 93,22 %**



## **HANDIGYNÉCO GRAND EST : AMELIORER LE SUIVI GYNECOLOGIQUE DES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP**

### **PREAMBULE**

#### ***QU'EST-CE QUE HANDIGYNÉCO ?***

Expérimenté sur les régions Ile de France, Bretagne et Normandie, le projet vise à améliorer le suivi gynécologique des femmes en situation de handicap. Il s'étend désormais à la région Grand Est pour garantir un accès équitable aux soins de santé gynécologique, promouvoir le respect de la vie affective et sexuelle (VAS) et prévenir les violences faites aux femmes (VFF) dans les établissements médico-sociaux (ESMS).

#### ***POUR QUI ?***

Plus de 60% des femmes en situation de handicap en établissements médico-sociaux ne bénéficient pas d'un suivi gynécologique régulier.

HANDIGYNÉCO s'adresse à ces femmes et aux professionnels qui les accompagnent, par une approche respectueuse de la femme, sans contrainte d'examen.

Les Objectifs :

- Prévention et dépistage des pathologies gynécologiques
- Promotion de la santé gynécologique, génésique et sexuelle
- Conseil sur la contraception et la parentalité
- Dépistage des violences et accompagnement des victimes
- Sensibilisation à la VAS et prévention des violences

#### ***LE DISPOSITIF :***

Des sages-femmes spécialement formées interviennent dans les établissements médico-sociaux pour réaliser des consultations individuelles de prévention (d'une heure) et animer des ateliers de sensibilisation. Ces actions permettent l'accès à une consultation gynécologique, jusqu'à ce jour inexistante, et de sensibiliser aux enjeux de la vie intime affective et sexuelle et des violences faites aux femmes.

#### ***FORMATION DES SAGES-FEMMES :***

Les sages-femmes bénéficient d'une formation intensive de 3 jours, couvrant les spécificités des handicaps, les techniques de communication alternative et augmentée, et le travail en réseau. Cette formation est conçue pour leur permettre d'adapter leurs pratiques afin d'offrir un suivi de qualité aux femmes en situation de handicap.

#### ***FINANCEMENT ET ACCÈS :***

Le projet est porté par le centre ressources Intimagir Grand Est par et pour les personnes en situation de handicap traitant des thématiques :

- Vie intime affective sexuelle ;
- Soutien à la parentalité ;
- Lutte contre les violences.

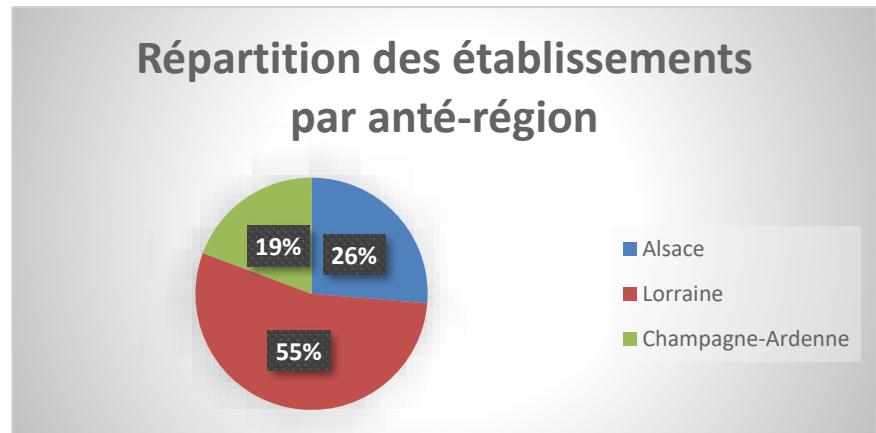
Le projet est financé par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est, garantissant un accès gratuit aux services pour les établissements médico-sociaux.

Les sage-femmes sont rémunérées pour leur participation et leurs interventions.

Le Centre de Ressources INTIMAGIR est un acteur clé pour l'inclusion et le bien-être des personnes en situation de handicap.

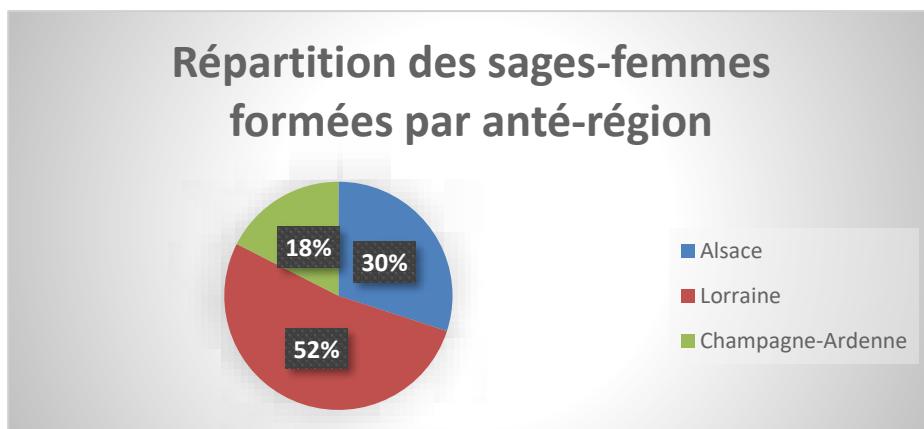
## ACTIVITE 2024

Webinaire de présentation : **107 personnes connectées**



À la suite de ce webinaire :

**57 établissements** se sont inscrits pour faire partie du dispositif



**3 formations** sur le Grand-Est ayant réunies **plus de 30 acteurs du territoire**  
**40 sages-femmes formées** sur le Grand-Est en mars 2025

## REPRENDRE SA SANTE EN MAIN AVEC MO'BILAN SANTE

### PREAMBULE

Implantée depuis plus de 30 ans sur le Pays du Lunévillois, notre association est bien consciente des difficultés d'accès à la santé et à la prévention auxquelles font face les familles de ce territoire, notamment dans les zones très rurales. Ces populations subissent des inégalités sociales en matière de santé, alors que l'on estime que 40 % des cas de cancer pourraient être évités par des changements de comportement.

### Mo'BILAN SANTE, UNE UNITE MOBILE EN PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE.

Pour répondre à ce besoin, l'Udaf a mis en place ***une unité mobile itinérante en prévention et promotion de la santé***, intégrée dans un camion léger spécialement aménagé pour se rapprocher des populations rurales. Ce dispositif, intitulé ***Mo'Bilan Santé***, bénéficie du soutien financier et technique de plusieurs partenaires et collectivités, telles que la Région Grand Est, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, le CPAM 54, le Crédit Agricole Lorraine, l'AG2R, l'ACEF et France Asso Santé Grand Est.

Mo'Bilan Santé est inscrit dans le Contrat Local de Santé du PETR du Pays du Lunévillois et devrait être lancé début 2026, avec sa première programmation en itinérance.



## Points Conseil Budget (PCB)

### PREAMBULE

Ouverts à tous, les Points Conseil Budget (PCB) proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés en matière de gestion budgétaire.

L'Udaf bénéficie de deux labellisations des services de l'Etat :

- Nancy Métropole, Val de Lorraine et Terre de Lorraine
- Lunévillois, Sel et Vermois, Pays du Sânon et Vezouze en Piémont

Les conseillers des PCB accompagnent les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

Après un diagnostic de la situation globale du bénéficiaire, les conseillers répondent aux questions d'argent, tentent d'apporter des réponses et/ou orienter le bénéficiaire vers des solutions adaptées à ses besoins tel le microcrédit personnel, l'accompagnement à la procédure de surendettement, l'intervention auprès des créanciers

Les actions entreprises visent également à prévenir le surendettement et à favoriser l'éducation budgétaire en répondant à des besoins souvent liés à la précarisation des ménages

Pour cela, les interventions des conseillers PCB sont soit individuelles, personnalisées et confidentielles, soit collectives sur un sujet commun

### ACTIVITE 2024

#### LES CONVENTIONS :

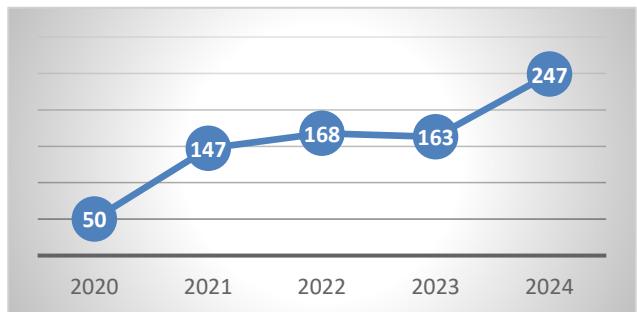
En 2024, 5 nouvelles conventions partenariales ont été signées avec :

- 2 acteurs de l'Economie Solidaire PARTEGO (Grand Nancy, Terre de Lorraine et Val de Lorraine) et INES (Lunéville)
- Communauté de Communes Vezouze en Piémont pour des permanences dans les Maisons France Services
- CCAS de Dombasle sur Meurthe
- CCAS de Laxou

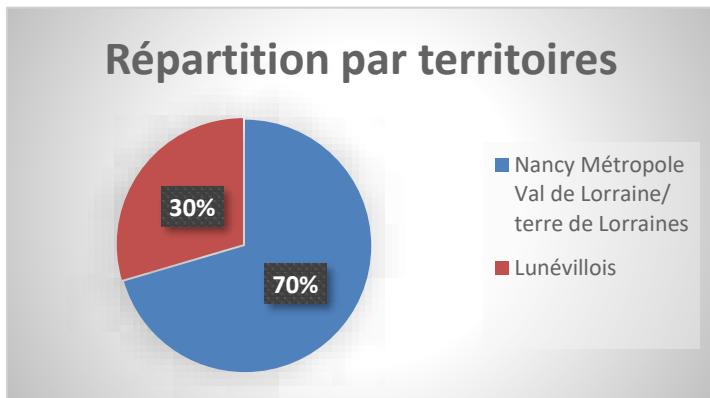
Ainsi, depuis la mise en place du PCB en 2020 les conventionnements sont au nombre de 41.

#### EVOLUTION DU PUBLIC SUIVI

Il s'agit du nombre de personnes suivies dans le cadre d'un premier contact et au-delà.

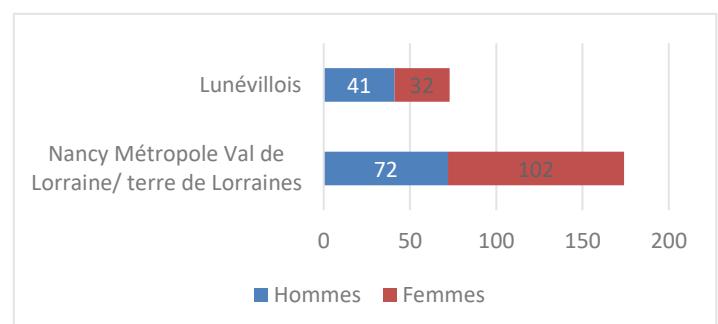


## REPARTITION PAR TERRITOIRE

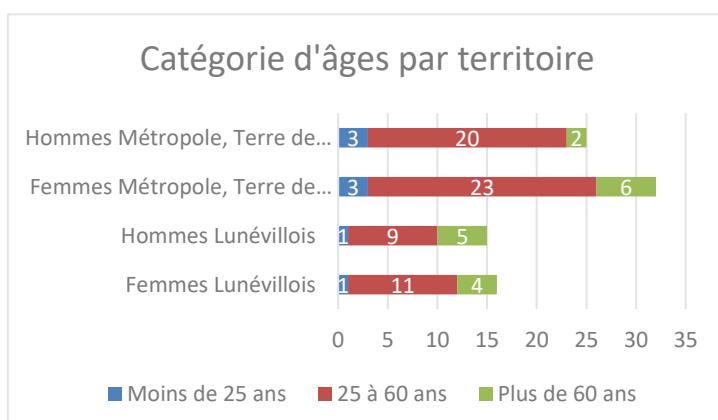


## REPARTITION HOMMES FEMME SELON LES TERRITOIRES

En cette année 2024, 31 personnes ont été nouvellement suivies sur le Territoire du Lunévillois et 60 sur Métropole, Val de Lorraine et Terre de Lorraine

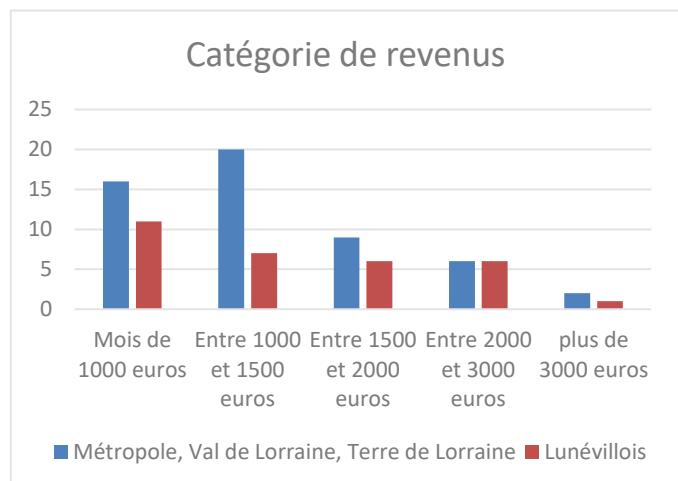


## CATEGORIE D'AGE POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT SUIVIES



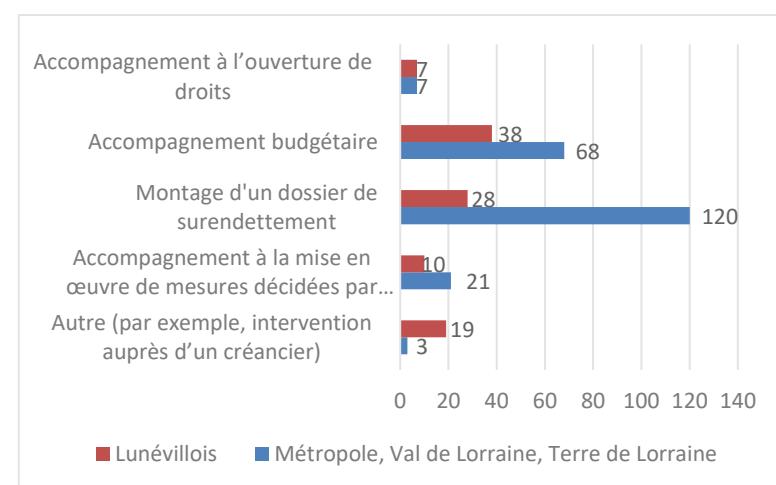
La catégorie d'âge reste approximative car quelques personnes n'ont pas souhaité communiquer sur le sujet

## CATEGORIE DE REVENUS POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT SUIVIES



Les problématiques financières concernent toutes les tranches de la population, cependant les moins de 1500 euros font d'avantage appel aux conseillers budgétaires. Sur le territoire du Lunévillois les très petits revenus sont plus particulièrement concernés

## OBJECTIFS DES INTERVENTIONS POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



Au cours de l'accompagnement budgétaires, les conseillers PCB aident les bénéficiaires à régulariser leur situation. Pour cela, plusieurs accompagnements peuvent être menés en parallèle toutefois la question du surendettement est au cœur des accompagnements.



## Microcrédit personnel garanti

### PREAMBULE

Le service microcrédit personnel de l'Udaf accompagne les foyers à revenus modestes dans leurs projets en leur accordant un prêt auprès d'un partenaire bancaire.

L'Udaf assure l'accompagnement tout au long de la procédure : accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi durant la période de remboursement.

Le microcrédit peut financer des projets liés à l'emploi, à la mobilité, au logement, à la santé et à la cohésion familiale.

Le service est accessible aux personnes exclues de l'accès au crédit, en démarche d'insertion sociale ou vivant une situation difficile due à un accident de la vie.

### LE RESEAU DEPARTEMENTAL DU POINT CONSEIL BUDGET

L'Udaf dispose de 3 antennes sur le département 54. L'activité du micro-crédit couvre 3 grands territoires :

- Nancy/Métropole/Saintois/Toulois/Val de Lorraine
- Pays Haut
- Lunévillois

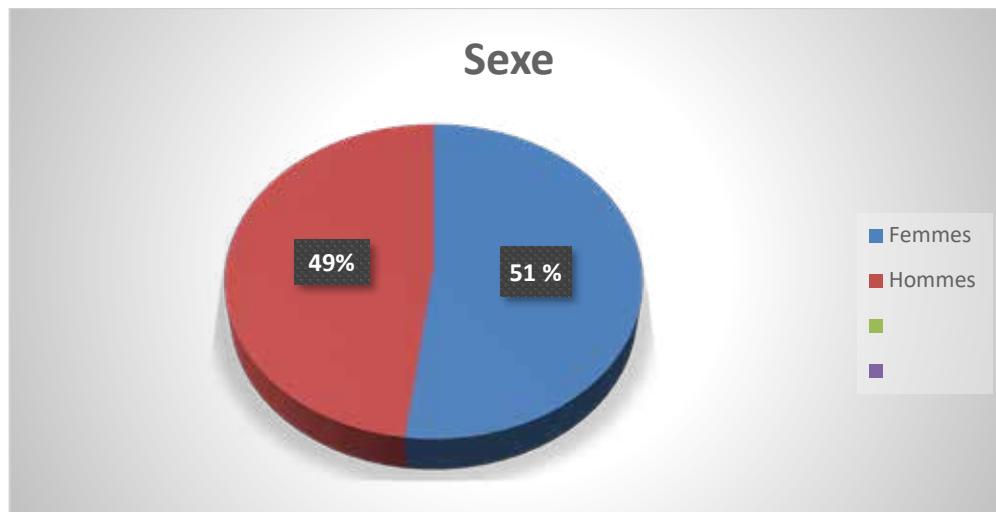
La majorité des demandes concernent le territoire du Grand Nancy.

### ACTIVITE 2024

**En 2024, nos services ont eu 341 contacts pour un projet de microcrédit  
293 ménages ou familles accueillies par le MCP**

<b>Nombre de ménages suivis dans l'année 2023 (au-delà du 1<sup>er</sup> contact)</b>	<b>293</b>
<b>Nombre de dossiers abandonnés par la personne après accueil et diagnostic</b>	<b>170</b>
<b>Total Dossiers présentés à la Banque</b>	<b>123</b>
<i>Dont Dossiers refusés par la banque</i>	<i>96</i>
<i>Dont Dossiers acceptés par la Banque</i>	<i>27</i>
<i>Dont Dossiers abandonné par la personne en cours de traitement</i>	<i>- 47</i>
<i>Total Nombre de microcrédits accordés et décaissés</i>	<i>23</i>
<b>Dossiers en cours (attente pièces, réponses, ..)</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>293</b>

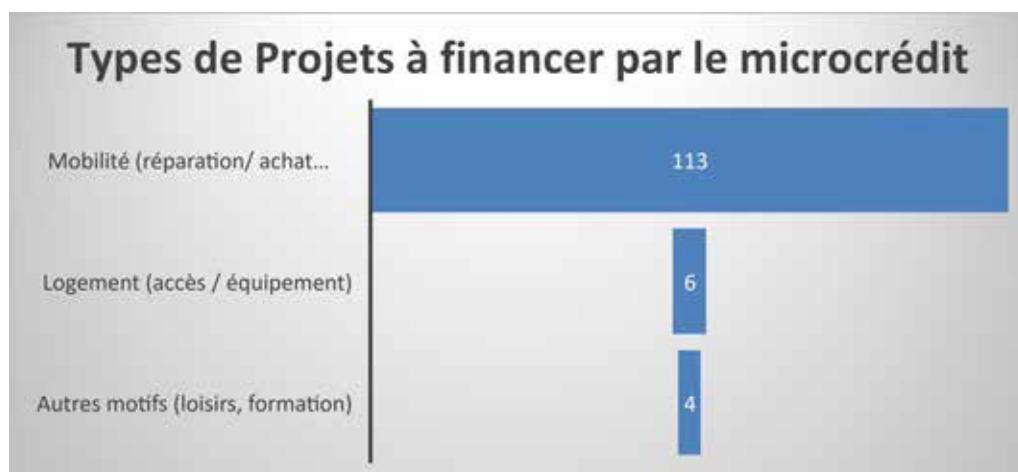
L'UDAF 54 a présenté au total 123 dossiers à la banque avec un majorité de demandes féminines.



40,5 % des bénéficiaires de microcrédits sont célibataires.

20 % sont divorcés, 13 % sont en concubinage, 12,5 % sont mariés, 2,5 % sont veufs ou pacsé, 4,5 % sont en instance de divorce et 7 % sont séparés.

**48.86% des bénéficiaires ont des enfants à charge soit presque la moitié des demandeurs et le nombre d'enfants à charge en moyenne est de 2,09.**



#### **LES DEMANDES DE MICROCREDITS POUR LESQUELLES UN FOND SOCIAL POUR LA MOBILITE A ETE MOBILISE EN PARALLELE DU MICROCREDIT.**

En 2024, nous avons financé 17 projets fond social pour la mobilité dont 1 qui s'est désisté ce qui fait réellement 16 projets répartis de cette façon par territoires.

- 5 dossiers sur le Grand Nancy dont 1 qui s'est désisté, ce qui fait 4 dossiers au réel décaissés
- 3 dossiers sur Val de Lorraine (Pont à Mousson)
- 4 dossiers sur le territoire Terres de Loraine (Toulois)
- 3 dossiers sur le territoire du Lunévillois
- 2 dossiers sur le territoire du Pays Haut (Longwy).

Il y a eu au total **31 698,03€** de dépensé dans le cadre du fonds social mobilité, pour aider les personnes à s'acheter un véhicule d'occasion et faciliter leur accès à l'emploi, la formation ou les maintenir dans celui-ci.

*Décomposé comme suit par territoire :*

- 8 333€ de dépensés sur Fond Social Mobilité pour le Grand Nancy
- 23 365,03€ pour les autres territoires du département 54 hors Grand Nancy.

L'UDAF 54 est gestionnaire du Fonds Social pour la mobilité et vérifie l'éligibilité des dossiers auprès du fonds social pour la mobilité. En effet, l'UDAF a la capacité de faire la demande de microcrédit en parallèle mais nous travaillons également avec d'autres partenaires qui font du microcrédit comme Parcours confiance du Crédit Agricole ou l'Adie si besoin de mobiliser le fonds pour financer un projet mobilité dans la finalité d'une réinsertion professionnelle.

L'UDAF 54 vérifie également ou réoriente vers un partenaire mobilité, afin que la personne bénéficie d'un diagnostic mobilité avant de faire sa demande de fonds social mobilité/microcrédit.

## **CONCLUSION**

Les personnes exclus du système bancaire classique et qui souhaitent souscrire un microcrédit sont pour la plupart des personnes qui cumulent des difficultés bancaires (frais de rejet de prélèvements, découvert bancaire, fichage banque de France). Les banques à qui nous orientons les demandes de microcrédit ont des critères bien spécifiques d'attribution du microcrédit. Par exemple s'il y a eu un dossier de surendettement de la personne, il faudra qu'elle attende un an avant de pouvoir faire une demande de microcrédit même si elle a une autorisation de la banque de France.

De plus, pour des personnes bénéficiaires des minima sociaux, qui ont des charges liées au logement à régler chaque mois, bien souvent le reste à vivre est trop bas (moins de 8.50€ par jour et par personne) donc il y a une proportion très limitée des candidats à l'emprunt disposent encore de capacités de remboursement suffisantes.

L'enjeu est donc de parvenir à orienter vers le microcrédit, et donc vers des structures sociales d'accompagnement, des personnes certes en situation financière fragilisée, mais à même de rembourser un microcrédit (pôle emploi, organismes de formation, employeurs, ...).

Le financement du temps de travail utile et nécessaire pour le déploiement et la gestion de l'activité de microcrédit personnel garanti n'est pas assuré (temps pour accueillir les demandeurs, monter les dossiers de demandes, nouer des partenariats avec les organismes pertinents, ingénierie de projet etc...).

Le financement par les banques de cette activité de déploiement serait logique



## Défense des consommateurs

### PREAMBULE

Le service « Défense des consommateurs » répond aux demandes des familles adhérentes auprès d'associations familiales membres du réseau Udaf concernant des litiges liés à la consommation dans de nombreux domaines :

« Achats, services, voiture, logement, copropriété, loisirs, justice, droit du travail, téléphonie, énergie, santé, litiges liés aux actes médicaux, démarchage téléphonique, arnaques, le renforcement du contrôle des banques, les sanctions d'auteurs d'attaques informatiques, etc.

### ACTIVITE 2024

L'Udaf regroupe les compétences de 3 bénévoles qui délivrent des conseils aux familles adhérentes. Elle met à leur disposition plusieurs services : secrétariat, accueil téléphonique, mise à disposition de locaux pour des rendez-vous, abonnements divers.

En 2024, 35 dossiers ont été solutionnés. Les thèmes des litiges sont variés et peuvent être regroupés dans les domaines suivants : harcèlement, arnaques, banque, assurances, escroquerie, livraison, logement.

Des bénévoles siègent comme représentants des familles dans divers établissements et organismes du département se rapportant à la consommation et à la défense des usagers (liste non exhaustive, se reporter au chapitre 3 : Représentations).

Commission de surendettement des particuliers  
Commissions consultatives des services publics locaux  
Commission locale des usagers et de l'amélioration continue  
Commissions des taxis  
Commission départementale d'aménagement commercial  
Etablissements de santé.

### RELATIONS AVEC L'UNAF

L'Udaf reçoit une subvention de l'Unaf pour son rôle dans la protection des consommateurs. Cette subvention est en baisse depuis plusieurs années en raison de la diminution de la dotation globale attribuée à l'Unaf par l'Etat.

En 2024, les échanges avec le « Pôle Economie, Consommation, Emploi » de l'Unaf se sont poursuivis sur deux sujets importants :

- Comment relancer les réunions du groupe consommation au niveau national ?
- Comment intervenir au niveau national pour solutionner des litiges locaux ?

Un groupe de travail s'est mis en place et réfléchit à la rédaction d'un guide « Accueil de premier niveau de consommateur » à destination des Udaf.

M. Lorrain, responsable du service « Défense des consommateurs » de l'Udaf, participe à ce groupe de travail ainsi que la responsable du service juridique, économique et de la documentation à l'Institut national de la consommation (INC - 60 millions de consommateurs).

## **RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DE CONSOMMATION D'ALSACE ET DU GRAND EST (CCA/GE)**

L'Udaf est membre de la Chambre de consommation. M. Lorrain siège aux instances statutaires au sein du collège des mouvements de consommateurs hors Alsace (4<sup>ème</sup> collège).

L'Udaf bénéficie du service juridique de la CCA-GE. Des formations ont été suivies par les bénévoles : professions libérales et surendettement, surendettement et tribunaux, impôts taxes recouvrement recours.

M. Lorrain a été désigné comme interlocuteur entre la DGCCRF et les associations de consommateurs.

## **RELATIONS AVEC FRANCE ASSOS SANTE**

M. Lorrain a participé à plusieurs rencontres ainsi qu'à l'assemblée régionale.

## **RELATIONS AVEC ORANGE**

Le service « Défense des consommateurs » a participé à une enquête de satisfaction « Associations de consommateurs » Orange France sur le fonctionnement de la relation consumériste mise en place par Orange et notamment le traitement des dossiers des adhérents par le service recours consommateurs d'Orange.

En 2024, il n'y a pas eu de rencontre Orange/Associations de consommateurs.

## **RELATIONS AVEC LA BANQUE DE FRANCE**

M. Lorrain a participé à une formation sur le droit au compte (offre spécifique au public fragile, plafonnement des frais).



## Prévention surendettement agents des collectivités

### PREAMBULE

La rectrice de l'académie de Nancy-Metz, après proposition de la commission Académique d'Action Sociale, s'est déclarée intéressée par l'UDAF54 afin d'assurer une prestation de Conseil en Economie Sociale et Familiale au bénéfice de ses fonctionnaires du département de Meurthe et Moselle. Depuis 2008 maintenant, cette prestation se renouvelle chaque année.

Nos domaines d'intervention s'articulent autour de la prévention, du traitement de l'endettement ainsi que de l'accompagnement administratif, éducatif et budgétaire auprès de familles de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale rémunérés sur le budget de l'état.

Plus généralement, l'UDAF intervient sur demande du service social en faveur des personnels, dans des situations de difficultés budgétaires.

*Selon les chiffres de la Banque de France : Le nombre de dossiers de surendettement déposés s'élève à 134 803, soit une hausse de 10,8% par rapport à 2023 » D'année en année, le nombre de dossiers de surendettement ne cesse de fluctuer tendant vers les années précédentes vers une baisse revient à une tendance en hausse.*

Certes les chiffres concernant le surendettement viennent à réaugmenter

Seulement, dans le cadre des interventions de l'UDAF54, les principales orientations réalisées par le service social du rectorat, relèvent principalement d'une situation de surendettement de la part du personnel dans ce contexte difficile.

### ACTIVITE 2024

En 2024, le Pôle Développement des Services aux Familles de l'UDAF de Meurthe-et-Moselle a accompagné au total 18 personnel du rectorat dans le cadre de prestations de conseils en économie sociale et familiale.

La majorité des personnes accompagnées sont des Femmes elle représente 88,88 % des accompagnements de l'année 2024 contre 11,11 % pour les hommes.

### REPARTITION PAR TERRITOIRES

L'UDAF de Meurthe-et-Moselle dispose de 4 sites sur le département de Meurthe et Moselle. Il couvre et intervient sur l'ensemble du département de Meurthe et Moselle.

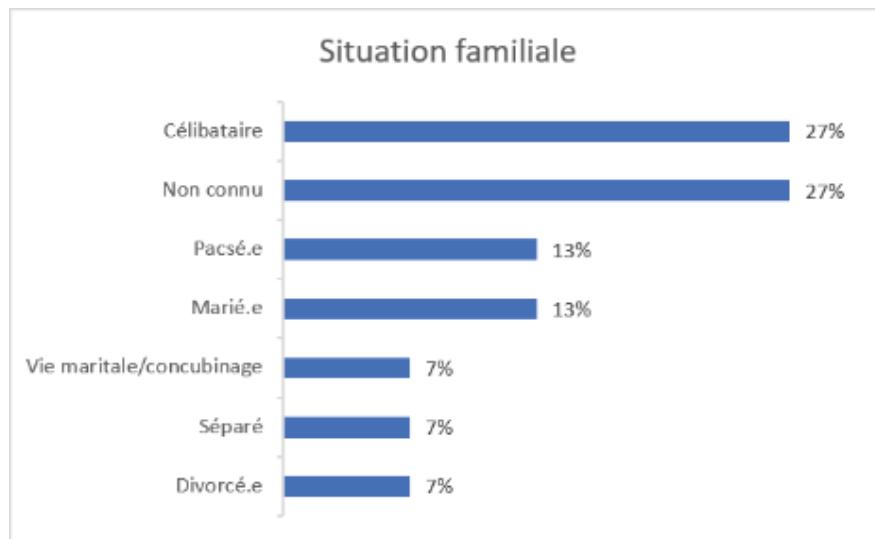
De part ces locaux, l'association couvre 3 grands territoires :

- 2 sites sur Nancy : le siège social et la Maison des Aidants de Nancy.
- Le site de l'UDAF de Longwy
- Le site de l'UDAF de Lunéville

Afin de couvrir les zones rurales, l'UDAF se déplace majoritairement au domicile des personnels ou si la personne ne souhaite pas recevoir la Conseillère à son domicile, l'UDAF 54 dispose de bureaux mis

à disposition par les partenaires (Mairies, Maisons France Services, Sites du département de Meurthe et Moselle).

#### REPARTITION PAR SITUATION FAMILIALE :



#### TEMPS D'INTERVENTION

Notre temps d'intervention pour l'année 2024 est évalué au total à **111 h 00 sur un conventionnement à 155H pour l'année 2024.**

Voici la répartition par trimestre du nombre d'heures effectués par nos services :

- > 53,25H pour le 1er trimestre,
- > 58,50H pour le 2ème trimestre ;
- > 24,30H pour le 3ème trimestre ;
- > 7,30H pour le 4ème trimestre.

Nous constatons une forte augmentation de nouvelles demandes d'accompagnements, ce qui peut s'expliquer par la rentrée scolaire (en septembre 2024).

L'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie sont également des facteurs contraints par le personnel qui peuvent parfois déséquilibrer leur budget.

La diminution des heures d'accompagnements à partir du 3 -ème trimestre s'explique par une demande du partenaire ayant demandé de limiter les interventions afin de ne pas dépasser les heures fixés dans la convention.



CHAPITRE 6

# RAPPORT FINANCIER 2024

## BILAN 2024 - CONSOLIDE

ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	25 207	25 207	-	
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	79 511	71 034	8 477	20 579
Autres Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	250 000		250 000	250 000
Constructions	3 109 029	1 574 749	1 534 280	1 532 224
Installations techniques, matériel et outillage industriels	883 518	602 285	281 233	325 464
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours			-	
Avances et acomptes	77 256		77 256	4 757
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	61 746		61 746	65 314
<b>Total I</b>	<b>4 486 267</b>	<b>2 273 275</b>	<b>2 212 991</b>	<b>2 198 337</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	149 342		149 342	145 371
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	17 524 837		17 524 837	17 197 385
Valeurs mobilières de placement	758		758	164 760
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 607 020		1 607 020	2 272 604
Charges constatées d'avance	49 207		49 207	41 859
<b>Total II</b>	<b>19 331 164</b>	<b>-</b>	<b>19 331 164</b>	<b>19 821 979</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>23 817 431</b>	<b>2 273 275</b>	<b>21 544 156</b>	<b>22 020 317</b>

## BILAN 2024 - CONSOLIDE

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 407 368	1 340 063
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	878 445	878 445
Autres		
<b>Report à nouveau</b>		
Report à nouveau	925 356	903 795
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	421 104	399 542
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	- 219 147	88 868
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	- 57 918	21 561
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>2 113 577</b>	<b>2 332 726</b>
<b>Fonds propres consomptibles</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>	184 803	35 486
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Total I</b>	<b>2 298 380</b>	<b>2 368 212</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	221 578	78 059
<b>Total II</b>	<b>221 578</b>	<b>78 059</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	24 800	18 700
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>24 800</b>	<b>18 700</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	717 647	838 280
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 710	143 812
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	912 245	869 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 600	
Autres dettes	16 316 436	16 888 146
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	883 760	815 624
<b>Total IV</b>	<b>18 999 398</b>	<b>19 555 346</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>21 544 156</b>	<b>22 020 317</b>

**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations		5 780	6 404
Ventes de biens et services			
Production vendue			
Ventes de biens			
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			
Ventes de prestations de service		1 615 295	1 419 718
<i>dont parrainages</i>			
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			667 063
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		6 651 068	6 296 749
<i>dont contributions financières des Autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>			4 273 869
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptibles			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		348	
Mécénats		24 900	
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		416 429	341 820
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		88 259	292 327
Utilisations des fonds dédiés		66 244	39 797
Autres produits			
<b>Total I</b>		<b>8 868 323</b>	<b>8 396 815</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		2 494 613	2 434 624
Aides financières		48 718	17 680
Impôts, taxes et versements assimilés		539 962	491 042
Salaires et traitements		4 107 019	3 739 465
Charges sociales		1 452 085	1 331 557
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		223 601	219 037
Dotations aux provisions		6 100	2 700
Reports en fonds dédiés		209 762	59 885
Autres charges		8 488	1 551
<b>Total II</b>		<b>9 090 348</b>	<b>8 297 541</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>		- 222 025	99 274
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		22 410	3 445
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Déficiences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total III</b>		<b>22 410</b>	<b>3 445</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées		14 524	16 740
Déficiences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total IV</b>		<b>14 524</b>	<b>16 740</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		7 886	- 13 295

<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>4 639</b>	<b>85 979</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	4 639	4 392
Sur opérations en capital	6 904	6 274
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Report des ressources non utilisées exercices antérieurs		
<b>Total V</b>	<b>11 543</b>	<b>10 666</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	2 320	4 723
Sur opérations en capital	13 475	2 227
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
<b>Total VI</b>	<b>15 795</b>	<b>6 950</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>- 4 252</b>	<b>3 716</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	755	826
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>8 902 276</b>	<b>8 410 926</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>9 121 422</b>	<b>8 322 057</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 219 146</b>	<b>88 869</b>
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<b>- 57 918</b>	<b>21 561</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	47 614	64 621
<b>TOTAL</b>	<b>47 614</b>	<b>64 621</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	47 614	64 621
<b>TOTAL</b>	<b>47 614</b>	<b>64 621</b>

## INVESTISSEMENTS REALISES 2024

<b>Licences</b>	<b>4 756,80</b>
Licence Datacores	4 756,80
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 756,80</b>
<b>Agencement et aménagement</b>	<b>122 370,91</b>
Réparation VMC Nancy	6 808,80
Remplacement alarme Nancy	26 518,16
Modification Installation Chauffage Nancy	75 600,00
Stores Lunéville	3 306,00
Porte Garage Nancy	4 230,35
Sticker deco longwy	3 087,60
Detecteur de fumée	2 820,00
<b>Matériel de Bureau</b>	<b>-</b>
<b>Mobilier</b>	<b>9 259,02</b>
Mobilier Lebrun	9 259,02
<b>Matériel Informatique</b>	<b>33 239,21</b>
Tablettes aidants MDA x7	4 655,42
PC portable DG	2 992,80
tablette apple DG	1 199,99
PC portables x20	23 292,00
Tablette Samsung directeur MP	1 099,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>164 869,14</b>

**SITUATION DES EMPRUNTS AU 31/12/2024**

INTITULÉ	MOTIF	TOTAL EMPRUNT	DATE DE SOUSCRIPTION	TAUX D'INTERET	DUREE	TOTAL REMBOURSE EN 2024	CAPITAL RESTANT DU 31/12/2024
BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE	ACHAT LOCAUX NANCY	1 000 000,00 €	30/06/2010	1,80%	20 ANS	50 632,92 €	278 480,89 €
CAISSE D'EPARGNE	ACHAT LOCAUX NANCY	1 000 000,00 €	30/06/2010	2,15%	20 ANS	50 000,04 €	279 166,09 €
BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE	TRAVAUX LONGWY	300 000,00 €	04/01/2018	1,10%	15 ANS	20 000,04 €	159 999,72 €

## **COMPTE 2024 CONSOLIDÉ**

Charges	
Dépenses d'exploitation	807 679
Dépenses de personnel	6 235 478
Dépenses de structure	2 078 265
<b>Total des charges</b>	<b>9 121 422</b>
Produits	
Produits de la tarification et assimilé	4 685 260
Produits relatifs à l'exploitation	4 011 916
Produits financiers exceptionnels et autres	205 100
<b>Total des produits</b>	<b>8 902 276</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>-219 147</b>
<b>Reprises/réserves de compensation</b>	<b>191 385</b>
<b>Report à nouveau/charges différées</b>	<b>9 215</b>
<b>Résultat</b>	<b>-18 547</b>

## **COMPTE 2024 : GESTION PROPRE**

Charges	
Dépenses d'exploitation	430 601
Dépenses de personnel	1 659 956
Dépenses de structure	1 508 691
<b>Total des charges</b>	<b>3 599 248</b>
ProduitsOui ca	
<b>Produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>3 438 020</b>
<b>Total des produits</b>	<b>3 438 020</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>-161 229</b>
<b>Reprises/réserves de compensation</b>	<b>180 187</b>
<b>Résultat</b>	<b>18 958</b>

## **COMPTE 2024 : GESTION CONTROLEE**

### Charges

<b>Dépenses d'exploitation</b>	377 078
<b>Dépenses de personnel</b>	4 575 522
<b>Dépenses de structure</b>	569 573
<b>Total des charges</b>	5 522 174

### Produits

<b>Produits de la tarification et assimilé</b>	5 396 304
<b>Autres produits</b>	67 952
<b>Total des produits</b>	5 464 256

<b>Résultat comptable</b>	-57 918
---------------------------	---------

<b>Reprise résultats 2022</b>	11 198
-------------------------------	--------

<b>Report à nouveau/charges différées</b>	9 215
---	-------

<b>Résultat</b>	-37 505
-----------------	---------

## GLOSSAIRE

### A

**AAH** : Allocation adulte handicapé  
**ADAPA** : Association départementale aux personnes âgées, personnes handicapées et particuliers  
**ACS** : Aide à la complémentaire santé  
**AD2S** : Accès aux droits santé solidarité  
**ADAPEI** : Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés  
**ADAVIE** : Intervention auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap, famille et jeunes  
**ADIL** : Agence départementale pour l'information sur le logement  
**ADM** : Réseau associatif de services à la personne  
**AEB** : Accompagnement éducatif et budgétaire  
**AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé  
**AEIM** : Adultes et enfants inadaptés mentaux  
**AEMO** : Action éducative en milieu ouvert  
**AESF** : Accompagnement en économie sociale et familiale  
**AFC** : Association familiale catholique  
**AFL** : Association familiale laïque  
**AFP** : Association familiale protestante  
**AFR** : Association familles rurales  
**AG** : Assemblée générale  
**AGAFAD** : Association de gestion et d'animation du foyer Aristide Brand  
**AGE** : Assemblée générale extraordinaire  
**AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés  
**AGO** : Assemblée générale ordinaire  
**ALAGH** : Association lorraine d'aide aux personnes gravement handicapées  
**ALMA Lorraine 54** : Maltraitance personnes âgées  
**ALS** : Allocation de logement social  
**ALSH** : Accueil de loisirs sans hébergement  
**ALSMT** : Association lorraine de santé en milieu de travail  
**ALUR** : Accès au logement et à un urbanisme rénové  
**AME** : Aide médicale de l'Etat  
**AMF** : Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

**APA** : Allocation personnalisée d'autonomie  
**APEDA** : Association de parents d'enfants déficients auditifs  
**APF France handicap** : Association des paralysés de France- France handicap  
**APL** : Aide personnalisée au logement  
**AREFH** : Association pour la reconnaissance et l'épanouissement de la femme en situation de handicap  
**ARELIA** : Association régionale pour le logement et l'insertion par l'activité  
**ARIPA** : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires  
**ARS** : Agence régionale de santé  
**ASE** : Aide sociale à l'enfance  
**ASF** : Allocation de soutien familial  
**ASH** : Aide sociale à l'hébergement  
**ASLL** : Accompagnement social lié au logement  
**ASSOCIATION** : Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices  
**ATL** : Aide au temps libre  
**AVDL** : Accompagnement vers et dans le logement  
**AVE** : Aide aux vacances enfants  
**AVF** : Aide aux vacances familles  
**AVS** : Auxiliaire de vie sociale

### B

**BDF** : Banque de France

### C

**CA** : Conseil d'administration  
**CAAC** : Commission d'Attribution des Aides Collectives  
**CADA** : Commission d'accès aux documents administratifs  
**CAF** : Caisse d'allocations familiales  
**CAL** : Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation de logements

**CAP'S** : Carrefour d'accompagnement public social  
**CARSAT** : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail  
**CAS** : Contrat d'accès aux soins  
**CASF** : Code de l'action sociale et des familles  
Ensemble des dispositions législatives et réglementaires sur l'action sociale et la famille en France. Ce code organise pour une grande part la solidarité républicaine en direction de l'ensemble des familles, quelles qu'en soient leur situation et composition.  
**CCAD** : Comité de coordination aide à domicile  
**CCA GE** : Chambre de consommation d'Alsace et Grand Est  
**CCAS** : Centre communal d'action sociale  
**CCAPEX** : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives  
**CCI-AM** : Commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux  
**CCSPL** : Commission consultative des services publics locaux  
**CCGV** : Commission consultative des gens du voyage  
**CD 54** : Conseil départemental de Meurthe et Moselle  
**CDAC** : Commission départementale d'aménagement commercial  
**CDAD** : Conseil départemental de l'accès au droit  
**CDAFL** : Conseil départemental des associations de familles laïques  
**CDAJE** : Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants  
**CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées  
**CDCA** : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie  
**CDCPH** : Conseil départemental consultatif des personnes handicapées  
**CDEN** : Conseil départemental de l'éducation nationale  
**CDH** : Comité départemental de l'habitat  
**CDJSVA** : Conseil départemental de la jeunesse des sports et de la vie associative  
**CDU** : Commission des usagers  
**CDSF** : Comité départemental des services aux familles

**CEDV** : Centre d'éducation pour déficients visuels  
**CFA** : Centre de formation des apprentis  
**CFDCPH** : Comité fonds départemental de compensation personnes handicapées  
**CGL** : Confédération générale du logement  
**CH** : Centre hospitalier  
**CHRU** : Centre hospitalier régional universitaire  
**CIAAF** : Collectif inter associatif des aidants familiaux  
**CIAS** : Centre intercommunal d'action sociale  
**CIDFF** : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles  
**CIL** : Conférence intercommunale du logement  
**CIJ** : Centre information jeunesse  
**CLAN** : Comité de liaison alimentation nutrition  
**CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité  
**CLCV** : Consommation logement et cadre de vie  
**CLIN** : Comité de lutte contre les infections nosocomiales  
**CLS** : Contrat local de santé  
**CLSH** : Centre de loisirs sans hébergement  
**CLUAC** : Comité local des usagers et de l'amélioration continue  
**CLUD** : Comité de lutte contre la douleur  
**CME** : Commission médicale d'établissement  
**CMU** : Couverture maladie universelle  
**CNR** : Conseil national de la refondation  
**CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  
**COG** : Convention d'objectifs et de gestion  
**COMED** : Commission de médiation  
**COOPTATION** : Recrutement d'un nouvel administrateur par les administrateurs déjà en fonction du fait d'un poste laissé vacant suite à un décès ou à une démission en cours de mandat  
**COPIL** : Comité de pilotage  
**CORSEC** : Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles et complexes

**COPERMO** : Comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers

**CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie

**CPG** : Contrat pluriannuel de gestion

**CPN** : Centre psychothérapeutique de Nancy

**CPOG** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion

**CPOM** : Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens

**CPP** : Comité de protection des personnes

**CRA** : Commission de recours amiable

**CREAI** : Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

**CREHPSy** : Centre de ressources sur le handicap psychique

**CREX** : Comité de retour d'expérience

**CRG** : Compte rendu de gestion

**CRP** : Commission de recours des partenaires

**CRSA** : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

**CRUQPC** : Commission de relation avec les usagers et de la qualité de la prise en charge

**CS** : Conseil de surveillance

**CSE** : Comité social et économique

**CSF** : Congé de soutien familial

**CSF** : Confédération syndicale des familles

**CSS** : Complémentaire santé solidaire

**CT** : Conférence de territoire

**CTASF** : Coordination territoriale des aides sociales facultatives

**CTG** : Convention territoriale globale

**CTRC** : Centre technique régional de la consommation

**CTH** : Conférence territoriale de l'habitat

**CTS** : Conseil territorial de santé

**CURATELLE** : Mesure de protection d'une personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée, conseillée ou contrôlée dans les actes les plus importants de la vie civile en raison d'une altération de ses facultés personnelles. La curatelle peut être simple ou renforcée, en fonction des difficultés de la personne.

**CVN** : Contribution volontaire en nature

**CVS** : Conseil de la vie sociale

## D

**DAC** : Dispositif d'appui à la coordination

**DALO** : Droit opposable au logement

**DDETS (PP)** : Direction départementale emploi, travail, solidarités (et de la protection des populations)

**DGF** : Dotation globale de financement

**DMP** : Dossier médical partagé

**DPF** : Délégué aux prestations familiales

**DREETS** : Direction régionale économie emploi, travail, solidarités

**DRM** : Dispositif de ressources mensuelles

**DSF** : Diagnostic social et financier

## E

**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant

**EFA 54 et 55** : Enfance et famille d'adoption de Meurthe et Moselle et Meuse

**EHPAD** : Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante

**EPIC** : Etablissement public industriel et commercial

**ERHR** : Equipe relais handicaps rares

**ESAT** : Etablissement et service d'aide par le travail

**ESMS** : Etablissements sociaux et médico-sociaux

**ETP** : Education thérapeutique du patient

**EVS** : Espace de vie sociale

## F

**FADV** : Fondation des aveugles et déficients visuels

**FDAP** : Fonds départemental d'aide aux propriétaires en difficulté

**FDCPH** : Fonds départemental de compensation personnes handicapées

**FEDERATION** : Personne morale composée d'au moins deux associations adhérentes à l'Udaf 54

**FEGAPEI** : Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles

**FFADL** : Organisme de formation funéraire

**FHP** : Fédération de l'Hospitalisation Privée

**FNATH** : Fédération nationale des accidentés de la vie

## G

**GCSMS** : Groupement de coopération sociale et médico-sociale

**GHEMM** : Groupe hospitalier de l'Est de la Meurthe-et-Moselle : Centres hospitaliers de Lunéville, Saint Nicolas de Port, 3H Santé et EHPAD de Gerbéviller

**GHT** : Groupement hospitalier de territoire

**GIPA** : Garantie contre les impayés de pensions alimentaires

**GLA** : Gestion locative adaptée

**GRL** : Garantie du risque locatif

**GHT** : Groupements hospitaliers de territoire

## H

**HAD** : Hospitalisation à domicile

**HADAN** : Hospitalisation à domicile de l'agglomération nancéienne

**HAS** : Haute autorité de santé

**HCFEA** : Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

**HLM** : Habitat à loyer modéré

**HPNL** : Hôpital privé Nancy Lorraine

**HPST** : Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires

## I

**ICL Lorraine** : Institut de cancérologie de Lorraine

**IDA** : Identifier détecter accompagner

**IME** : Institut médico-éducatif

**IML** : Inter médiation locative

**IREPS** : Instance régionale d'éducation de promotion de la santé

**IRR** : Institut régional de médecine physique et de réadaptation

**IRTS** : Institut régional du travail social

**ISTF** : Information et soutien aux tuteurs familiaux

## J

**JUGE DES TUTELLES** : Magistrat spécialisé du tribunal d'instance, chargé notamment de la protection judiciaire des majeurs.

## L

**LAEP** : Lieu d'accueil enfants/parents

**LMDE** : La mutuelle des étudiants

## M

**MAESF** : Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale

**MAIA** : Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

**MAINLEVEE** : Décision par laquelle le juge des tutelles met fin à une mesure de protection

**MAJ** : Mesure d'accompagnement judiciaire.

Mesure ordonnée par le juge des tutelles et destinée à rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses prestations sociales, lorsque les actions mises en place dans le cadre de la mesure d'accompagnement social personnalisé ont échoué

**MAS** : Maison d'accueil spécialisée

**MASP** : Mesure d'accompagnement social personnalisé.

Mesure contractuelle, relevant du Conseil Départemental, comportant des actions tendant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales de la personne dont la santé ou la sécurité est menacée, du fait des difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources

**MDA** : Maison départementale de l'autonomie

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées

**MDS** : Maison des solidarités

**MJAGBF** : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

**MJC** : Maison des jeunes et de la culture

**MJD** : Maison de la justice et du droit

**MJPM** : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Personne morale ou physique, exerçant à titre habituel les mesures de protection des majeurs confiées par le juge des tutelles au titre du mandat spécial dans le cadre de la sauvegarde de justice, de la curatelle, de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire

**MMH** : Meurthe-et-Moselle habitat

**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**MSAP** : Maison de services au public

## O

**ODPE** : Observatoire départemental de la protection de l'enfance  
**OHS** : Office d'hygiène sociale

**OMH de NANCY** : Office métropolitain de l'habitat de Nancy  
**ONPA** : Office nancéien des personnes âgées  
**OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
**OPH** : Office public de l'habitat  
**OPHI** : Office public de l'habitat intercommunal de Lunéville à Baccarat

## P

**PAERPA** : Personnes âgées en risque de perte d'autonomie  
**PCB** : Point conseil budget  
**PCL** : Point conseil logement  
**PCH** : Prestation de compensation du handicap  
**PCL** : Point conseil logement  
**PDALHPD** : Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées  
**PDH** : Plan départemental de l'habitat  
**PDLHIND 54** : Pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent de Meurthe-et-Moselle  
**PDP** : Prévention de la désinsertion professionnelle  
**PFIDASS** : Plate-forme d'intervention pour l'accès aux soins et à la santé  
**PH** : Personnes handicapées  
**PIF** : Point info familles  
**PJJ** : Protection judiciaire de la jeunesse  
**PLAI** : Prêt locatif aidé d'intégration  
**PLDA** : Plan local de développement associatif  
**PLFSS** : Projet de loi de financement de la sécurité sociale  
**PLH** : Programme local de l'habitat  
**PLHD** : Programme local de l'habitat durable  
**PLS** : Prêt locatif social  
**PLU** : Plan local d'urbanisme  
**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal

**PLUS** : Prêt locatif à usage social

**PMI** : Protection maternelle et infantile

## POUVOIR EN ASSEMBLEE GENERALE

**POUVOIR EN ASSEMBLEE GENERALE** : Capacité donnée par une association à une personne physique pour agir en son nom et pour son compte

**PQ** : Personne qualifiée

**PRAPS** : Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

**PréParE** : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

**PRP** : Procédure de rétablissement personnel

**PRS** : Programme régional de santé

**PRU** : Programme de rénovation urbaine

**PSH** : Personne en situation de handicap

## Q

**QCM** : Questionnaire à choix multiples

**QF** : Quotient familial

**QPV** : Quartiers prioritaires de la politique de la ville

## R

**RAM** : Relais assistants maternels

**RAPH** : Réseau d'accompagnement aux personnes handicapées vieillissantes

**REAAP** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**REALISE** : Réalisation pour les enfants et adolescents d'une libre insertion sociale par l'éducation

**REMM** : Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle

**REQUÊTE** : Demande écrite et non contradictoire adressée directement à un magistrat par une partie

**REZO** : Base de connaissances commune UNAF – Udaf - URAF

**RGPD** : Règlement général sur la protection des données

**RSA** : Revenu de solidarité active

**RU** : Représentant des usagers

## S

**S** : Suppléant(e)

**SAAD** : Service d'accompagnement et d'aide à domicile

**SAC** : Société anonyme de coordination

**SAGE** : Schéma d'aménagement de gestion des eaux

**SAISINE** : Formalité par laquelle une partie porte une demande à la connaissance d'une juridiction (laquelle peut également se saisir d'office) en lui demandant de rendre une décision

**SAMSAH** : Service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées

**SAO** : Service d'accueil et d'orientation

**SAUVEGARDE DE JUSTICE** : Mesure de protection provisoire applicable aux personnes atteintes d'une altération temporaire de leurs facultés personnelles, ou qui ont besoin d'être représentées pour l'accomplissement de certains actes précis.

**SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale

**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale

**SDAGV** : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

**SDAPEP** : Schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité

**SDE** : Syndicat de l'électricité

**SDSF** : Schéma départemental de services aux familles

**SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation

**SLH** : Société lorraine d'habitat

**SLS** : Supplément de loyer de solidarité

**SNI** : Solidarités nationales et internationales

**SPASAD** : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

**SROS** : Schéma régional d'organisation des soins

**SRS** : Schéma régional de santé

**SRU** : Solidarité et renouvellement urbains

**SSESD** : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

**SSIAD** : Service de soins infirmiers à domicile

**SSR** : Soins de suite et de réadaptation

représentation les mineurs ou les majeurs hors d'état d'exercer leurs droits eux-mêmes

## U

**U2AF** : Union des associations d'aide à la famille

**Udaf** : Union départementale des associations familiales

**UES** : Union et solidarité

**UFAL** : Union des familles laïques

**UNAASS** : Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé

**Unaf** : Union nationale des associations familiales

**UNAFAM** : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

**Uraf** : Union régionale des associations familiales

**URIOPSS** : Union régionale interfédérale des œuvres et des organismes non lucratifs sanitaires et sociaux

**USH** : Union sociale pour l'habitat

## T

**T** : Titulaire

**T2A** : Tarification à l'activité – mode de financement des établissements de santé

**TUTELLE** : Mesure de protection permettant de protéger par voie de



## SIÈGE SOCIAL

NANCY

11 rue Albert Lebrun  
CS 42143  
54021 NANCY CEDEX  
Tél : 03 83 30 59 13

[udaf54@udaf54.com](mailto:udaf54@udaf54.com)  
[www.udaf54.fr](http://www.udaf54.fr)

### MAISON DES AIDANTS

124 Rue de Newcastle,  
54000 Nancy  
Tél : 0 809 54 10 10

### LONGWY

15 C rue Anatole France  
CS 21406  
54414 LONGWY CEDEX  
Tél : 03 82 23 41 80

### LUNEVILLE

4 rue des Frères Heckler  
CS 90119  
54304 LUNEVILLE CEDEX  
Tél : 03 83 73 65 94